Soixante-treizième année - N° 3764 — 25 rebia I 1405 (19 décembre 1984).

ROYAUME DU MAROC

BULLETIN OFFICIEL

ÉDITION DE TRADUCTION OFFICIELLE

Le prix du numéro : 3 DH. — Numéro des années antérieures : 4,50 DH.
Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés

ÉDITIONS	TARIFS D'ABONNEMENT AU MAROC 6 mois	AU MAROC 1 an	A L'ÉTRANGER
Édition générale	40 DH	70 DH	*Par voie ordinaire ou aérienne, les tarifs prévus ci-contre sont majorés des frais d'envoi, tels qu'ils sont fixés par la réglementation postale en vigueur.*
Édition des débats de la Chambre des Représentants		60 DH	
Édition des annonces légales, judiciaires et administratives.	40 DH	70 DH	
Édition de traduction officielle	35 DH	60 DH	

DIRECTION ET ADMINISTRATION
Abonnement et publicité
IMPRIMERIE OFFICIELLE
Rabat-Chellah
Tél. 650-24 — 650-25
651-79 et 654-13
C.C.P. 101-16 à Rabat

L'édition de traduction officielle contient la traduction officielle des lois et règlements ainsi que le texte en langue étrangère des accords internationaux lorsqu'aux termes de ces accords, ledit texte fait foi, soit seul, soit concurremment avec le texte arabe.

AVIS IMPORTANT

RÉABONNEMENT

Il est rappelé à tous les abonnés au Bulletin officiel que les abonnements expirent le 31 décembre 1984 et ne font pas l'objet d'une reconduction tacite.

Afin d'éviter toute interruption dans le service de ce bulletin, il convient de procéder instamment aux formalités habituelles de réabonnement, en application des dispositions des décrets nos 2-80-52 et 2-80-225 du 6 hija 1400 (16 octobre 1980) relatifs aux éditions du Bulletin officiel et aux tarifs d'abonnement pour ces mêmes éditions (B.O. n° 3549 du 26 hija 1400/5 novembre 1980).

Il y a lieu par ailleurs de se référer sur chaque demande adressée à cet effet, au numéro d'abonnement porté sur les bandes d'envoi du Bulletin officiel.

SOMMAIRE

Pages

Lettre de Sa Majesté le Roi Hassan II à Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II 428

TEXTES GÉNÉRAUX

Banque du Maroc. — Rapport sur l'exercice 1983.

Rapport sur l'exercice 1983 présenté à Sa Majesté le Roi par son altesse Moulay Hassan Ben El Mehdi gouverneur de la Banque du Maroc 429

Etat civil.

Dahir n° 1-83-178 du 9 moharrem 1405 (5 octobre 1984) portant promulgation de la loi n° 01-82 complétant le dahir du 24 chaoual 1333 (4 septembre 1915) instituant un état civil 469

Décret n° 2-83-742 du 20 rebia I 1405 (14 décembre 1984) pris pour l'application de l'article 61 du dahir du 24 chaoual 1333 (4 septembre 1915) instituant un état civil 469

Combustibles liquides et gazeux. — Prix de vente.

Arrêté du ministre de l'énergie et des mines n° 1192-84 du 15 safar 1405 (9 novembre 1984) relatif à la fixation des prix de vente des combustibles liquides et gazeux 469

Gasoil destiné à la pêche côtière. — Prix de vente.

Arrêté du ministre de l'énergie et des mines n° 1193-84 du 15 safar 1405 (9 novembre 1984) relatif à la fixation du prix de vente du gasoil destiné à la pêche côtière 472

Véhicules automobiles. — Liste des pièces reconnues comme pièces de fabrication locale.

Arrêté du ministre du commerce, de l'industrie et du tourisme n° 1065-84 du 26 safar 1405 (20 novembre 1984 complétant la liste des pièces reconnues comme pièces de fabrication locale, destinées aux véhicules automobiles, annexée à l'arrêté n° 78-83 du 10 joumada II 1403 (25 mars 1983) 472

Office national de l'électricité. — Émission d'un emprunt obligataire.

Arrêté du ministre des finances n° 1129-84 du 4 rebia I 1405 (28 novembre 1984) fixant les conditions et modalités de l'émission par l'Office national de l'électricité d'un emprunt obligataire de soixante-treize millions de dirhams (73.000.000 de DH) 472

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Société de l'industrie cotonnière d'Oued-Zem. — Émission d'un emprunt obligataire.

Arrêté du ministre des finances n° 1128-84 du 16 rebia I 1405 (10 décembre 1984) fixant les conditions et modalités de l'émission par la Société de l'industrie cotonnière d'Oued-Zem d'un emprunt obligataire de vingt millions de dirhams (20.000.000 de DH) 473

Crédit immobilier et hôtelier. — Émission d'un emprunt obligataire.

Arrêté du ministre des finances n° 1134-84 du 19 rebia I 1405 (13 décembre 1984) fixant les conditions et modalités de l'émission par le Crédit immobilier et hôtelier d'un emprunt obligataire de cent cinquante millions de dirhams (150.000.000 de DH) 474

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES COMMUNS

Dahir n° 1-83-229 du 9 moharrem 1405 (5 octobre 1984) portant promulgation de la loi n° 3-82 modifiant la loi n° 012-71 du 12 kaada 1391 (30 décembre 1971) fixant la limite d'âge des fonctionnaires et agents de l'Etat, des municipalités et des établissements publics affiliés au régime des pensions civiles, et la loi n° 015-71 du 12 kaada 1391 (20 décembre 1971) fixant les limites d'âge des officiers et des militaires non officiers des Forces armées royales affiliés au régime des pensions militaires 475

Dahir n° 1-83-230 du 9 moharrem 1405 (5 octobre 1984) portant promulgation de la loi n° 12-81 relative aux retenues sur les traitements des fonctionnaires et agents de l'Etat et des collectivités locales qui s'absentent de leur service de manière irrégulière .. 475

Dahir n° 1-83-272 du 9 moharrem 1405 (5 octobre 1984) portant promulgation de la loi n° 28-83 relative à la titularisation de certains agents de l'administration dans les cadres des fonctionnaires 476

TEXTES PARTICULIERS

Secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre chargé des affaires administratives.

Arrêté du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des affaires administratives n° 1008-84 du 11 kaada 1404 (9 août 1984) fixant le nombre des postes téléphoniques des catégories B et C nécessaires à la bonne marche des services relevant du ministère des transports 476

Au Nom de Dieu, le Clément Miséricordieux
Il n'y a de force ni de puissance que par Dieu, le Très-Haut et Très-Grand.

Le serviteur de Dieu, qui compte sur l'assistance de Dieu, le Commandeur des Croyants, fils du Commandeur des Croyants.

(Grand Sceau de Sa Majesté Hassan II)

A Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II,

Très Saint-Père et Illustre Ami,

Nous adressons à Votre Sainteté Nos meilleures salutations et l'expression de Notre sincère amitié et de Nos sentiments de considération et d'estime.

Nos représentants diplomatiques respectifs se sont récemment entretenus de ce que devra être au Royaume du Maroc le statut de l'Église catholique.

Depuis des temps immémoriaux, un esprit d'entente fraternelle a toujours marqué, dans Notre pays, les rapports entre chrétiens et musulmans, Nos Ancêtres en ont fait une règle de conduite qui ne fut à aucun moment transgressée, quelles que fussent les vicissitudes du temps passé.

Nous-Même, depuis que Dieu Nous a confié les rênes du pouvoir, avons tenu à ce que cette règle fut scrupuleusement observée.

Nous comprenons cependant le légitime souci de Votre Sainteté de voir cette coutume ancestrale traduite dans les réalités contemporaines dans les formes qui répondent le mieux aux exigences de notre époque.

Et pour ce qui est précisément de la forme, Nos qualités respectives - Votre Sainteté en tant que chef de l'Église catholique, Nous-Même en tant que Commandeur des Croyants - Conférent à la teneur de la présente lettre valeur de dispositions législatives.

Quant au fond, l'Église catholique continuera, au Royaume du Maroc, d'exercer publiquement et librement ses activités propres, en particulier celles relatives au culte, au magistère, à la juridiction interne, à la bienfaisance de ses fidèles et à l'enseignement religieux.

L'Église catholique est représentée par les supérieurs de circonscriptions ecclesiastiques qui peuvent exercer, soit directement, soit par mandataires, tous actes concernant la gestion de ses biens. Les prêtres, religieux, religieuses et assimilés qui exercent leurs activités dans les œuvres de l'Église - y compris dans les établissements d'assistance et d'éducation - ne seront soumis à aucun impôt du fait qu'ils ne perçoivent pas de salaire. De même, bénéficieront de l'exonération fiscale les édifices du culte et les bâtiments religieux. Afin de subvenir à sa subsistance, l'Église est habilitée à recevoir l'aide nécessaire.

Le statut ainsi octroyé à l'Église catholique comprend en outre le droit de créer des associations à but confessionnel, éducatif et charitable, ainsi que le droit de visite aux prisonniers de confession catholique.

Nous sommes ainsi certain qu'en créant chez Nous les conditions d'une coexistence paisible entre musulmans et catholique, Nous ne faisons que projeter dans la réalité marocaine l'esprit d'extrême tolérance qui caractérise l'islam et qui a toujours présidé à Nos rapports.

Veuillez agréer, Votre Sainteté, l'assurance de Notre profonde amitié et l'expression de Notre très haute considération.

Fait au Palais Royal de Rabat, le vendredi 25 rebia I 1404 correspondant au 30 décembre 1983.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

TEXTES GÉNÉRAUX

RAPPORT

SUR L'EXERCICE 1983

présenté à Sa Majesté le Roi

par Son Altesse Moulay Hassan BEN EL MEHDI

Gouverneur de la Banque du Maroc

SIRE,

En application de l'article 64 du dahir du 23 hija 1378 (30 juin 1959), j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté le rapport concernant l'année 1983, vingt-cinquième exercice de l'Institut d'émission.

La recherche des équilibres entamée au cours des dernières années s'est poursuivie en se généralisant à l'ensemble du monde. Dans les Etats industriels, de nouveaux succès obtenus dans la lutte contre l'inflation ont permis à la reprise économique de se manifester aux Etats-Unis puis de s'amorcer progressivement en Europe. En revanche, la croissance a été encore entravée dans les pays en développement aussi bien par les politiques d'ajustement contraignantes suivies par les pays développés que par celles qu'ils ont été amenés à adopter en vue notamment d'assainir leurs comptes extérieurs et maîtriser leur endettement. Au total, l'économie mondiale qui avait stagné en 1982 a enregistré un taux d'expansion de 2,1 %.

L'ampleur prise par les phénomènes inflationnistes à la veille des années quatre-vingt dans les pays industrialisés avait conduit la plupart d'entre eux à mettre l'accent sur des politiques ayant pour objectif prioritaire de freiner la hausse des prix, même au détriment de l'activité économique. De fait, dès 1981, l'inflation a amorcé un repli qui s'est confirmé par la suite, en contrepartie d'une contraction de la production, de l'emploi et du volume des échanges. En 1983, les politiques anti-inflationnistes ont été maintenues afin de ne pas compromettre les acquis et de créer les conditions d'un retour à une croissance durable. La demande a été contenue par un vigoureux freinage de la progression des salaires et des transferts sociaux ; les coûts de production ont été en outre atténués par le fléchissement des prix du pétrole et par la lenteur du raffermissement des cours de nombreuses matières premières. Dans ce contexte, l'inflation a marqué une nette décélération dans la presque totalité des pays industrialisés où les prix à la consommation n'ont augmenté que de 4,9 %, rythme le plus faible enregistré depuis plus d'une décennie. Toutefois, d'importantes disparités ont persisté d'un pays à l'autre, les sept principales économies ayant accompli à cet égard les meilleures performances, notamment les Etats-Unis où le taux est tombé à 3,2%, le Japon à 1,9 % et l'Allemagne à 3 %. Le recul a été également prononcé au Canada et au Royaume-Uni, avec des taux de 5,9 % et 4,6 %, ainsi que dans certains autres Etats européens ; au contraire l'inflation est restée vive en France où elle a atteint 9,6 %, ainsi qu'en Italie et en Espagne, avec des hausses respectives de 14,6 % et 12,1 %.

A la différence des deux exercices antérieurs, la désinflation s'est accompagnée d'un mouvement de reprise de l'activité qui s'est propagé des Etats-Unis à certaines économies européennes. En effet, l'atténuation quasi générale de l'inflation a eu pour conséquence une revalorisation des revenus réels et des actifs financiers qui a réduit l'incitation à l'épargne et accru la propension à consommer. C'est effectivement sous l'impulsion de la dépense privée, stimulée en outre par les allègement fiscaux et relayée dans les derniers mois de l'année par l'investissement, que la reprise s'est amorcée aux Etats-Unis. Celle-ci a exercé un effet d'entraînement sur la majorité des économies européennes dont certaines ont enregistré des taux de croissance positifs. Le retournement de tendance a été particulièrement net en Amérique du Nord où le recul de l'année 1982 a fait place à un accroissement du produit national brut de plus de 3 %, tandis qu'au Japon l'expansion ininterrompue depuis 1974 s'est poursuivie au rythme de 3,2 %. Dans la Communauté économique européenne, l'activité ne s'est au total que faiblement redressée. Des progrès ont été enregistrés au Royaume-Uni et en Allemagne, avec 3 % et 1,2 %, alors que la France connaissait une quasi-stagnation et que le produit national brut d'autres pays, en revanche, accusait un repli, notamment en Italie où il s'est infléchi de 1,5 %.

La reprise ainsi constatée de même que le caractère partiel et tardif de la relance de l'investissement n'ont pas permis d'enrayer la progression du chômage, sauf aux Etats-Unis où son taux est revenu de 9,7 % à 9,5 %. Dans l'ensemble de l'O.C.D.E. le nombre de chômeurs s'est accru de 10 % et a atteint 33 millions de personnes. Cette évolution apparaît d'autant plus préoccupante qu'en Europe, les causes du chômage revêtent de plus en plus un caractère structurel.

En définitive, le nombre de pays connaissant un essor suffisant pour entraîner l'économie mondiale sur la voie de la croissance est demeuré limité et divers sont encore les facteurs qui peuvent y faire obstacle, en particulier la menace de l'inflation, le maintien des politiques restrictives, l'importance des déficits budgétaires, les taux d'intérêt élevés, l'atonie des investissements, l'intensification des pratiques protectionnistes et la faiblesse de la demande mondiale.

Les pays en développement eux-mêmes ont été amenés pour la plupart, en raison de l'amplification de leurs déséquilibres financiers interne et surtout externe lié à l'endettement, à adopter des politiques d'ajustement rigoureuses. Leur croissance, malgré une légère reprise, n'a pas dépassé 0,9 % en raison du recul de 1,1 % observé dans les pays producteurs de pétrole, les autres pays ayant enregistré une progression globale de 1,5 %. Ce taux n'a même été que de 0,7 % en Afrique où de nombreux pays, déjà parmi les plus démunis, ont été durement affectés par une sécheresse auparavant circonscrite à la seule zone du Sahel. En Amérique latine également, les politiques d'austérité rendues nécessaires par la gravité de la situation financière se sont traduites par un nouveau recul de l'activité de près de 2 %. En Asie au contraire, la croissance s'est accélérée, atteignant 6,5 %, taux le plus élevé dans le monde.

Dans les pays non producteurs de pétrole, les ajustements réalisés ont contrarié l'expansion, aggravé le chômage, menacé la stabilité sociale et n'ont pas permis non plus de juguler l'inflation. Celle-ci s'est ainsi accélérée, en partie sous l'effet des dévaluations parfois brutales des monnaies que certains pays ont été contraints d'opérer dans le cadre des programmes négociés avec le Fonds monétaire international. La hausse des prix est passée en moyenne de 33 % à 44 % environ par suite surtout de l'accélération de l'inflation dans les pays latino-américains où un taux record de 131 % a été enregistré, marquant une avance de plus de 50 points en un an. En Afrique, la hausse moyenne des prix est passée de 16 % à 18 % tandis que quelques progrès ont été réalisés en Asie où le taux d'inflation est revenu de 6 % à 5 %.

Les pays Est-Européens ont pu, par la mise en œuvre de plans d'austérité, diminuer leur endettement extérieur et en desserant ainsi les contraintes pesant sur leur développement, renforcer leur croissance qui s'est élevée à 3,8 % et à plus de 4 % en Union soviétique.

Le volume du commerce mondial, qui avait fléchi de 2,5 % en 1982, pour la troisième fois depuis 1958, n'a pratiquement pas varié cette année. En valeur, les échanges internationaux n'ont guère dépassé 1 822 milliards de dollars, accusant une contraction de 1 % faisant suite à celle de 6 % enregistrée l'an dernier. Ainsi, la reprise de l'activité observée dans certains pays développés ne s'est pas traduite par une relance des échanges mondiaux. Toutefois, entre les pays de l'O.C.D.E., le commerce s'est accru de 5 % alors que leurs transactions avec le reste du monde ont fléchi. Les courants commerciaux se sont ressentis du renforcement du protectionnisme, du maintien à un niveau élevé des taux d'intérêt et du dollar et de la faiblesse des cours des matières premières bien que certains d'entre eux se soient nettement redressés. Pour leur part, les prix du pétrole et des phosphates ont subi des baisses notables.

Dans ces conditions, les termes de l'échange des pays développés se sont légèrement améliorés tandis qu'ils ont été globalement défavorables aux pays en développement, principalement pour les exportateurs de pétrole.

Les balances des paiements courants par groupes de pays dégagent, sur la base des statistiques disponibles, une non-concordance très importante, de l'ordre de 90 milliards de dollars, due à l'enregistrement défectueux des flux de capitaux, en faveur essentiellement des pays industriels ; c'est ainsi que le solde laissé par les opérations courantes de ces pays n'apparaît excédentaire que de 3,5 milliards de dollars alors qu'il est vraisemblablement beaucoup plus élevé. Les pays exportateurs de pétrole, confrontés notamment à la forte baisse de leurs recettes extérieures, ont vu leur déficit se creuser de 13 à 24 milliards de dollars, alors qu'ils avaient enregistré en 1980 un exédent record de 112 milliards de dollars. Enfin, le déficit des pays en développement non producteurs de pétrole s'est quelque peu allégé, revenant de 84 à 66 milliards.

Dans les pays industrialisés, les succès réalisés en matière de prix n'ont pas eu comme l'an passé d'influence sur le niveau des taux d'intérêt à court terme qui ont même connu au second semestre de légères hausses résultant d'un étroit contrôle de la

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

création monétaire face à d'importants besoins de financement pour combler les déficits budgétaires et soutenir la reprise. De ce fait, l'écart entre taux nominaux et taux d'inflation s'est élargi, notamment aux Etats-Unis où les placements ont été ainsi rendus fortement attractifs. L'important afflux de capitaux qui s'en est suivi a entraîné une vive hausse du dollar. Aussi, le déficit des transactions courantes des Etats-Unis s'est-il élargi de 11 à 40 milliards. En revanche, la situation des paiements courants des autres pays industriels s'est globalement améliorée, le déficit de 14 milliards de dollars enregistré en 1982 ayant fait place à un excédent de 23 milliards dont 21 milliards pour le seul Japon. Ce résultat s'explique surtout par les effets favorables de la reprise économique américaine sur les exportations des autres pays de la zone O.C.D.E. et par la dépréciation vis-à-vis du dollar des monnaies européennes.

La monnaie américaine, valeur refuge et instrument de placement, a encore domine les marchés de change et relégué au second plan l'or dont le cours a chuté de 14,8 % d'une fin d'année à l'autre. Au total, le dollar s'est apprécié contre toutes monnaies à l'exception du yen, marquant notamment une avance de 15,5 % vis-à-vis de l'ensemble des monnaies rattachées au mécanisme de change européen qui ont fluctué à des degrés divers. En particulier, le franc français, sous l'effet d'un gonflement du déficit commercial et d'un élargissement du différentiel d'inflation avec l'Allemagne a été, pour la troisième fois en l'espace de deux années, dévalué de 2,5 % dans le cadre d'un réalignement général des parités opéré le 21 mars 1983. Ce réajustement s'est traduit par une réévaluation de 5,5 % du mark, de 3,5 % du florin, de 2,5 % de la couronne danoise et de 1,5 % du franc belge tandis que la lire italienne et la livre irlandaise ont été dévaluées respectivement de 2,5 % et 3,5 %. La livre sterling s'est dépréciée de 10,2 % par rapport au dollar et la peseta de 20 %. En revanche, le yen a été la seule monnaie à se revaloriser vis-à-vis de la monnaie américaine, de 1,2 %, en raison surtout de l'important excédent des paiements courants dégagé par le Japon et de la conclusion d'un accord avec les Etats-Unis pour renforcer le rôle international du yen.

En ce qui concerne les pays en développement non pétroliers, le déficit de leur paiements courants s'est à nouveau réduit mais son niveau encore élevé en a rendu la couverture malaisée dans le contexte financier actuel. En effet, la défiance de la communauté bancaire internationale, engendrée par la crise de trésorerie surgie au milieu de l'exercice précédent ainsi que par la persistance de difficultés financières dans la plupart des pays débiteurs, a entraîné une sensible réduction des apports de capitaux. Dans ces conditions, les ressources recueillies par les pays en développement ont été inférieures de plus de 20 milliards de dollars à leurs remboursements d'emprunt qui ont atteint près de 96 milliards de dollars. Au demeurant, cette charge aurait été beaucoup plus importante si des opérations de rééchelonnement portant sur 10 % environ des engagements n'avaient pu être réalisées et si le Fonds monétaire international, en contrepartie de la mise en oeuvre de mesures correctives, n'avait accru sensiblement ses concours et permis ainsi aux pays concernés d'accéder à nouveau au marché financier. Après rééchelonnement, le service de la dette en intérêts et principal a pu être réduit pour la première fois depuis de nombreuses années, respectivement de 4 % et 16 %, et a représenté 20 % seulement de la valeur des recettes d'exportation de biens et services au lieu de 24 % en 1982. En outre, les renégociations des échéances menées dans le cadre du Club de Paris ou avec les consortiums bancaires internationaux ont abouti dans nombre de cas à allonger la durée moyenne des prêts déjà contractés. Au total, les engagements extérieurs des pays du tiers-monde non pétroliers se sont chiffrés à 660 milliards de dollars à fin 1983.

Conscients de l'interdépendance des économies, les pays industrialisés ont finalement admis la nécessité de doter le F.M.I. de moyens lui permettant de soutenir les efforts d'assainissement entrepris par les pays membres en difficulté en vue d'une reprise durable de leur développement.

En 1983 en effet, vingt-neuf accords de confirmation généralement d'une durée d'un an et cinq accords de financement élargi, étalés sur trois ans, ont été conclus avec le Fonds par les pays en développement pour un total de 10,5 milliards de D.T.S., montant toutefois inférieur au chiffre record de 12,1 milliards enregistré en 1981. Les décaissements effectifs de l'année, notamment au titre des 43 accords en vigueur, se sont élevés à 12,6 milliards de D.T.S. dont les trois quarts ont été consentis à l'appui de programmes d'ajustement. L'expansion des engagements et des demandes de tirages a soumis à de fortes pressions les disponibilités du Fonds qui, à fin avril 1983, ne dépassaient pas 8 milliards de D.T.S. ce qui l'a amené en septembre à restreindre les déblocages et à suspendre les négociations de nouveaux prêts dans l'attente de la reconstitution de ses ressources. Cette opération a pu être menée à bonne fin par l'obtention en décembre du groupe des Dix et de la Suisse, dans le cadre des accords généraux d'emprunt, de nouvelles lignes de crédit dont le montant a été porté de 6,4 à 17 milliards de D.T.S. et de l'Arabie Saoudite, en qualité d'associé à ces accords, d'un complément de 1,5 milliard de D.T.S.. C'est également en décembre que 19 pays industriels réunis sous l'égide de la Banque des règlements internationaux ont consenti au Fonds monétaire une ligne de crédit de 3 milliards de D.T.S. renforcée par un engagement d'égale valeur de l'Arabie Saoudite. Enfin, dans le cadre de la huitième révision générale de quotes-parts décidée en février, le F.M.I. a accru son capital de 47,5 % en le portant de 61 à 90 milliards de D.T.S. ; toutefois, les versements en devises convertibles, seuls susceptibles d'être utilisés, n'ont guère dépassé 15 milliards.

Par ailleurs, des dispositions ont été prises en septembre pour rationaliser les recours aux ressources du Fonds, notamment par la réduction, pour 1984, des possibilités de tirage au titre de la politique d'accès élargi, ramenées de 150 % à 102 % des quotes-parts. Ce pourcentage est cependant porté à 125 % pour les pays membres subissant un lourd déficit de leur balance des paiements et s'engageant à appliquer un rigoureux programme d'ajustement. En définitive, l'ensemble des facilités mobilisables par un pays membre ne peut dépasser, suivant la cas, 306 % ou 375 % du quota au lieu de 450 % ou 600 % précédemment. Dans la pratique, au surplus, le F.M.I. se montre réticent à consentir des prêts pour la totalité de la durée des accords, toujours limitée à 3 ans en principe, et préfère plutôt passer des contrats renouvelables de plus courte durée. Enfin, le Fonds a décidé d'aligner progressivement le taux de ses prêts sur ceux du marché.

Pour sa part, la Banque mondiale oriente sa stratégie sur le devenir à plus long terme des pays en développement et à cet égard se montre plus préoccupée par les effets pernicieux de l'endettement sur la croissance que de ses conséquences sur la stabilité du système financier international. Durant l'exercice clos le 30 juin 1983, la Banque a augmenté ses engagements de 10,3 à 11,1 milliards de dollars et ses prêts effectifs de 6,3 à 6,5 milliards ; elle a en outre mis au point, pour les trois prochaines années, un programme d'action spéciale de deux milliards de dollars visant davantage l'utilisation des capacités de production existantes que la réalisation d'investissements nouveaux ; dans ce cadre elle a également décidé, pour les économies les plus touchées, de porter le plafond de ses crédits à 90 % du coût des projets et d'abandonner la limite de 30 % précédemment retenue pour les prêts à l'ajustement structurel.

De juillet 1982 à juin 1983, l'Association internationale de développement (A.I.D.) a de son côté accru ses déblocages de 2,1 à 2,6 milliards de dollars alors que ses crédits nouveaux, en progression de près d'un quart par rapport à l'exercice précédent, ont atteint 3,3 milliards de dollars tout en demeurant néanmoins légèrement en-deçà de leur niveau de 3,4 milliards enregistré en 1981. Pour la période triennale débutant le premier juillet 1984, le budget de l'A.I.D. a été arrêté à 9 milliards de dollars seulement au lieu de 12 milliards au titre de la période précédente par suite de la décision des Etats-Unis, principal pourvoyeur de fonds, de ramener de 27 % à 25 % du total leur contribution, fixée à 750 millions de dollars annuellement contre 945 millions précédemment. Ainsi, la dotation globale de cet organisme a fléchi d'un quart par rapport à son niveau antérieur alors qu'il était souhaitable qu'elle soit accrue dans une même proportion pour faire face à l'extension des demandes.

Au total, les organismes internationaux sont parvenus, dans un contexte des plus incertains, à sauvegarder le niveau de leurs ressources et même parfois à les renforcer, ont apporté des concours jugés nécessaires pour appuyer un processus d'ajustement devenu quasi universel et incité les divers créanciers à ne pas interrompre leurs prêts, contribuant ainsi à écarter les menaces d'un ébranlement analogue à celui des années trente. La conjoncture demeure néanmoins fort déprimée et la nécessité de trouver des solutions à long terme continue d'être aussi urgente que par le passé. En effet, même si elle se généralisait et s'avérait durable, la reprise amorcée dans les pays développés ne portera probablement pas leur activité économique à des niveaux comparables à ceux des années soixante et ne suffira pas à elle seule à stimuler la croissance du tiers-monde d'une manière sensible. Des actions s'imposent notamment pour enrayer le protectionnisme qui menace d'entraver les échanges et d'empêcher les pays lourdement endettés d'améliorer leur position extérieure, pour réduire les déficits budgétaires qui maintiennent les taux d'intérêt à un niveau élevé, pour accroître les flux d'aide tant bilatérale que multilatérale vers les pays à faible revenu et, enfin, pour soutenir ou à tout le moins régulariser les marchés des matières premières.

Bien que les diverses rencontres Nord-Sud qui ont eu lieu en 1983 aient été l'occasion de réaffirmer la prise de conscience générale de l'ensemble de ces problèmes ainsi que de l'interdépendance grandissante des différentes économies, les résultats concrets sont restés insignifiants. Si les sept principaux pays industrialisés ont décidé, à l'issue de leur neuvième sommet annuel tenu en mai à Williamsburg, de coopérer plus étroitement pour relancer leur activité et donner un coup d'arrêt au protectionnisme, ils ne sont pas parvenu à régler leurs divergences sur les moyens d'atteindre ces objectifs et bon nombre d'entre eux ont décliné les propositions notamment françaises de stabiliser les marchés des produits de base, d'accroître les liquidités en faveur du tiers-monde et surtout de réexaminer le système monétaire international. De la même manière, les nouvelles recommandations de la commission Brandt en faveur des pays en développement, quoiqu'en recul par rapport aux propositions de réformes de l'ordre économique mondial formulées en 1980, sont restées sans suite. En définitive, la stratégie que les pays industriels ont adoptée pour contribuer à l'assainissement des économies des pays en développement paraît illusoire puisqu'elle se limite à recourir à des mécanismes déjà en place dont la mise en œuvre n'a pas permis jusqu'à présent d'atteindre les objectifs visés. C'est dans ce contexte d'échec du dialogue Nord-Sud, qui s'est manifesté notamment dans l'enceinte de la CNUCED, que se sont ouvertes les consultations pour le

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

renouvellement de la convention de Lomé régissant jusqu'au 28 février 1985 la coopération entre la Communauté économique européenne et 63 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Au total, le seul acquis des pays du tiers-monde dans l'année a été l'entrée en vigueur le 6 octobre du « code de conduite des conférences maritimes » qui leur a réservé 40 % du trafic maritime mondial. Aussi limités que puissent paraître ces résultats, ils n'ont pu être obtenus que par la détermination du « groupe des 77 » de négocier globalement l'ensemble des problèmes qui les concernent. Parallèlement à leurs discussions avec leurs partenaires du Nord, les pays en développement ont en outre continué de rechercher les moyens de renforcer leur coopération bilatérale dans divers domaines. C'est dans ce cadre qu'une Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEAC) a vu le jour afin d'harmoniser les relations entre ses dix Etats membres dans tous les secteurs et assurer la mise en place progressive d'une zone de libre échange, voire d'un marché commun. Le même souci de concertation a été à la base de projets communs élaborés au sein d'instances arabes et islamiques aussi bien dans les domaines économique, social que financier. Néanmoins les tentatives de rapprochements régionaux restent peu nombreuses et leur efficacité continuera de se heurter aux intérêts réciproques divergents ainsi qu'aux relations privilégiées que chacun est amené à entretenir avec d'autres partenaires. Elles n'en demeurent pas moins le seul moyen d'assurer la complémentarité des ressources et la rationalisation des investissements en leur offrant des marchés suffisamment vastes.

•

Dans cet environnement international encore perturbé et au total peu favorable, l'évolution économique nationale s'est déroulée dans un contexte marqué par l'incidence d'une nouvelle sécheresse et a été conduite avec le souci de résorber progressivement, par des mesures d'ordre interne ou externe et plus résolument encore que par le passé, les tensions s'exerçant sur les équilibres fondamentaux, dans le cadre d'un plan d'ajustement approuvé par le Fonds monétaire international.

Sur le plan interne, prenant en considération le déficit du Trésor devenu chronique et pernicieux par son influence à la fois sur l'endettement de l'Etat aussi bien en devises qu'en dirhams et sur le compte courant de la balance des paiements, les Pouvoirs publics ont décidé d'augmenter les recettes de l'Etat, de diminuer la progression des dépenses ordinaires et de limiter celles d'équipement. A cet effet, un ensemble de mesures, d'ordre fiscal notamment, ont été prises dans le cadre d'une loi de finances rectificative en milieu d'année. Dans ces conditions, le produit intérieur brut, affecté par de mauvais résultats dans l'agriculture et qui s'était fortement accru de 6,8 % un an auparavant, a enregistré une croissance de 2,2 % en termes réels. En regard, les investissements ont fléchi et le rythme d'expansion de la consommation s'est ralenti. De même, la hausse des prix a été limitée à 6,2 %.

Dans le domaine des finances publiques, le taux d'accroissement des charges a été sensiblement réduit, du fait en partie du rééchelonnement de la dette extérieure obtenu grâce au programme d'ajustement, et bien que les recettes n'aient pas sensiblement progressé, le déficit budgétaire a été contenu dans les limites prévues, et même en-deçà, ne représentant plus que 8,4 % du produit intérieur brut. Dans le même temps, l'apurement d'un important volume de dépenses précédemment ordonnancées et non réglées a contribué à assainir la situation du Trésor public. Celle-ci s'est ainsi améliorée; toutefois, le financement du déficit de caisse a nécessité, en raison de l'amenuisement des rentrées de capitaux extérieurs, un large recours aux ressources d'origine monétaire qui n'a cependant pas eu d'impact sur le niveau des prix.

En effet, les créances sur le Trésor et à un moindre degré les crédits à l'économie ont été à la base d'une vive expansion de la masse monétaire qui, conforme aux prévisions, ressort à 18 % d'une fin d'année à l'autre et à 16,2 % en moyenne annuelle.

En ce qui concerne les relations financières avec l'étranger, les résultats enregistrés apparaissent très encourageants, le déficit du compte courant de la balance des paiements ayant été ramené à 6,4 milliards de dirhams ou 6,8 % du produit intérieur brut. Cette évolution favorable tient à une réduction du déséquilibre des échanges commerciaux conjuguée à une nette augmentation à la fois des transferts des travailleurs marocains à l'étranger et des recettes du tourisme et à un allègement des transactions gouvernementales. Aussi, le financement du déficit extérieur courant a-t-il nécessité un moindre appel aux capitaux étrangers, d'autant qu'une partie des échéances en principal de la dette a été rééchelonnée. Toutefois, la balance des paiements a dégagé un solde final modérément déficitaire, couvert par un prélèvement sur les réserves de change. Quant au cours du dirham, il a subi un nouvel ajustement et a été fortement affecté par les fluctuations à la hausse des principales devises. Il s'est ainsi déprécié de 18,1 % à l'égard du droit de tirage spécial, de 22,3 % vis-à-vis du dollar et de 3,7 % par rapport au franc français.

La production

Le produit intérieur brut aux prix de 1969 s'est établi à 34 637 millions de dirhams, marquant une augmentation de 2,2 % au lieu de 6,8 % un an plus tôt. Cette évolution recouvre une baisse sensible dans l'agriculture, une contraction dans le bâtiment et les travaux publics et un léger retrait du commerce ; en revanche, les autres branches ont connu des croissances appréciables, notamment les mines, en expansion de 7,5 %, l'énergie, de 4,9 % et l'industrie, de 3,9 %.

Au total, la structure du produit intérieur brut s'est légèrement modifiée ; la part de l'agriculture a légèrement diminué, passant de 11,8 % à 11 %, celle des administrations publiques a augmenté de 18 % à 19,1 % tandis que la part des branches tertiaires, voisine de 42 %, est restée prépondérante et que celle du secteur secondaire est demeurée de l'ordre de 28 % (1).

La production agricole, en hausse de 19,9 % en 1982, a accusé un repli de 4,6 % cette année. En effet, malgré une extension de plus de 10 % des surfaces emblavées, la récolte des céréales principales est tombée à 34,6 millions de quintaux, subissant une chute de 27,4 % et rendant nécessaire l'importation de 19 millions de quintaux. Les agrumes et les primeurs se sont également ressentis de conditions climatiques défavorables tandis que les résultats ont été satisfaisants pour les cultures industrielles et les légumineuses. Quant à l'effectif du cheptel, amputé de près du tiers en 1981 et de 12,2 % en 1982, il s'est à nouveau contracté de 3,8 %, ne comptant plus que 15,7 millions de têtes, dont près de 60 % d'ovins.

La production minière s'est redressée de 7,5 % par suite essentiellement de l'augmentation des livraisons de phosphates à l'exportation et, surtout, aux industries locales de transformation, passées de 4 à près de 5,5 millions de tonnes.

Du fait du développement de l'activité des raffineries et, plus encore, des centrales thermiques qui ont fourni plus de 90 % de l'électricité, la production de la branche « énergie et eau » a augmenté de 4,9 %. Toutefois le degré de dépendance vis-à-vis de l'extérieur s'est accentué, atteignant 88 % environ.

Après la stagnation observée au cours des deux derniers exercices, la valeur ajoutée de l'industrie et de l'artisanat s'est accrue de 3,9 % et sa part dans le produit intérieur brut a été portée à 16,6 % grâce notamment à l'expansion enregistrée par la transformation des phosphates.

L'évolution du secteur « bâtiment et travaux publics » a été globalement orientée à la baisse, qui a été de 3,5 %. Alors que les travaux publics ont accusé un net repli, le bâtiment s'est en revanche inscrit en forte progression en liaison avec le lancement d'importants programmes pour l'habitat initiés par l'Etat.

La hausse dans le secteur tertiaire a été limitée à 1 % et a résulté de celle de 3,2 % des transports et communications et de 2,6 % des « autres services », tandis que le commerce a fléchi de 0,4 %.

Enfin, la croissance des services non marchands des Administrations publiques ressort à 8,3 % au lieu des 11,7 % observés l'an passé.

Converti en dirhams courants, par application d'une hausse moyenne des prix estimée dans les comptes nationaux à 2,7 % seulement au lieu de 9,9 % en 1982 et 10,8 % en 1981, le produit intérieur brut s'est établi à 94 589 millions de dirhams, progressant ainsi de 5 % au lieu de 17,4 % un an auparavant. Quant au produit national brut qui englobe en outre les revenus nets de l'extérieur pour un montant de 859 millions, il a atteint 95 448 millions et s'est inscrit en hausse de 5,4 % au lieu de 16,2 % en 1982 (1).

La demande

De son côté, la demande intérieure, sous l'effet des actions menées cette année, est restée pratiquement stationnaire n'ayant augmenté que de 0,3 %, au lieu de 16,9 % en 1982, se situant à 102 287 millions de dirhams. Ce ralentissement a concerné aussi bien les investissements, en recul de 7,2 %, que la consommation totale, en accroissement de 2,2 % seulement. Au surplus, cette dernière apparaît en baisse en termes réels compte tenu d'une hausse de 6,2 % du coût de la vie. Toutefois, la dépense nationale excède encore le produit intérieur, nécessitant un apport en biens et services de 7 698 millions de dirhams, bien inférieur cependant à celui de 11 907 millions observé un an plus tôt.

Le total de la consommation privée et publique s'est établi à 82 827 millions de dirhams et sa part dans le produit intérieur brut, bien que ramenée de près de 90 % à 87,6 %, demeure élevée.

Toutefois, l'épargne intérieure ressort à 11 762 millions, en expansion de près de 30 % d'un exercice à l'autre, et l'épargne nationale, qui englobe les revenus nets de l'extérieur, a atteint 12 621 millions de dirhams, couvrant 65 % environ des investissements, au lieu de 45 % en 1982.

L'atténuation du déséquilibre entre les ressources et les emplois tient également à la réduction de la formation brute de capital fixe, revenue de 21 091 millions à 20 705 millions de dirhams et la baisse des stocks, de 1 245 millions de dirhams, ayant été importante, les investissements ont été réduits, passant de 20 971 à 19 460 millions de dirhams. Dans ces conditions, le besoin de financement ne s'est élevé qu'à 6 839

(1) Voir annexes statistiques 1 et 2.

(1) Voir annexes statistiques 3 à 5.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

millions et n'a représenté que 7,2 % du produit intérieur au lieu de 12,7 % en 1982. Il a été couvert pour l'essentiel par des emprunts extérieurs et, pour le surplus, par un prélèvement sur les réserves de change (1).

Les relations financières avec l'étranger

La mise en œuvre d'un programme d'ajustement au cours de 1983 a eu pour effet une amélioration sensible du compte courant de la balance des paiements.

En effet, malgré un important déficit de la production agricole et l'achat à l'étranger de l'essentiel des besoins énergétiques, les importations effectuées à des prix enchéris se sont chiffrées à 25 591 millions de dirhams, en fléchissement de 1,5 %, pour la première fois depuis de nombreuses années. Ce résultat s'explique par la diminution concomitante des biens de consommation et d'équipement importés. En revanche, les exportations se sont élevées à 14 724 millions de dirhams, en accroissement de 18,4 %, malgré une baisse des ventes des produits miniers. Il en est résulté une contraction de 20,1 % du déficit commercial ramené à 10 867 millions de dirhams et un renforcement du taux de couverture des importations par les exportations, relevé en un an de 47,9 % à 57,5 %. Pour leur part, les recettes nettes procurées par le tourisme et les transferts des économies sur salaires des travailleurs marocains à l'étranger se sont notablement renforcées. Aussi, le déficit des opérations courantes de la balance des paiements a-t-il pu être contenu à 6 408 millions de dirhams, au lieu de 11 437 millions en 1982, ne représentant plus que 6,8 % du produit intérieur brut au lieu de 12,7 % un an auparavant.

Cette évolution favorable a permis d'appuyer le réechelonnement de la dette et de limiter les recours au financement extérieur à 5 041 millions de dirhams qui ont assuré, conjointement avec une ponction de l'ordre de 500 millions de dirhams sur les réserves de change, l'équilibre de la balance des paiements.

Les finances publiques

La situation de trésorerie de l'Etat a été dominée par les actions menées en vue de procéder à un redressement des comptes et à un assainissement des engagements du Trésor. A cet effet, les mesures prises notamment dans le cadre de la loi de finances rectificative ont permis de porter les recettes ordinaires à 21 094 millions de dirhams et les dépenses de même nature à 23 026 millions, laissant un déficit courant de 1 932 millions. En effet, les charges de fonctionnement se sont accrues de 7,4 %, consécutivement à une progression des traitements de 9,6 %, des frais de matériel, de 5,5 % et du service de la dette, de 9,7 % et au maintien à un niveau élevé des subventions à la consommation en dépit des relèvements de prix opérés au début du second semestre. Les dépenses d'investissements se sont fixées quant à elles à 7 979 millions de dirhams et, en y incluant l'apurement des opérations précédemment ordonnancées et non réglées, à 10 261 millions, montant très voisin de celui constaté en 1982. Au total, les dépenses du Trésor qui ressortent à 33 287 millions de dirhams, en expansion par rapport à celles de l'exercice précédent, ont atteint le niveau le plus élevé observé jusqu'alors.

De ce fait, les progrès enregistrés ont résidé, dans cette première étape, en un redimensionnement des dépenses et en une allocation plus judicieuse des ressources disponibles. Au demeurant, si le déficit de trésorerie relevant des seules opérations de l'année s'est réduit, en revanche, le déficit total, tenant compte du règlement des arriérés, s'est détérioré et son financement a été couvert par un moindre recours aux capitaux extérieurs et par un appel sensiblement renforcé à des moyens d'origine monétaire.

La monnaie et le crédit

Une vive expansion des besoins du Trésor et une avance modérée des crédits à l'économie ont entraîné une nette progression des disponibilités monétaires et quasi-monétaires des entreprises et des particuliers. Egale à 46 320 millions de dirhams à la fin de 1983, la masse monétaire s'est accrue, en un an, de 7 073 millions ou 18 % et à un rythme annuel moyen de 16,2 %, de loin supérieur à celui du produit intérieur brut à prix courants. Cette disparité reflète le déficit structurel de l'offre locale en biens et services et son financement. La création monétaire a servi cette année à alimenter davantage l'investissement que la consommation et n'a pas eu d'impact sur les prix, du fait qu'elle a été affectée moins à un renforcement de la dépense qu'à celui de l'épargne liquide.

Ainsi, les autorités monétaires, soucieuses de ne pas entraver le développement de l'activité économique n'ont pas, tout en maintenant l'encadrement du crédit, mis d'obstacle à l'extension des liquidités mais se sont attachées à les maîtriser en animant le marché monétaire qui a fourni une part appréciable des besoins du Trésor.

L'AGRICULTURE ET LA PECHE

Le rôle de l'agriculture demeure primordial dans l'économie nationale. En effet, en dépit d'une contribution limitée à 11 % du produit intérieur brut, elle exerce une influence déterminante sur l'évolution des autres secteurs ainsi que sur l'équilibre interne et externe et les finances publiques. Ainsi, les produits alimentaires ont encore constitué en 1983 le quart des recettes d'exportation et représenté 17 % des dépenses d'importation. En outre, le budget de l'Etat a consenti d'importantes allocations au titre de l'équipement et du développement de ce secteur et supporté une lourde charge en soutenant les prix intérieurs des denrées de base qui s'est élevée à 1,1 milliard de dirhams.

Dans le but d'améliorer les conditions de vie du monde rural qui englobe 57 % de la population du pays, les pouvoirs publics ont augmenté de 20 % en cours d'année le salaire minimum agricoles garanti, relevé les prix à la production de certains produits agricoles et accordé aux petits et moyens agriculteurs par l'intermédiaire de la Caisse nationale de crédit agricole des crédits d'une durée de 25 ans maximum pour la construction de logements économiques au taux préférentiel de 7 % l'an résultant d'une ristourne à la charge de l'Etat.

Dans le domaine de l'hydraulique, l'exercice 1983 a été marqué par l'entrée en service du barrage Mohamed Ben Abdelkrim El Khattabi qui permettra d'irriguer 4 500 hectares pans la plaine d'Al Hoceima et par la mise en chantier de celui d'Aït Chouarit dans le Haouz. Parallèlement, il a été procédé à l'aprovisionnement des agriculteurs en semences et en engrais et au lancement comme les deux années précédentes de l'opération de labour collectif qui a mobilisé plus de 16 500 tracteurs et porté sur près de 2,5 millions d'hectares. Néanmoins, la prédominance des zones non irriguées qui constituent près de neuf dixièmes des superficies cultivables rend les résultats de l'agriculture largement dépendants des conditions climatiques qui ont été défavorables durant la dernière campagne.

Ainsi, la valeur ajoutée du secteur agriculture et pêche calculée sur la base des prix de 1969 est revenue de 3 991 millions à 3 808 millions de dirhams et a regressé de 4,6 % sous l'effet essentiellement du recul des récoltes de céréales et de l'élevage qui entrent pour près des deux tiers dans la production agricole totale (1) et sont principalement pratiqués en terre bour. Au total, la part de l'agriculture et de la pêche dans le produit intérieur brut a fléchi de 11,8 % à 11 %.

Céréales

Contrairement à la campagne céréalière précédente, marquée par un net retard des précipitations et une pluviométrie abondante au cours des mois d'avril et mai, celle de 1982-83 a connu un début précoce et bien arrosé permettant, grâce en particulier à l'opération de labour collectif, d'emblaver une superficie d'environ 4,6 millions d'hectares, en hausse de 10 % par rapport à celle de la campagne précédente. Toutefois, l'absence de pluies en janvier et leur insuffisance accompagnée de fortes chaleurs en mars et avril, qui correspondent à des périodes critiques pour le développement végétatif des plantes, ont eu des effets néfastes sur les cultures. A leur irrégularité dans le temps s'est ajoutée une mauvaise répartition des précipitations sur le territoire, puisque seules les régions du nord et du nord-ouest ont recueilli un volume d'eau suffisant. De fait, la récolte des quatre principales céréales n'a atteint que 34,6 millions de quintaux au lieu de 47,6 millions la campagne antérieure, en raison de la nette chute des rendements qui ont reculé de plus du tiers pour s'établir à seulement 7,6 quintaux à l'hectare. Cette baisse sensible de la production a intéressé toutes les variétés ; l'orge a été la plus affectée et sa production a chuté de 47 % tombant à 12,3 millions de quintaux de sorte que sa part qui avoisine généralement la moitié du total a été réduite à 35,5 %. Les récoltes de blé dur et de blé tendre se sont élevées respectivement à 12,4 millions et 7,3 millions de quintaux, en diminution de 12 % et de 6 %, alors que le maïs a fourni 2,6 millions de quintaux au lieu de 2,5 millions la campagne antérieure.

Afin de couvrir les besoins internes en céréales, il a été nécessaire d'importer un volume de 19 millions de quintaux équivalant à celui de l'année écoulée pour une valeur de 2 013 millions de dirhams, en accroissement de 16,5 %.

La commercialisation des céréales principales effectuée de mai à décembre 1983 par les intermédiaires agréés auprés de l'Office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses a porté sur un tonnage de 4,3 millions de quintaux au lieu de 6,7 millions au titre de la période correspondante de 1982, à la suite de la baisse de la production et peut-être de la non-révision des prix officiels à la production.

En dépit d'une extension de 70 % des superficies passées à 1 700 hectares, la récolte de riz, de 39 800 quintaux, n'a progressé que de 9 % en raison du recul des rendements de 36,4 à 23,4 quintaux à l'hectare. Au demeurant, depuis la campagne 1979-80 au cours de laquelle 5 900 hectares avaient été consacrés à cette culture et avaient permis d'obtenir 287 400 quintaux, la riziculture n'a cessé de décliner. Dans ces conditions, d'importants volumes de riz ont été importés et se sont élevés pour la seule année 1983 à 303 000 quintaux.

De même la récolte des céréales secondaires, chiffrée à 1,2 million de quintaux, a fléchi de 14,3 % d'une campagne à l'autre et les exportations, constituées essentiellement d'alpistes, n'ont porté que sur un tonnage de 41 400 quintaux, en diminution de 45 %.

(1) Voir annexes statistiques 6 et 7.

(1) Voir annexes statistiques 8 à 20.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Légumineuses

A la suite des pluies abondantes du début de campagne et du lancement à grande échelle en faveur des légumineuses de l'opération de labour collectif, les superficies réservées à ces cultures ont connu une très nette extension et sont passées de 295 000 à 413 000 hectares. Aussi la récolte a-t-elle porté sur un tonnage de 2,8 millions de quintaux, en progression de 29 %. Cette augmentation a été accompagnée d'une baisse des rendements de 7,5 à 6,9 quintaux à l'hectare et a intéressé toutes les variétés et particulièrement la fève dont la production a atteint 1,4 million de quintaux, en accroissement de 44 %, et a représenté près de la moitié du volume total des légumineuses. Les autres principales récoltes ont porté sur 559 000 quintaux de pois chiches, 320 000 quintaux de lentilles et 222 000 quintaux de petits pois.

Primeurs

Les cultures de primeurs ont souffert des intempéries. Aux vents très violents du mois de novembre qui ont causé des dégâts importants sur près de 340 hectares sous serre et dans la totalité des cultures de plein champ, a succédé une période de gel dans le Souss où près de 30 % des superficies ont été endommagées et de froid dans le nord. Ces perturbations ont entraîné une réduction de la production et des exportations. Celles-ci, ave 106 000 tonnes, ont régressé de 8 % en raison principalement du recul prononcé des expéditions de tomates, revenues en un an de 90 000 à 64 000 tonnes. En revanche, les livraisons de pommes de terre à l'étranger ont porté sur un tonnage évalué à 39 000 tonnes, en hausse de 86 % par suite de l'amélioration de la qualité et du bon étalement de la campagne d'exportation. La France reste toujours notre premier client et a acquis plus de 80 % de nos primeurs contre 69 % seulement en 1981-82 alors que la part de l'Allemagne Fédérale a fléchi de 21,6 % à 14 %. En dépit de la baisse des expéditions, les recettes F.O.B. qui se sont fixées à 320 millions de dirhams sont demeurées pratiquement inchangées en raison d'une amélioration des cours moyens.

Agrumes

L'alternance de vagues de chaleur et de froid dans le sud, l'Oriental et le centre du pays a affecté la production d'agrumes qui n'a pas dépassé 930 000 tonnes, en diminution de 6,5 %. Les petits fruits ont été les plus touchés, leur récolte étant tombée de 297 000 à 243 000 tonnes. Toutefois, les exportations totales d'agrumes qui se sont élevées à 601 000 tonnes se sont inscrites en légère baisse par rapport à leur niveau de la campagne précédente. En effet, le recul de 14 % du tonnage des petits fruits, caractérisés néanmoins par une qualité et une présentation satisfaisantes, a été compensé par la progression de 420 000 à 443 000 tonnes des expéditions d'oranges, favorisées par ailleurs par la contraction de l'offre de nos principaux concurrents sur les marchés de l'Europe occidentale.

La Communauté économique européenne qui a reçu 64 % du total de nos exportations d'agrumes reste notre principal client alors que les achats de l'Union soviétique n'en ont représenté que 12 %, soit une baisse de moitié d'une campagne à l'autre. Les recettes totales F.O.B. ont atteint 1 337 millions de dirhams, en amélioration de 14 %, à la faveur d'une augmentation de 15 % des prix moyens.

Le marché intérieur a absorbé près de 329 000 tonnes, au lieu de 380 000 tonnes la campagne précédente, dont le quart environ a été destiné aux usines de transformation.

Selon les premières évaluations, la production agrumicole 1983-84 s'établirait autour de 900 000 tonnes, accusant une baisse de l'ordre de 3 % par rapport à la campagne précédente.

Cultures industrielles

L'influence des mauvaises conditions climatiques qui ont marqué la campagne 1982-83 a été limitée et la récolte des cultures industrielles s'est établie à 3 370 600 tonnes, en progression de plus de 18 %.

A la faveur d'une extension des superficies récoltées de 16 %, la production de betteraves a atteint un niveau record de 2 582 600 tonnes, en hausse de 11,6 %, en dépit d'une réduction des rendements de 40,4 à 38,8 tonnes l'hectare.

De même, les quantités de cannes produites, en hausse sensible de 47,7%, ont porté sur un volume de 764 100 tonnes, inégalé jusqu'alors. Ce bon résultat est le fait essentiellement de la région du Gharb, principale région productrice, où les superficies récoltées ont augmenté de 28 % et les rendements se sont améliorés de 69,5 à 83,6 quintaux à l'hectare.

Dans ces conditions, le tonnage de sucre extrait s'est inscrit en accroissement de 18 %. Il s'est chiffré à 427 200 tonnes dont, 83 % proviennent de la betterave et a constitué le meilleur résultat de toutes les campagnes sucrières. A ce niveau, il a permis de satisfaire près de 68 % de la consommation locale, estimée à 630 000 tonnes, alors que ce pourcentage n'a pas dépassé 60 % entre 1978 et 1982. C'est pourquoi les importations de sucre sont revenues de 270 000 tonnes en 1982 à 247 600 tonnes, accusant un repli de 8,3 %, mais leur valeur de 413 millions de dirhams a fléchi de plus de 20 % en liaison avec la baisse des cours mondiaux.

Les superficies réservées au coton n'ont pratiquement pas varié d'une campagne à l'autre en dépit de l'entrée en production de la région de la Moulouya ; grâce aux bons rendements obtenus, la production s'est fixée à 239 600 quintaux, en augmentation de 20 %

Cette culture continue de bénéficier des encouragements des pouvoirs publics qui ont décidé de relever de 359 dirhams à 400 dirhams le quintal le prix moyen d'achat du coton aux producteurs.

Oléiculture

Ayant fait l'objet d'un effort soutenu d'irrigation et d'entretien, l'oliveraie qui a bénéficié de surcroît de températures modérées et de pluies en fin de campagne, a donné lieu à des rendements jugés excellents. De ce fait, la production d'olives de 1981-1982 a atteint 419 000 tonnes au lieu de 350 000 tonnes un an auparavant et apparaît ainsi l'une des meilleures des dix dernières années. Elle a permis l'extraction de 40 000 tonnes d'huile, en accroissement de 60 %.

En revanche, la récolte qui a commencé à l'automne 1983 se situerait selon les premières évaluations autour de 232 000 tonnes et les quantités d'huiles extraites sont estimées à 23 000 tonnes.

Oléagineux

La récolte d'oléagineux est demeurée avec 473 400 quintaux pratiquement stable d'une campagne à l'autre en dépit d'une contraction de 13 % des superficies et en raison d'une amélioration des rendements de 9,5 à 11 quintaux à l'hectare. Au demeurant, cette évolution est imputable à la production de tournesol qui a atteint 157 600 quintaux, en expansion de plus de 150 % à la faveur d'une nette augmentation à la fois des superficies et des rendements. A l'inverse, la production d'arachide, principale variété cultivée, est tombée à la suite d'une réduction des superficies de plus d'un tiers de 407 300 à 315 800 quintaux malgré un accroissement des rendements de 21,6 %. A titre d'incitation à la culture et à l'amélioration des rendements, le prix du quintal a été relevé de 256 à 270 dirhams pour le tournesol et de 300 à 320 dirhams pour l'arachide.

Viticulture

La production vinicole, en baisse continue depuis 1980, a augmenté cette année de près du quart et s'est établie à 436 000 hectolitres à la faveur d'une amélioration des rendements du vignoble. En revanche, les exportations, avec 136 300 hectolitres, ont connu une chute brutale de l'ordre de 75 % mais la recette, chiffrée à 25,5 millions de dirhams, n'a baissé que de moitié par suite d'une nette amélioration du prix moyen. Les ventes sur le marché local sont demeurées pratiquement stables autour de 334 500 hectolitres ; toutefois, leur valeur s'est élevée à 44,3 millions de dirhams, en hausse de 21 %.

Elevage

L'élevage qui intervient pour près du tiers dans la productions du secteur agricole et qui reste pratiqué principalement sur les terrains de parcours a gravement souffert de l'insuffisance des pluies qui a caractérisé les trois dernières années. Selon les résultats du recensement effectué en octobre-novembre 1983, l'effectif des trois principales races ressort à 15,7 millions de têtes, en déclin de 3,8 % ; ainsi la chute amorcée en 1981 s'est poursuivie, mais à un rythme modéré. En définitive, en trois ans, le cheptel global aura diminué de 40 % et pour enrayer la décapitalisation ainsi constatée, un fonds spécial pour la sauvegarde et la protection du cheptel a été créé début août et il est prévu qu'il soit alimenté à la fois par le produit de la taxe sur les abattages contrôlés et par des subventions de l'Etat.

Parallèlement à une baisse de 18,5 % du nombre des abattages contrôlés, la production de viande rouge est revenue, en un an, de 150 800 tonnes à 123 600 tonnes. En revanche, l'apport de l'aviculture s'est développé de 9 % et a atteint 120 000 tonnes dont près des trois quarts ont été fournis par les unités industrielles. Celles-ci ont également fourni la moitié environ des quantités d'oeufs produits qui se sont élevées à 827 millions d'oeufs au lieu de 752 millions un an auparavant.

La production de lait, évaluée à 630 millions de litres, n'a pratiquement pas changé d'une année à l'autre et les importations de produits laitiers ont porté sur un volume de 29 600 tonnes au lieu de 42 400 tonnes en 1982, pour une valeur de 357 millions de dirhams, en diminution de 22 %. Afin d'encourager la production, les pouvoirs publics ont relevé le prix moyen à la production du litre de lait de 1,69 à 1,84 dirham.

Pêche

La pêche maritime offre directement ou indirectement quelque 71 000 emplois dont 34 000 environ pour les marins pêcheurs et ses produits constituent un apport nutritionnel important pour la population et une source non négligeable de devises puisqu'en 1983, ils ont représenté près de 10 % de la valeur totale des exportations.

Toutefois, les possibilités annuelles de pêche estimées à 1,5 million de tonnes sont sous-exploitées, les prises effectives étant limitées à 30 % environ de ce potentiel. En 1983, en effet, les captures ont porté sur 438 600 tonnes, en augmentation de 22 % et leur valeur s'est accrue de 33 % pour atteindre 1 245 millions de dirhams dont 62 %

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ont été procurés par la pêche hauturière qui n'intervient cependant que pour 19 % dans le tonnage global.

Parallèlement, la consommation intérieure de poisson frais s'est élevée à 106 100 tonnes, en hausse de 14 %, tandis que celle du poisson congelé lancée en cours d'exercice par l'Office National des Pêches n'ayant porté que sur 269 tonnes reste négligeable en dépit de prix accessibles à une grande partie de la population.

Le total des exportation des produits de la mer bruts et transformés est passé en un an de 109 500 à 159 300 tonnes et a procuré une recette de 1 408 millions de dirhams, en progression de 51 %.

Par ailleurs, des investissements de 237 millions de dirhams ont été effectués dans le domaine de la pêche et ont permis l'acquisition de 186 unités portant ainsi le total de la flotte côtière à 7 916 et celui de la pêche hauturière à 201 bateaux.

Conscients de l'apport nutritionnel de la pêche, de son rôle social et de sa contribution financière, les pouvoirs publics ont tracé un plan à long terme pour le développement du secteur visant une exploitation optimale des richesses halieutiques et une meilleure protection des réserves. A cet égard, un nouveau code des investissements maritimes a été élaboré afin d'encourager le renouvellement et le renforcement de la flotte de pêche, l'installation de chantiers de construction et de réparation navales ainsi que l'équipement en chaînes de froid. En outre, l'extension des ports, principalement dans le Sud, permettra le débarquement des prises de la flotte hauturière et son entretien, économisant ainsi près de la moitié des recettes qui est actuellement versée à l'étranger pour la réparation et l'entretien des bateaux.

Par ailleurs et dans l'attente de la constitution d'une flotte à même d'assurer la relève, un accord de pêche plus avantageux a été conclu avec l'Espagne pour une période de quatre ans.

LES MINES ET L'ENERGIE

La production globale du secteur des mines et de l'énergie telle qu'elle ressort d'une nouvelle série d'indices ayant pour base l'année 1978 a enregistré une hausse de 7 % en 1983, nettement supérieure à celle de 4,5 % observée un an auparavant. L'extraction minière qui avait déjà progressé de 4,1 % en 1982 s'est accrue cette année de 8,9 % en raison d'une augmentation sensible de la production des phosphates qui représente en tonnage 95 % du total ; celle des autres minerais a en revanche accusé une baisse. L'indice de production de l'énergie a marqué comme l'an dernier une avance d'environ 5 % par suite d'un accroissement à la fois de la production d'électricité et de l'activité de raffinage. Les apports d'origine locale ayant encore régressé, le degré de dépendance énergétique à l'égard de l'extérieur est passé de 87 % à 88 % et le coût des importations qui en est résulté a représenté l'équivalent du 44 % du total des recettes d'exportations.

(Base 100 en 1978)	1980	1981	1982	1983
Indices global	**111**	**110**	**115**	**123**
– de l'extraction minière	99	97	101	110
– de la production d'énergie	132	135	141	148

Mines

La valeur ajoutée du secteur minier calculée à prix constants qui avait fléchi en 1982 a augmenté cette année de 7,5 % et sa part dans la production intérieure brute est passée de 3,1 % à 3,3 %.

Les cours mondiaux des produits miniers ne se sont guère améliorés cette année et ceux des phosphates ont même enregistré une nouvelle et importante baisse. Toutefois, l'appréciation des devises de facturation, en particulier du dollar, a permis d'atténuer la répercussion des cotations sur les recettes en dirhams.

La valeur carreau-mine des produits miniers à l'exclusion du charbon a été estimée à 4 127 millions de dirhams, accusant un nouveau recul de 1 % qui résulte d'une hausse limitée pour les phosphates et d'une contraction pour les autres produits. Les tonnages ont atteint 20,8 millions, en progression de 10 % environ par suite d'une amélioration de la production de phosphates conjuguée à une baisse de celle des autres minerais qui n'a porté que sur un peu moins d'un million de tonnes (1).

Quant aux exportations, qui avaient diminué de près de 9 % l'année précédente, elles se sont élevées à 4 185 millions de dirhams, en hausse de 3 %, alors que les volumes expédiés apparaissent pour 15,4 millions de tonnes, en augmentation de 3,6 %. Dans cet ensemble, les ventes des phosphates, chiffrées à 3 531 millions, se sont renforcées de 2,5 % par suite du seul accroissement de 4,8 % des quantités livrées. Celles des autres minerais ont marqué une hausse de 5,5 % due principalement au raffermissement de la livre sterling qui a largement compensé la baisse de 15 % des livraisons ; en conséquence, la part des phosphates est demeurée voisine de 84 %.

Les ventes au marché intérieur se sont accrues de 36,7 % et ont porté sur 5,7 millions de tonnes ou 27,4 % de la production totale au lieu de 23 % l'an passé et 20 % seulement deux ans auparavant. Constituées à hauteur de 96 % de phosphates dont la valorisation locale prend une importance de plus en plus grande, elles ont permis la réalisation d'un chiffre d'affaires de 1 032 millions de dirhams, en hausse de 16,6 % d'une année à l'autre.

Phosphates

La production marchande, de 19,8 millions de tonnes au lieu de 17,8 millions en 1982 (1), s'est développée de 11,2 % grâce notamment à l'extension de la production du centre de Benguérir et de l'usine de séchage d'Oued Zem. De même, les ventes ont totalisé 20,1 millions de tonnes et se sont élargies en un an de 11,2 % parallèlement à une expansion de 38,6 % des commandes de l'industrie locale et à une reprise de 4,8 % des ventes à l'étranger portées de 14 à 14,7 millions de tonnes. Ainsi, malgré l'incertitude et la vive concurrence qui ont régné sur le marché mondial des phosphates, l'O.C.P. a pu, avec près de 32 % du total des ventes, maintenir sa place de premier exportateur. Les exportations ont procuré la contrevaleur de 3 531 millions de dirhams, marquant une augmentation limitée à 2,5 % et imputable exclusivement à celle des tonnages. Dans ces conditions, la valeur unitaire exprimée en dirhams s'est légèrement réduite malgré une forte appréciation du dollar, les cours internationaux s'étant encore dégradés.

L'Europe Occidentale demeure le principal client, avec des achats de 9,4 millions de tonnes, mais sa part a fléchi de 66,4 % à 64,5 %. En revanche, celle de l'Europe de l'Est s'est renforcée, passant à 18,8 %. De même, les ventes à l'Asie et à l'Océanie se sont accrues de 11,6 % par suite principalement de l'élargissement de la demande de l'Inde, de l'Indonésie et de l'Australie. A l'inverse, les expéditions vers le continent américain se sont contractées de 12,8 %, les livraisons au Brésil ayant été arrêtées et celles destinées au Venezuela s'étant amenuisées.

Par pays, l'Espagne a acquis 2,3 millions de tonnes, la France, 1,8 million, la Belgique, 1,6 million, la Pologne, 1,2 million et enfin le Royaume-Uni, 936 000 tonnes ; ces cinq pays ont ainsi reçu plus de la moitié des expéditions.

Dans le cadre de la politique de valorisation locale des phosphates, les quantités livrées à l'industrie ont atteint 5,5 millions de tonnes, en expansion de 38,6 %, et ont représenté plus de 27 % des ventes de l'O.C.P. La production d'acide phosphorique s'est élevée à 1,2 million de tonnes, en hausse de 22,3 %, et celle d'engrais à plus d'un million, en expansion de près de 68 % d'une année à l'autre. A cet effet, les importations de soufre en provenance d'Arabie Saoudite, de Pologne et du Canada se sont situées à plus de 1,3 million de tonnes pour une valeur dépassant 1 milliard de dirhams. Orientées essentiellement vers l'Inde et la Turquie, les exportations d'acide phosphorique ont porté sur 858 000 tonnes tandis que celles d'engrais se sont chiffrées à 802 000 tonnes, enregistrant une extension considérable respectivement de 31,7 % et 93,1 %. Les recettes globales apparaissent pour 3 129 millions de dirhams, en accroissement de 51,6 %, et s'avèrent presqu'équivalentes à celles des phosphates naturels.

Au total, les exportations du groupe O.C.P. ressortent à 6 660 millions de dirhams, en augmentation de 20,9 %, et constituent plus des deux cinquièmes des exportations globales.

Conformément à son programme de développement et afin de consolider sa place de producteur et son rang d'exportateur sur le marché mondial du phosphate et de ses dérivés, l'O.C.P. a poursuivi les efforts entrepris en vue de renforcer son potentiel de production et de favoriser au maximum la valorisation locale. Dans ce cadre, des travaux visant l'accroissement de la production et son traitement ont été entrepris à Khouribga et Youssoufia. De même, en matière de transformation, les travaux de réalisation de l'ensemble chimique de Jorf Lasfar se déroulent comme prévu ; cet ensemble transformera annuellement 4,5 millions de tonnes de phosphate, ce qui portera la quantité de minerai valorisé localement à 10 millions de tonnes. Il comprendra une unité d'acide phosphorique d'une capacité journalière de 4 000 tonnes d'anhydride phosphorique qui seront, dans le cadre des objectifs de diversification, transformés et commercialisés sous forme d'acide phosphorique à 54 %, d'acide superphosphorique et d'engrais solides. Les études d'installation d'une unité d'extraction de l'uranium à partir de l'acide phosphorique produit à Safi sont avancées. Enfin, les reconnaissances du gisement de phosphates de Meskala dans la province d'Essaouira et les recherches de soufre ou de gîtes d'amas sulfurés dans les régions de Kettara et de Benslimane se poursuivent.

Autres produits miniers

Dans une conjoncture internationale encore défavorable, la valeur carreau-mine de la production minière hors phosphate a été évaluée à près de 674 millions de dirhams, enregistrant une nouvelle régression de 11,5 %, et les tonnages produits ont reculé de 18 %, revenant à moins d'un million de tonnes. L'exploitation des minerais de cuivre,

(1) Voir annexes statistiques 21 et 22.

(1) Les chiffres relatifs aux phosphates proviennent de l'Office Chérifien des Phosphates et diffèrent, pour certains, aussi bien des données du Ministère des Mines, reprises à l'annexe 21, que de celles de l'Office des changes, figurant à l'annexe 35.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

de fer et de fluorine a accusé des progressions sensibles mais celle des autres substances a été orientée à la baisse. A l'exportation, les tonnages ont subi une contraction de 15 % ; toutefois, les recettes correspondantes, égales à 654 millions de dirhams, se sont améliorées de 5,5 % en raison de l'évolution favorable des ventes de cuivre et de plomb et également de l'appréciation de la livre sterling, principale monnaie de facturation.

Plomb

Le cours moyen mondial du plomb s'est détérioré de près de 10 % malgré une reprise dans l'industrie automobile principale utilisatrice de ce métal. La production de plomb, en baisse de 12 % l'année précédente, a encore fléchi de 2 % en 1983 et a porté sur 145 000 tonnes. Les exportations ont atteint 64 350 tonnes, en augmentation de 15,4 %, procurant un montant de 141 millions de dirhams accru de 32,4 %. Destinées en totalité à la fonderie de l'Oued El Heimer, les ventes locales, de 78 000 tonnes, en régression de 4 %, ont permis la production de 54 200 tonnes de plomb métal dont les exportations se sont élevées à 55 700 tonnes mais n'ont rapporté que la somme de 171 millions de dirhams, en baisse de 5 %.

Cuivre

L'amélioration de 24 % du cours du cuivre a entraîné un développement de 10,2 % des quantités produites, passées à 69 200 tonnes. La valeur de la livraison de 66 700 tonnes à l'étranger s'est établie à 207 millions de dirhams, en progrès de 60 %.

Manganèse chimique

L'extraction du manganèse chimique continuant de se dégrader a été limitée à 73 500 tonnes, accusant une chute de 23,8 %. De même, les ventes ont fortement diminué en volume comme en valeur, se chiffrant à 57 700 tonnes pour 48,7 millions de dirhams.

Barytine

La production de barytine, déprimée par la faiblesse de la demande du secteur pétrolier, n'a porté que sur 275 000 tonnes, reculant de 46,7 %. Toutefois, l'exportation de 347 000 tonnes pour une valeur de 118 millions de dirhams n'a baissé que de 4,6 % aussi bien en valeur qu'en tonnage.

Fer

La persistance de la crise dans la sidérurgie, le surplus de l'offre par rapport à la demande de fer et l'utilisation accrue de ferrailles ont lourdement pesé sur le marché mondial de ce minerai où les prix ont subi une chute de 12 % par rapport à 1982, se situant au niveau le plus bas jamais observé. Ainsi, si la production de fer s'est à nouveau élargie de 12,8 % en atteignant 252 500 tonnes, les expéditions à l'étranger on fléchi de 35,6 % en revenant à 150 600 tonnes pour une contrevaleur de moins de 19 millions de dirhams.

Fluorine

La production de 60 300 tonnes de fluorine a marqué une avance de 20,1 % mais les livraisons à l'étranger n'ont concerné que 54 000 tonnes pour une recette de 67,6 millions de dirhams en hausse de près de 15 %.

Zinc

En dépit d'une amélioration de la conjoncture internationale et des cours, la production de 14 000 tonnes de zinc s'est inscrite en baisse et a été exportée en totalité pour une valeur de 22 millions de dirhams.

Cobalt

Après l'arrêt de l'exploitation du cobalt à la fin de 1982 en raison notamment de l'effondrement des cours et de l'alourdissement des charges de traitement, les exportations, prélevées sur les stocks, n'ont rapporté que 7,4 millions de dirhams.

Energie

Le secteur énergétique n'a participé à la formation du produit intérieur brut que pour 4,4 % en 1983, contribution qui apparaît modeste et sans commune mesure avec l'importance primordiale que revêt l'énergie dans l'économie nationale. Indispensable en effet à la production et à la distribution, celle-ci est presque totalement importée, son coût d'acquisition a été multiplié par trente au cours de la dernière décennie et elle fait l'objet de subventions publiques. De ce fait, elle pèse lourdement sur les échanges avec l'étranger, la balance des paiements et les finances de l'Etat.

En raison des risques que fait courir une totale dépendance quant à la sécurité des approvisionnements et à la maîtrise des coûts, les pouvoirs publics ont intensifié leurs efforts en vue de mobiliser les ressources locales et d'économiser l'énergie, notamment par une majoration des prix de vente devant atténuer les pressions sur la demande et les charges du Trésor.

En 1983, la consommation d'énergie s'est élevée à 4 851 000 tonnes-équivalent-pétrole (T.E.P.), s'inscrivant en augmentation de 2,5 % au lieu de 1,3 % l'an dernier (1). Les besoins ont été à nouveau très largement couverts par les produits pétroliers dont la part est néanmoins revenue de 86,3 % à 84,6 % ; celle du charbon, avec des achats à l'étranger fortement accrus cette année, s'est en revanche élargie, passant de 9,2 % à 11,5 %. Enfin, la contribution de l'électricité hydraulique, qui était encore de 8 % en 1980, a continué de subir les effets de la sécheresse et s'est trouvée ramenée à 2,6 % ; celle du gaz naturel est demeurée stable, de l'ordre de 1,3 %.

La production locale d'énergie s'est limitée à 578 000 T.E.P. accusant une baisse de 6,6 % par suite d'un nouveau recul de l'hydroélectricité et d'une moindre utilisation de l'anthracite, alors que la production de pétrole et de gaz a marqué une légère reprise. Cette évolution s'est traduite par une nouvelle dégradation de la balance énergétique dont le déficit a atteint 4 273 000 T.E.P., ce qui a porté de 87 % à 88 % le taux de dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

Néanmoins, le coût des importations de produits énergétiques s'est établi à 7 029 millions de dirhams et a fléchi de 0,6 %, pour la première fois depuis 1973, en raison notamment de la réduction des importations de pétrole. Il n'en demeure pas moins que les besoins énergétiques continuent de peser lourdement tant sur la balance commerciale que sur les finances publiques. Leur couverture a mobilisé en 1983 l'équivalent de 47,7 % des recettes d'exportations et contraint l'Etat à supporter encore, malgré les nouveaux relèvements de prix opérés en cours d'année, d'importantes charges de subventions qui se sont élevées à environ 517 millions de dirhams.

Produits pétroliers

La demande de produits pétroliers, chiffrée à 4 103 000 tonnes, apparaît en quasi stagnation, sa progression n'ayant pas dépassé 0,4 % au lieu de 4,8 % en 1982 du fait vraisemblablement d'un déstockage, des effets des majorations de prix des carburants, de la conversion au charbon opérée par certains gros consommateurs et en dépit d'une activité soutenue dans certains secteurs utilisateurs. De la sorte, la part des produits pétroliers dans la consommation énergétique globale a accusé un léger repli mais représente encore près de 85 % du total et reste couverte presque intégralement par des importations en provenance pour les trois quarts des pays du Moyen-Orient et pour un cinquième de l'U.R.S.S.

La production locale de gaz et de pétrole demeure en effet négligeable, n'assurant que 1,9 % de la consommation totale d'hydrocarbures. S'élevant à 79 000 T.E.P., elle a marqué un regain de 6,8 % en un an et fourni 13,8 % de la production locale d'énergie. L'extraction de pétrole a porté sur 17 500 tonnes, progressant de 15,1 %, et celle de gaz sur 83,2 millions de mètres cubes, en hausse de 5,6 %.

Les importations de pétrole qui approvisionnent ainsi le marché à plus de 98 % se sont élevées à 4 157 000 tonnes, volume inférieur de 5,7 % à celui de l'an passé ; elles ont coûté globalement 6 330 millions de dirhams, soit 4 % de moins qu'en 1982. Chiffré en dirhams, le prix moyen de la tonne importée est en effet passé de 1 495 à 1 523 dirhams sous l'effet de l'appréciation du dollar.

L'activité des deux raffineries de Mohammedia et de Sidi Kacem, qui ont traité ensemble 4,5 millions de tonnes, s'est développée de 5,4 % d'une année à l'autre, mais leurs livraisons ont régressé de 5 %, ne portant que sur 4,1 millions de tonnes. Cette évolution n'a pas été uniforme pour toutes les catégories de produits. C'est ainsi que les ventes de produits blancs, gas-oil et essences notamment, ont stagné tandis que celle du fuel, qui entrent pour moitié dans la demande globale, ont enregistré une augmentation de 1 %, bien inférieure à celle observée en 1982 et qui s'explique, en partie, par des reconversions au charbon de cimenteries, sucreries et centrales thermiques. Ces dernières qui avaient déjà accru leur demande de 20 % l'an passé, l'ont encore renforcée de 8 % cette année pour pallier la régression persistance des fournitures des centrales hydrauliques et ont ainsi absorbé près de la moitié du fuel consommé. Enfin, les ventes de butane et de propane se sont à nouveau améliorées de 6,4 %.

Dans le but de limiter les charges pesant sur la Caisse de compensation et de contenir la demande, les tarifs de vente intérieurs des hydrocarbures ont été relevés en moyenne de 6 % au début du mois d'août. Les prix au détail ont été majorés d'environ 4,4 % pour l'essence, de 7 % pour le gas-oil et de 6 % pour le fuel ; ceux du butane et du propane, restés inchangés en 1982, ont été augmentés de 6,8 %.

Electricité

La production d'énergie électrique a atteint 6,1 milliards de kilowatts-heure et a augmenté comme en 1982 de plus de 7 %. Elle a été assurée à près de 93 % par les centrales thermiques, au lieu de 90 % l'exercice précédent. En effet, les usines hydro-électriques n'ont fourni que 450 millions de kilowatts-heure, soit 16 % de moins qu'en 1982, par suite d'une nouvelle baisse des retenues des barrages. De la sorte, elles n'ont plus procuré que 2,6 % du total des besoins énergétiques du pays alors que leur contribution ressortait encore à 8 % en 1980. Aussi, les centrales thermiques ont-elles dû développer à nouveau leur production à un rythme soutenu, de 9,6 % après des augmentations de 26,5 % en 1981 et 18,1 % en 1982. La production d'électricité d'origine thermique a absorbé à elle seule 28,6 % de la consommation d'énergie.

(1) Voir annexes statistiques 23 à 26.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Stimulée par l'extension du réseau électrique, notamment dans les campagnes, la demande d'électricité a été évaluée à 5,4 milliards de kilowatts-heure, marquant pour la troisième année consécutive une progression de l'ordre de 6,5 %, malgré le nouveau relèvement des tarifs opéré au 1er septembre 1983 et qui a porté de 0,47 à 0,52 dirham le prix moyen du kilowatt-heure. Depuis 1980, les tarifs ont été majorés de plus des deux tiers.

En ce qui concerne le renforcement des capacités, la réalisation des deux dernières tranches de la centrale thermique de Mohammedia et l'équipement de l'usine hydro-électrique de Lalla Takerkoust, à l'est de Marrakech, ont été poursuivis de même qu'a été entamée la construction prévue en quatre ans du barrage d'Aït Chouarit.

Charbon

La production de charbon s'est établie à 751 000 tonnes, en progression de 2,2 % au lieu de 4,6 % un an auparavant. Les importations, d'à peine 64 500 tonnes l'an dernier, sont passées à près de 282 000 tonnes, enregistrant une vigoureuse poussée pour satisfaire la demande des installations reconverties au charbon. A cet égard, la taxe de 10 % qui grevait les importations a été supprimée en août.

Les livraisons de charbon au marché intérieur se sont globalement élevées de 771 000 à plus de 948 000 tonnes dont les quatre cinquièmes ont été fournis à l'O.N.E., 10 % aux cimenteries et 6 % aux sucreries. A elles seules, les ventes d'anthracite de Jerada dont les prix ont été majorés de 30 % ont atteint 667 000 tonnes, en baisse de 5,6 %.

Quand aux exportations, elles ont porté sur 37 500 tonnes au lieu de 28 000 un an auparavant et procuré une recette de quelque 30 millions de dirhams.

La facture énergétique qui correspond à près de 7 % du produit intérieur brut et l'ampleur des dépenses engagées pour le développement des ressources nationales et les investissements dans les économies d'énergie appellent une politique plus active encore dans ce secteur. C'est ainsi que l'action des pouvoirs publics a concerné le renforcement de la contribution des ressources locales ainsi que la poursuite des études techniques relatives à l'exploitation des schistes bitumineux, au recours au nucléaire et aux autres formes d'énergie. Elle a également concerné des mesures d'économie qui peuvent apporter assez rapidement des résultats appréciables. A cet effet, le code des investissements industriels promulgué en janvier 1983 prévoit des primes pouvant atteindre 20 % de l'investissement pour les équipements permettant une économie de 5 % ou utilisant au moins 40 % de ressources d'origine locale autres que pétrolières.

Les efforts de prospection pétrolière, pour lesquels la Banque Mondiale a consenti un prêt de 75 millions de dollars, ont porté notamment sur l'évaluation du gisement de Meskala et accessoirement sur des forages le long des côtes atlantique et méditerranéenne avec la participation de sociétés étrangères.

De même, des opérations de reconnaissance ont été menées dans le but de mieux apprécier les réserves de charbon de Jerada et de chercher des gisements dans le Tadla et sur les hauts-plateaux de l'Oriental.

La première phase d'évaluation du gisement de schistes bitumineux de Tarfaya a été menée à bonne fin et les travaux de construction d'une unité pilote pour l'extraction de pétrole par pyrolyse a commencé à Timahdit. Par ailleurs, les études pour l'édification d'une centrale électrique à base de schistes ont fait apparaître de nouvelles options retenant la réalisation de petites unités d'une puissance de 25 mégawatts au lieu et place d'une centrale de 1 000 mégawatts prévue initialement.

Enfin, ont été lancées les études de localisation et d'installation d'une centrale nucléaire. En ce qui concerne les autres sources d'énergie, quelques projets-pilotes ont été réalisés pour la production de méthane et l'utilisation de l'énergie solaire notamment pour le pompage de l'eau.

L'INDUSTRIE - LE TOURISME

En vue de promouvoir l'expansion du secteur de l'industrie qui a représenté en 1983 un cinquième du volume de la production intérieure, les pouvoirs publics ont promulgué en début d'année un code d'encouragement aux investissements industriels et aux services qui leur sont connexes qui élargit les avantages précédemment conférés et les étend aux investisseurs étrangers détenant la totalité du capital. Les nouvelles dispositions prévoient des exonérations fiscales, des facilités en matière de change et de transfert ainsi que l'octroi de primes en faveur de la création d'emplois dans les petites et moyennes industries et de subventions à la fois pour l'implantation dans les zones faiblement industrialisées, la réalisation d'économies d'énergie ou la diversification des sources d'énergie. Il prévoit également pour les projets d'envergure l'octroi par convention d'avantage spécifiques.

Dans ce contexte, les projets de créations et d'extension agréés en 1983 dans le secteur de l'industrie, au nombre de 833, totalisent des investissements de 2 266 millions de dirhams et offrent 26 500 emplois ; les promoteurs privés y contribuent pour la quasi-totalité et les étrangers à eux-seuls pour près du cinquième. Les investissements programmés intéressent pour plus des deux tiers l'agro-industrie, la chimie et la parachimie et sont localisés pour plus de la moitié dans la région de Casablanca.

L'année 1983 a été marquée par un redressement de la production industrielle. En effet, la valeur ajoutée de l'industrie et de l'artisanat s'est établie à 5 745 millions de dirhams en prix constants, marquant une avance de 3,9 %. Cette évolution favorable apparaît plus nette encore à travers le nouvel indice ayant pour base l'année 1978 qui a progressé de 4,5 % (1). Toutefois, en dépit de son élaboration relativement récente, cet indice exclut encore certaines activités et notamment la bonneterie, la confection et l'industrie pharmaceutique ; de même, il ne prend en compte ni l'artisanat, ni le bâtiment et les travaux publics. A cette orientation, ont participé pour plus des deux tiers la chimie et la parachimie, stimulées par l'exportation ; en revanche, à l'exception de quelques industries métallurgiques et de certaines industries alimentaires, les résultats ont été moins satisfaisants dans les autres branches. Enfin, si l'activité a été soutenue dans le bâtiment, elle a fléchi dans les travaux publics.

Biens d'équipement et biens intermédiaires

Industrie des métaux

Après le marasme qui les avait affectées en 1982, les industries métallurgiques ont marqué globalement une nette reprise cette année, grâce en particulier à l'exécution d'importantes commandes émanant d'organismes publics. Toutefois, cette tendance n'a pas été générale et des disparités ont été observées tant d'une branche à l'autre qu'au sein des sous-branches qui les composent.

C'est ainsi que dans la chaudronnerie, la tôlerie et la menuiserie métallique, la production, en liaison avec l'aménagement de nouveaux ports, la réalisation de grands travaux pour les phosphates et l'équipement de sucreries, a augmenté de plus de 11 % alors qu'elle avait fléchi à un rythme comparable au cours des trois dernières années. De même, la production des fonderies s'est raffermie d'un peu plus de 10 % pour répondre aux ordres passés par les régies de distribution d'eau et d'électricité et la demande d'article moulés en fonte et acier a augmenté moins rapidement, en raison principalement de la conjoncture peu favorable du secteur automobile. Enfin, la production de tréfilés et de leurs dérivés s'est accrue de 17 %.

En revanche, la fabrication d'emballages métalliques a stagné, suite au ralentissement de l'activité des conserveries. Pour leur part, les entreprises de mobilier métallique dont le marché s'est ressenti de la régression des commandes publiques ont enregistré un nouveau recul, de plus de 35 %. Quant à la branche « matériel de transport », en baisse continue depuis 1978, elle a subi une nouvelle diminution, de 1,6 %, qui s'explique par la régression quasi ininterrompue du montage automobile, de l'ordre de 3 % pour les voitures de tourisme et de 11 % pour les véhicules utilitaires. A l'inverse, l'assemblage de motocycles, en retrait depuis de nombreuses années, a marqué un essor de plus de 28 % ; de même, la construction de matériel ferroviaire, en expansion de 45 %, a retrouvé un rythme d'activité satisfaisant grâce aux travaux d'entretien du parc des chemins de fer.

Industries chimiques, parachimiques et de transformation du caoutchouc et des matières plastiques

La chimie et la parachimie qui constituent près de 68 % de ce groupe ont progressé de 21 % grâce essentiellement au développement de la fabrication d'acide phosphorique et d'engrais. Les industries de transformation du caoutchouc et des matières plastiques ont en revanche enregistré un recul de 1,2 %

Poursuivant une progression rapide depuis 1978, d'un tiers environ par an, la production d'acide phosphorique, favorisée par une demande extérieure soutenue, a porté sur un volume de 1,2 million de tonnes, en augmentation de 27 %. Celle d'engrais apparaît en expansion plus forte encore, de 66 %, sous l'effet principalement des livraisons à l'étranger. La fabrication de peintures et vernis, stimulée par la vigueur du bâtiment, a marqué un regain, de près de 2 %, tandis que l'orientation a été défavorable pour la chimie du chlore et du P.V.C.

En ce qui concerne les branches de la transformation du caoutchouc et des matières plastiques, il a été noté une amélioration de 3 % pour les pneumatiques due aux livraisons pour le remplacement, celles pour la première monte apparaissant en retrait, une contraction de 5,7 % pour les articles divers en caoutchouc et enfin une stagnation pour l'usinage des matières plastiques, en particulier pour la sacherie et les tubes d'irrigation.

Biens de consommation

Industries alimentaires, boissons et tabacs

La branche des industrie alimentaires y compris les boissons et tabacs a enregistré une progression de 1,8 %. Cette orientation s'est étendue à la plupart des branches à l'exception des conserveries dont les résultats ont pesé sur la tendance d'ensemble.

(1) Voir annexe statistique 27.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En ce qui concerne la branche alimentaire, l'activité a augmenté de 0,9 % et a été très inégale d'une sous-branche à l'autre. La production sucrière, favorisée par une bonne récolte de betterave et de canne, s'est accrue de 2,2 % pour le sucre brut et de 33 % pour le sucre raffiné et s'est élevée au total à 427 000 tonnes de sucre d'origine locale qui ont permis de couvrir les deux tiers environ de la consommation. La trituration des graines oléagineuses s'est développée de près de 15 % et le raffinage de 2,3 % seulement en raison de l'expansion de quelque 60 % de la production et de la consommation de l'huile d'olive, extraite dans les ateliers traditionnels et qui n'est pas prise en compte dans l'indice. Pour leur part, les minoteries ont porté leur écrasements à 22,8 millions de quintaux et les ont ainsi intensifiés de 5 % pour répondre à une demande en accroissement, d'autant plus soutenue que la farine demeure subventionnée, et qui émane davantage des ménages que des boulangeries et des biscuiteries et fabriques de pâtes alimentaires dont l'activité a fléchi de près de 17 %. Les quantités de lait traitées par les laiteries de type industriel ont été développées de 6 % et le conditionnement du thé a augmenté d'un quart environ. A l'inverse, un fléchissement de 5,6 % a été observé dans la chocolaterie et dans la confiserie.

Malgré l'expansion de leurs ventes particulièrement marquée à l'exportation, l'activité des conserveries de poissons a accusé une baisse de 15,3 % imputable à l'irrégularité des approvisionnements et à l'insuffisance des fournitures d'emballages métalliques au cours du second semestre. Les conserveries de fruits et de légumes ont elles-mêmes subi un recul de près de 18 % consécutif à la baisse des récoltes.

L'indice de la branche « boissons et tabacs », qui avait subi en 1982 un repli de 6,8 %, s'est accru de 5,2 % en 1983. La production de tabacs manufacturés a progressé de 10,3 % et celle de boissons gazeuses et minérales s'est améliorée de 11 %. En revanche, les fabrications de boissons alcoolisées ont accusé un retrait de 24 % lié à la chute des exportations, notamment de vins.

Industrie pharmaceutique

L'activité de l'industrie pharmaceutique, dont l'indice ne rend pas compte, a enregistré une nouvelle expansion engendrée par l'élargissement de la demande couverte désormais à 85 % par les fabrications locales qui sont substituées aux produits importés.

Industries textiles

Le redressement constaté en 1982 dans le secteur textile s'est poursuivi cette année mais à un rythme moins accentué, de 1,8 %.

Dans le secteur de la laine, l'activité s'est renforcée de 3,7 % grâce essentiellement à la filature soutenue par les commandes des ateliers de tapis, le tissage s'étant contracté de 16,6 %. L'industrie cotonnière a également progressé, de près de 6 %, la production de tissus, destinés pour une bonne part aux usines de confection, s'étant accrue de près de 15 % alors qu'en revanche le tissage de fibres synthétiques, après un essor notable en 1982, a pratiquement stagné cette année.

Enfin, faute de statistiques officielles, il est difficile d'appréhender avec exactitude l'orientation globale de l'activité de la bonneterie et de la confection mais il semble que quelques progrès aient été réalisés en dépit des difficultés d'écoulement, notamment sur les marchés de la C.E.E. où la concurrence des pays asiatiques se fait de plus en plus vive.

Industries des papiers et cartons

La fabrication de pâte à papier, exportée pour les deux tiers environ, a augmenté de près de 25 % tandis qu'ont stagné la production et la transformation des papiers et cartons.

Industrie du cuir

Après le remarquable essor de 1982, l'industrie du cuir a marqué un recul de 6,2 % imputable à une contraction de 17 % dans la chaussure due à une conjoncture défavorable aussi bien sur le marché intérieur qu'extérieur, tandis que le tannage est resté orienté à la hausse, augmentant de 7 % environ après une expansion de plus d'un tiers en 1982.

Industrie des savons et détergents

La production de savons et détergents a progressé de 4,1 %, nettement moins rapidement que l'an passé ; celle de détergents s'est accrue de 3,2 % et celle de savons de 5,4 %.

Industries diverses

Parmi les industries diverses qui représentent globalement moins de 5 % du secteur industriel, celles du bois ont subi une détérioration de 1,9 % du fait du renchérissement du liège local et du bois ainsi que de l'affaiblissement des commandes de caisses émanant des conserveries. La production de matériel électrique et électronique a régressé globalement de 0,8 % mais la fabrication de câbles et d'accumulateurs a bénéficié d'un bon courant d'exportation.

Matériaux de construction – Bâtiment et travaux publics

Matériaux de construction

La transformation des minéraux de carrières a stagné cette année en raison exclusivement de la diminution de 18,6 % intervenue dans l'industrie du verre. Ailleurs, l'activité s'est améliorée : en effet, la production de briques et de tuiles s'est accrue de 6,9 % et celle des agglomérés divers de 3,7 %. La production de ciment a progressé de 3 % et s'est élevée à 3 848 000 tonnes, dépassant ainsi légèrement le volume des ventes intérieures.

Bâtiment et travaux publics

La valeur ajoutée du secteur bâtiment et travaux publics, chiffrée à 1 548 millions de dirhams en prix constants, a diminué de 3,5 % alors qu'elle avait marqué une avance de 11,9 % en 1982.

Cette réduction résulte exclusivement du vif repli qui a affecté les travaux publics et que reflète une contraction de 16 % de la formation brute de capital fixe dans cette branche où le rythme d'activité, maintenu à un niveau moyen au cours des premiers mois de l'année, s'est par la suite ralenti en l'absence de contrats nouveaux passés par l'Etat.

En revanche dans le bâtiment, la promotion de l'habitat économique, l'intensification des opérations de lotissement ainsi que l'assouplissement des formalités d'octroi de crédits au logement ont ajouté leurs effets à ceux du code des investissements immobiliers et entraîné une nette relance de la construction. La formation brute de capital fixe dans ce secteur a été portée de 6 324 à 7 563 millions de dirhams en prix courants, s'élargissant ainsi de près de 20 %. De même, les permis de construire font apparaître une extension de 24 % des surfaces de plancher autorisées qui passent de 5,6 à 6,9 millions de mètres carrés pour un coût de 4,8 milliards de dirhams, en hausse de 19 % et intéressent à 90 % environ les constructions à usage d'habitation, au nombre de 58 000 au lieu de 41 000 en 1982. En valeur, ces logements sont pour moitié de type économique, pour un tiers des immeubles et pour le reste des villas.

•

Si la diversité et le caractère évolutif du secteur industriel permettent difficilement d'en retracer avec exactitude l'évolution, les tendances observées en 1983 à partir des indications disponibles concordent pour mettre en évidence une reprise sensible de la production reflétée en particulier par une expansion des exportations. Toutefois, à l'exclusion des industries liées à la transformation des phosphates ou de certains produits alimentaires, les capacités installées demeurent insuffisamment employées. Dès lors, il apparaît nécessaire de renforcer la production et la productivité afin notamment de soutenir le flux des exportations ; à cet effet, la mise en oeuvre d'une stratégie s'avère indispensable, d'autant plus que les restrictions et la concurrence rendent malaisé l'accès des marchés traditionnels.

Le tourisme

La conjoncture économique internationale est demeurée défavorable à l'activité touristique du pays. En Europe occidentale en particulier, d'où sont originaires les quatre cinquièmes des visiteurs étrangers, elle est restée marquée par une faible croissance, une stagnation des revenus et des restrictions de transfert édictées notamment par la France. En outre, comme il est de règle en période de récession, la concurrence entre pays d'accueil s'est exacerbée de sorte que la reprise du mouvement touristique enregistrée au cours des deux dernières années ne s'est pas confirmée en 1983.

En effet, les entrées globales se sont limitées à 1,9 million, en progression de 2,5 % au lieu de 15,6 % l'exercice précédent à la suite du maintien aux alentours de 1,3 million du nombre de touristes étrangers et d'une augmentation de 12,6 % seulement au lieu de 46,1 % l'an dernier des entrées de nationaux résidant à l'extérieur (1).

Toutefois, il a été constaté un allongement de la durée des séjours, les nuitées enregistrées dans les établissements hôteliers classés s'étant élevées à 8,6 millions, en hausse de 4 % au lieu de 8,5 % en 1982, et le taux d'occupation moyen des installations a été porté de 39,4 % à 41,1 %.

Les recettes au titre des voyages estimées dans la balance des paiements à 3 250 millions de dirhams ont marqué une vigoureuse expansion de 31 % et représenté 11,3 % au lieu de 10,1 % de l'ensemble des recettes extérieures courantes. Les dépenses de même nature sont passées de 500 à 590 millions alors même que les nationaux se rendant en vacances à l'étranger étaient assujettis au paiement d'un droit de sortie de 500 dirhams. De ce fait, les voyages ont laissé en définitive un solde positif net de 2 660 millions de dirhams au lieu de 1 980 millions en 1982.

Le flux touristique

Les entrées totales se sont chiffrées à 1 951 084, en augmentation limitée à 2,5 % au lieu de 15,6 % en 1982. Cette avance résulte exclusivement de l'accroissement de 12,6 %

(1) Voir annexe statistique 28.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

du flux des nationaux résidant à l'étranger qui s'est établi à 594 072 et a représenté 30,4 % de l'ensemble au lieu de 27,7 % l'an passé.

Les arrivées d'étrangers ont été recensées pour 1 357 000 environ au lieu de 1 376 000 et ont marqué un recul de 1,4 % ; celui-ci est imputable à la régression de 16,5 % du tourisme de croisière qui n'a porté que sur 73 700 passagers et à une légère contraction de 0,4 % du nombre de touristes de séjour. En effet, celui-ci n'a atteint que 1 283 300 et la part de cette catégorie de visiteurs est revenue de 67,7 % à 65,8 %. Par ailleurs, la ventilation par nationalités a subi d'importantes variations. C'est ainsi que l'affluence de 370 400 français apparaît en retrait de 7,2 % à la suite vraisemblablement des restrictions de change introduites de mai à décembre 1983 limitant l'allocation de devises pour tourisme à 2 000 francs français. De même, le mouvement touristique en provenance de Belgique et des Pays-Bas dont le déclin a été amorcé depuis trois ans s'est accéléré et ressort à 18,5 % pour le premier et 29,1 % pour le second. En revanche, une nette reprise a été observée en ce qui concerne les touristes américains, espagnols, allemands, italiens et surtout les citoyens des pays arabes, notamment tunisiens en progression de 12,7 % grâce sans doute à l'allocation spéciale dont ils ont bénéficié dans le cadre d'une convention passée avec le Maroc.

L'évolution saisonnière des entrées a subi quelques modifications d'une année à l'autre. Si la période estivale est demeurée prépondérante avec près du tiers de la clientèle annuelle, un net progrès a pu être constaté au premier trimestre et un repli au cours du quatrième.

La répartition des arrivées par modes de transport révèle la stabilité des entrées de touristes étrangers par les voies maritime et terrestre, d'une part, et d'autre part, du trafic aérien qui a encore drainé un peu plus de 51 % du total.

Le nombre des nuitées recensées dans les hôtels classés s'est établi à 8,6 millions, en hausse de 4 % au lieu de 8,5 % un an auparavant. Cette amélioration qui résulte de l'allongement de la durée des séjours a intéressé presque également toutes les zones touristiques. Avec plus du tiers des nuitées totales, Agadir reste le centre le plus fréquenté et bénéficie du meilleur taux régional d'occupation de ses installations qui ressort à quelque 55 %. Ce taux est de 31 % pour la région de Tanger-Tétouan qui a enregistré 20 % des nuitées.

L'infrastructure et la politique touristique

Douze unités ayant nécessité un investissement de 271 millions de dirhams et d'une capacité de 1 988 lits ont été mises en service en 1983. Cette expansion est en partie liée à la promulgation en cours d'année d'un nouveau code des investissements touristiques. Les nouvelles unités, concentrées à Casablanca pour les deux tiers et à Marrakech pour 20 % environ, ont été classées principalement dans les catégories de quatre et cinq étoiles.

Ainsi accru de 3,2 %, le nombre de lits offerts a atteint 63 900 à fin décembre 1983. D'une année à l'autre, le taux d'occupation moyen est passé de 39,4 % à 41,1 % et a concerné la presque totalité des moyens d'hébergement. Les hôtels de haut de gamme qui représentent près de 45 % des disponibilités d'accueil ont enregistré 55 % environ des nuitées globales et connu le coefficient de remplissage le plus élevé, qui a avoisiné 47 %.

La volonté de développer, de diversifier et de mieux utiliser les infrastructures d'accueil a été à l'origine de la promulgation en juin 1983 d'un nouveau code des investissements touristiques dont les dispositions comportent d'importantes incitations financières, fiscales et de change ; ces avantages ont été renforcés en faveur des régions sous-équipées et ont été étendus à l'animation, la gérance et la commercialisation du produit touristique. Dans le cadre nouveau ainsi tracé, 10 projets portant sur 1 530 lits et nécessitant un investissement global de 171 millions de dirhams ont été agréés de juin à décembre 1983. En outre, il a été décidé par convention particulière passée avec l'Etat en raison de l'importance du projet, d'édifier un complexe touristique et un port de plaisance sur la côte méditerranéenne dont la première tranche d'une capacité de 2 000 lits porte sur un investissement de 520 millions de dirhams : il est également prévu de réaliser un autre ensemble dans la baie de Tanger pour un investissement de plus de 1 500 millions de dirhams.

Le renforcement de l'infrastructure, l'accélération de la formation professionnelle et l'amélioration de l'accueil appellent en complément une action de prospection plus intense et permanente sur les marchés étrangers. Devrait être aussi encouragé par des mesures spécifiques, le tourisme intérieur qui contribue déjà pour un cinquième à l'activité du secteur.

LES PRIX - LES SALAIRES

LA POPULATION - L'EMPLOI

Prix

L'évolution des prix a été marquée en 1983 par une décélération qui s'est avérée plus sensible qu'en 1982. Cette amélioration a concerné aussi bien l'indice du coût de la vie, en hausse limitée à 6,2 %, que celui des prix de gros, en augmentation de 7,3 %, et l'indice des prix à la production industrielle, en progression de 5,4 % seulement.

Les tensions qui s'étaient exercées sur les prix au cours des années précédentes et qui s'étaient légèrement atténuées l'an passé ont fait place cette année à une nette détente qui a trouvé son origine dans le tassement des cours de certains produits importés et dans les interventions de la Caisse de compensation qui a continué de stabiliser les prix à la consommation de denrées essentielles ; elle est également due à un tassement de la demande, face à une offre généralement abondante, en particulier de denrées alimentaires dont les coûts se sont nettement moins accrus qu'un an auparavant.

Au cours du premier semestre notamment, les hausses de prix se sont révélées en sensible réduction ; toutefois, à partir du mois d'août, la tendance s'est inversée sous l'effet conjugué des majorations officielles des denrées subventionnées, de celles de taxes relatives aux produits et services et de la hausse des prix de la viande au lendemain de l'Aïd El Adha.

Indice du coût de la vie

L'évolution du niveau des prix de détail a été suivie cette année encore à l'aide de l'indice du coût de la vie, tel qu'il a été établi en 1972-1973 sur la base de l'enquête de consommation effectuée en 1970, à travers 210 articles choisis en fonction de leur importance dans les dépenses de ménages urbains.

Tandis qu'il avait marqué des augmentations respectives de 12,5 % en 1981 et de 10,5 % en 1982, cet indice n'a enregistré en 1983 qu'une hausse limitée à 6,2 %, acquise au surplus pour une grande part au cours des cinq derniers mois de l'exercice (1).

Au demeurant, cette baisse d'ensemble du rythme d'accroissement des prix de détail se retrouve au niveau de toutes les villes sans exception bien que des disparités aient été observées d'une région à l'autre et que dans certaines d'elles, la hausse ait été supérieure à la progression moyenne générale.

De même, la ventilation par groupes de produits, telle qu'elle apparaît dans le tableau ci-après, indique en particulier une décélération sensible d'une année à l'autre du taux de variation de l'alimentation qui constitue le poste le plus important de l'indice et un léger accroissement de l'habitation et des transports.

	Pondération %	Moyenne annuelle 1982	Moyenne annuelle 1983	Variation brute %	Variation pondérée %
Alimentation	54	280,8	294,3	4,8	2,8
Habillement	8,5	218,4	229,7	5,2	0,4
Habitation	13,5	217,7	234,7	7,8	0,9
Entretien, hygiène et soins	5,5	191,8	211,4	10,2	0,4
Transports, loisirs et divers	18,5	269,6	293,6	8,9	1,7
Indice général	100	260,0	276,1	6,2	6,2

En effet, les prix des produits alimentaires, qui avaient augmenté de près de 15 % en 1981 et 13 % en 1982 en raison notamment de la sécheresse, n'ont marqué qu'une avance de 4,8 % en dépit du relèvement des tarifs de vente de la plupart des denrées subventionnées. Les cours de certains produits, tels les oeufs et les légumes frais, ont sensiblement fléchi, ceux de la viande et des fruits frais ont progressé nettement moins vite qu'en 1982, tandis que les produits céréaliers et surtout les fruits secs ont vivement augmenté.

La rubrique « transports, loisirs et divers » pour sa part s'est inscrite en expansion de 8,9 % au lieu de 7,6 % en 1982, par suite essentiellement du relèvement des prix des carburants et des véhicules automobiles.

Enfin les charges afférentes à l'habitation se sont alourdies de 7,8 % au lieu de 6,4 % un an auparavant, alors que les groupes « habillement » et « entretien, hygiène et soins » ont enregistré des hausses respectives de 5,2 % et 10,2 % légèrement moins rapides que celles de 1982.

Indice des prix de gros

Le nouvel indice des prix de gros qui a pour base l'année 1977 et remplace l'ancien indice de 1939 se réfère à 231 articles dont 77 produits d'« agriculture, forêt et pêche » et 154 produits industriels et énergétiques. Il est calculé mensuellement à partir de prix, toutes taxes comprises, relevés auprès d'un échantillon de grossistes installés dans neuf villes.

Les prix de gros ainsi suivis font ressortir un accroissement de 7,3 % bien inférieur à celui de 17,6 % observé en 1982 et de 12,1 % en 1982 (1).

(1) Voir annexe statistique 29.

(1) Voir annexe statistique 30.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

L'évolution saisonnière des prix de gros a été semblable à celle de l'indice du coût de la vie. Alors qu'ils avaient faiblement augmenté durant le premier semestre, ils ont accusé à partir de juillet une tendance à la hausse qui s'est fortement accentuée en août et s'est maintenue, avec toutefois moins de vigueur, jusqu'à la fin de l'année.

L'analyse sectorielle de la variation globale des prix de gros, telle qu'elle est retracée au tableau ci-après, met en évidence l'incidence prépondérante des produits industriels et énergétiques du fait aussi bien de leur part dans l'ensemble que de l'ampleur de leur renchérissement.

	Pondération %	Moyenne annuelle 1982	Moyenne annuelle 1983	Variation brute %	Variation pondérée %
Secteur agricole	**39,6**	**172,0**	**180,8**	**5,1**	**2,0**
Secteur industriel	**60,4**	**166,6**	**181,4**	**8,9**	**5,3**
dont :					
– Energie	6,2	212,4	237,6	11,9	0,9
– Industries alimentaires	25,0	163,6	174,1	6,4	1,6
– Habillement et textiles	7,3	141,8	153,6	8,3	0,5
– Industries métallurgiques	10,4	168,2	185,3	10,2	1,0
– Autres industries légères	11,5	162,9	181,4	11,4	1,3
Indice général	100	168,8	181,1	7,3	7,3

Globalement, une vive décélération a caractérisé le rythme de progression de l'indice des prix de gros en 1983 ; particulièrement sensible dans le secteur agricole, elle s'est révélée moins forte dans l'industrie dont toutes les composantes ont été orientées à la baisse à l'exclusion toutefois de l'habillement et des textiles, en hausse de 8,3 % au lieu de 2,4 % en 1982, et des industries légères dont le taux est demeuré voisin de 11 %.

Les marchandises industrielles et énergétiques qui représentent plus de 60 % des transactions en gros ont enchéri de 8,9 % contre 11,4 % l'année précédente. Le coût de l'énergie s'est alourdi de 11,9 % à la suite des relèvement des tarifs de l'électricité et des produits pétroliers, ce qui n'a pas manqué de peser sur les coûts de production et de transport des biens manufacturés. Les prix de gros des produits des industries alimentaires pour leur part ont augmenté de 6,4 %, en particulier ceux du sucre, des huiles et des boissons.

Le secteur agricole, dont les prix ont varié dans des proportions inégales, n'a enregistré qu'une avance modérée, de 5,1 % au lieu de 13,1 % l'an passé. Ce ralentissement a intéressé toutes les denrées, notamment la viande et les légumes, et seuls quelques produits, tels les céréales, le thé, le café et le bois ont subi des majorations.

Indice des prix à la production industrielle

L'évolution en 1983 de l'indice des prix à la production industrielle, ayant pour base 100 la période allant de juillet 1975 à juin 1976, est indiquée dans le tableau ci-dessous :

Groupe	Pondération %	Moyenne annuelle 1982	Moyenne annuelle 1983	Variation %
Industries alimentaires	46,0	154,8	163,4	+ 5,6
Habillement et textiles	13,5	199,5	202,0	+ 1,3
Industries métallurgiques	21,3	196,6	208,2	+ 6,0
Autres industries légères	19,2	184,3	198,0	+ 7,6
Indice général	**100**	**175,3**	**184,8**	**+ 5,4**

Les prix à la production du secteur industriel n'ont augmenté que de 5,4 % au lieu de 8,6 % l'année précédente. Cette décélération a été observée au niveau de l'ensemble des groupes, notamment ceux de l'alimentation et des textiles.

Salaires

Le salaire minimum garanti a été relevé de 20 % à compter du 1er août 1983 au profit de quelque deux millions de travailleurs. Pour les ouvriers et employés de l'industrie, du commerce et des professions libérales, le salaire horaire est ainsi passé de 2,72 à 3,26 dirhams, soit 26,08 dirhams pour une journée de 8 heures. Pour les salariés agricoles, il a été relevé de 14 à 16,80 dirhams par jour.

Dans le secteur public, les 150 premiers points de l'indice servant de base au calcul des traitements des agents de l'Etat, des collectivités locales et des entreprises publiques ont été revalorisés de 5 % à partir du 1er janvier 1983.

Population

La population à fin 1983 est évaluée à 21 millions d'habitants environ, compte tenu d'un taux d'accroissement annuel de 4,4 % en milieu urbain et de 1,4 % seulement en milieu rural, de sorte que la proportion des citadins est passée depuis 1971 de 35 % à 42,7 % du total.

Les principales caractéristiques de la population ont pû être dégagées de l'exploitation des résultats du recensement opéré en 1982.

Ainsi, la population apparaît très jeune puisque 53 % de l'effectif global ont moins de 20 ans, au lieu de 56 % en 1971, tandis que les personnes de plus de 60 ans ne représentent que 6,4 %, taux toutefois supérieur à celui de 4 % observé onze ans plus tôt.

Le nombre des ménages recensés s'est élevé à 3 432 858 et leur taille moyenne est passée de 5,6 à 5,9 personnes, par suite d'une sensible progression de la part relative des familles nombreuses imputable à la baisse de la mortalité.

Les conditions de l'habitat font apparaître que près des deux tiers des ménages urbains occupent des logements de type traditionnel tandis que 18 % résident en appartements, 5 % en villas et qu'une famille sur dix vit dans des habitations de fortune.

En ce qui concerne l'infrastructure et l'équipement, le taux d'électrification dans les villes a été porté entre les deux recensements de 68 % à 74 %, et le réseau de distribution d'eau a été étendu à 63 % des ménages contre 52 % précédemment.

En matière d'éducation, le taux de scolarisation des enfants de 7 ans est resté de l'ordre de 50 %, mais celui de la fréquentation de l'école par les jeunes âgés de 5 à 19 ans a progressé de 27 % à 42 %.

Enfin, la population active, définie comme étant la masse des personnes âgées de plus de 15 ans exerçant un emploi ou se déclarant en chômage à la date du recensement, a été chiffrée en septembre 1982 à près de 6 millions de personnes au lieu de 4 millions en 1971, représentant 29,6 % de la population totale contre 26,3 % précédemment. La population effectivement occupée totalisait à la même date 5,4 millions de personnes environ dont 4,3 millions d'hommes et seulement 1,1 million de femmes dont la part ressort néanmoins à 20 % au lieu de 15 % en 1971.

La répartition socio-professionnelle de la population active telle qu'elle apparaît dans le tableau ci-dessous s'est modifiée : la part des emplois dans les professions agricoles, bien que prédominante avec près de 40 % du total, accuse un net retrait depuis 1971 au profit essentiellement de la catégorie « ouvriers et manœuvres » des autres secteurs qui a presque doublé en vingt ans.

Catégories	1960	1971	1982
Professions libérales, scientifiques et techniques	3,2	4,0	5,4
Commerçants et vendeurs	5,7	5,6	7,6
Cadres et personnel administratif	2,5	3,0	4,2
Services	7,9	8,2	7,1
Professions agricoles	57,5	51,5	39,7
Ouvriers et manœuvres (agricoles exclus)	15,4	19,2	28,5
Autres	7,8	8,5	7,5
	100	100	100

Au sein de la population active totale telle qu'elle a été définie, le nombre des demandeurs d'emploi classés parmi les actifs, à l'exclusion des saisonniers, a été chiffré à 642 000 personnes environ, faisant ressortir le taux de chômage à 10,7 % au lieu de 8,8 % en 1971 et 9,4 % en 1960.

Emploi

Selon les indications fragmentaires disponibles, la situation de l'emploi ne semble pas avoir connu d'amélioration sensible du fait de la mauvaise orientation de la conjoncture dans les mines et en dépit de l'embauche enregistrée dans l'Administration et le secteur privé, en particulier dans l'alimentation, le textile et le bâtiment.

A cet égard, les créations d'emplois privés officiellement recensées se sont élevées à 14 938 postes et les suppressions d'emplois à 8 597. En ce qui concerne l'émigration, le mouvement à la baisse s'est poursuivi, le nombre de contrats n'ayant atteint que 7 889 en raison notamment des réductions de l'offre émanant aussi bien de la France que de pays arabes.

Les réductions de la durée de travail apparaissent en très forte augmentation d'une année à l'autre. Toutefois le climat social s'est détendu, les journées perdues à la suite de grèves et d'arrêts de travail s'étant inscrites en net retrait.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

La promotion nationale a offert l'équivalent de 200 journée d'emploi à 51 000 travailleurs pour l'exécution d'équipements collectifs et a mis en œuvre un programme portant sur 500 millions de dirhams couvrant l'ensemble du territoire et destiné à pallier les conséquences de la sécheresse sur l'emploi.

COMMERCE EXTERIEUR

Le contexte international n'a pas été très favorable aux échanges commerciaux ; la demande externe est demeurée stagnante, le commerce mondial n'a guère varié depuis trois ans, alors même que s'accentuaient le protectionnisme et la concurrence et que s'appréciaient le dollar et les prix des produits finis comme ceux des matières premières, à l'exclusion des phosphates. Au niveau national, la situation est restée difficile en raison des effets de la sécheresse et de la baisse en termes réels de la demande. Dans ces conditions, les échanges commerciaux avec l'extérieur ont atteint 40,3 milliards de dirhams, en progrès de 5 % et représenté, comme en 1982, 42,6 % du produit intérieur brut. Quant au déficit de la balance commerciale, il s'est sensiblement contracté mais s'avère encore élevé ; il ressort en effet à 10,9 milliards de dirhams ou 11,5 % du produit intérieur brut et constitue le principal obstacle à l'équilibre du compte courant de la balance des paiements.

A cet égard, le processus de libéralisation du commerce extérieur en cours depuis plusieurs années n'a pas été remis en cause même s'il a été nécessaire de soumettre temporairement à licence l'importation de bon nombre de produits et d'en restreindre l'octroi pendant trois semaines en mars. Après que le dépôt de fonds préalable à l'importation ait été réinstitué en mai, les importations ont d'ailleurs été à nouveau libérées et le taux du dépôt a même été ramené en octobre de 25 % à 15 %.

Les importations, d'une valeur de 25,6 milliards de dirhams, se sont inscrites en recul de 1,5 % contrastant avec l'expansion rapide et continue observée au cours des derniers exercices. Ce résultat découle d'un retrait des acquisitions de biens entrant dans les rubriques d'équipement et à un moindre degré d'énergie et de consommation alors même que se sont accrus les achats des autres produits, notamment alimentaires, minéraux bruts et semi-ouvrés.

Ainsi, depuis 1978, les importations ont doublé sous l'effet en particulier d'un quasi quadruplement de la facture énergétique et de progressions très différenciées dans les autres groupes. De ce fait, la structure des importations s'est trouvée substantiellement modifiée. Seule la part de l'énergie a marqué une avance très forte, en passant de 14,4 % à 27,5 % ; celle des produits bruts et semi-finis est restée pratiquement stable, de l'ordre de 32 %, tandis que les biens d'équipement et de consommation ne représentent plus respectivement que 19 % au lieu de 27,4 % et 6,9 % au lieu de 9,7 % ; enfin, la part des produits alimentaires a légèrement fléchi, de 16,2 % à 14,8 %.

Le dispositif d'encouragement des exportations a été renforcé en cours d'année. C'est ainsi que l'exonération fiscale au profit des entreprises exportatrices a été prorogée d'un an, que des détaxations douanières ont été édictées et qu'a été opéré un glissement du dirham. Au total, la valeur des exportations s'est élevée à 14,7 milliards de dirhams, marquant un accroissement de 18,4 % imputable à une légère progression des tonnages expédiés mais surtout à un net relèvement des prix. Celui-ci a inégalement bénéficié aux différents groupes de produits ; les augmentations les plus remarquables ont concerné les demi-produits, les denrées alimentaires et les biens de consommation. En revanche, les phosphates naturels ont été orientés à la baisse à la suite d'une dépréciation des cours.

En cinq ans, les exportations en valeur ont crû de 135 % et leur structure a fortement évolué. Les parts des produits alimentaires et des matières premières se révèlent en baisse sensible en revenant respectivement de 32,3 % et 42,3 % à 25,3 % et 29,7 %. A l'inverse, celle des produits finis y compris ceux de l'énergie est passée de 15,4 % à 19,3 % et c'est surtout la part des demi-produits qui a été relevée de 9,9 % à 25,7 % grâce à la valorisation locale des phosphates.

En définitive, le déficit du commerce extérieur tel qu'il ressort du tableau ci-après s'est fixé à 8,6 milliards de dirhams en termes FOB-FOB.

en millions de dirhams	1979	1980	1981	1982	1983
Importations (1) F.O.B.	12 609	14 778	19 760	22 871	23 288
Exportations (2) F.O.B.	7 622	9 645	12 003	12 440	14 724
Solde	-4 987	-5 133	-7 757	-10 430	-8 564
Couverture (%)	60.4	65.3	60.7	54.4	63.2

(1) Non compris les biens importés sans contrepartie.
(1) et(2) y compris le carburant de soute servant à l'avitaillement des navires et aéronefs.

Calculé CAF-FOB, c'est-à-dire en incorporant au coût des importations les frais d'assurances et de transport retenus pour 2 303 millions de dirhams au lieu de 3 119 millions à la suite de l'abaissement de 12 % à 9 % du coefficient d'estimation adopté pour leur comptabilisation, le déficit a atteint 10,9 milliards et apparaît en nette amélioration par rapport à celui de l'exercice précédent, ne représentant plus que 9 mois d'exportations au lieu de 13 mois un an auparavant. De même, le taux de couverture s'est redressé, passant de 47,9 % à 57,5 % (1).

L'examen des soldes nets par catégorie de produits souligne la persistance d'un très lourd déficit aussi bien en produits énergétiques, qui équivaut à lui seul à près de 60 % du total, qu'en biens d'équipement, malgré une amélioration relative en 1983. Les déficits laissés par ces deux rubriques excèdent d'ailleurs le déséquilibre global. Il convient également de noter la détérioration de l'excédent dégagé par les produits bruts, liée au marasme affectant le secteur minier, le solde positif apparu pour la première fois depuis plusieurs années au titre des biens de consommation et le retour vers l'équilibre des produits alimentaires, en dépit d'importants et continuels achats de céréales.

en millions de dirhams	1979	1980	1981	1982	1983
Produits alimentaires	+ 139	- 234	- 1 573	- 477	- 72
Energie et lubrifiants	- 2 493	- 3 494	- 5 582	- 6 536	- 6 445
Produit bruts	+ 1 429	+ 2 139	+ 2 368	+ 1 348	+ 1 180
Demi-produits	- 2 315	- 2 187	- 1 794	- 2 175	- 1 157
Biens d'équipement	- 3 264	- 3 143	- 3 831	- 5 672	- 4 775
Biens de consommation	- 202	- 229	- 40	- 38	+ 402
Total	**- 6 706**	**- 7 148**	**-10 452**	**-13 550**	**-10 867**

Aucune amélioration sensible n'a été enregistrée en ce qui concerne la diversification des débouchés et la détérioration des termes de l'échange s'est poursuivie bien que soit intervenu en cours d'année un glissement du dirham. En effet, les indices de volume ont subi une augmentation de 12,2 % à l'exportation et une diminution de 13,8 % à l'importation tandis que les valeurs ont crû de 5,5 % à l'export et de 14,3 % à l'import. En conséquence la dépréciation des termes de l'échange s'avère de 7,7 % pour l'ensemble de l'année et apparaît même en aggravation au cours du second semestre durant lequel a été opéré le glissement du dirham.

Importations

Le total des importations a atteint 25 591 millions de dirhams et accusé une baisse de 1,5 %, intervenant pour la première fois depuis plusieurs années et succédant à une augmentation de 15,7 % observée l'an dernier. Ce résultat découle principalement de la contraction de 15,4 % des achats de biens d'équipement et à un moindre degré de produits énergétiques ; à l'inverse, les importations de denrées alimentaires et de matières premières ont continué de croître, respectivement de 8,6 % et 5,5 % en raison notamment des besoins en blé et en soufre destiné à la transformation des phosphates. Enfin, les acquisitions de produits semi-finis et de consommation n'ont que faiblement varié.

La structure des importations par catégorie de produits s'est légèrement modifiée ; alors que les parts des produits énergétiques et de consommation ressortent encore à 27,5 % et 7 %, celle des denrées alimentaires s'est renforcée en s'élevant à près de 15 % ; il en a été de même en ce qui concerne celles des produits bruts et des demi-produits qui se sont fixées respectivement à 12,5 % et 19,3 %. En revanche, la part des biens d'équipement est tombée de 22,1 % à 19 %.

Alimentation, boissons et tabacs

Les quantités importées relevant de ce groupe, qui avaient déjà diminué de près d'un quart l'exercice précédent, se sont à nouveau réduites de 2,7 % par suite du recul des tonnages de sucre et de produits laitiers et du maintien de ceux de céréales. Toutefois, la valeur des importations de biens alimentaires et assimilés s'est élevée à 3 796 millions de dirhams, en hausse de 8,6 %.

Les achats de 1,9 million de tonnes de céréales ont coûté 2 014 million de dirhams, montant en progression de 16,6 %. Il faut également souligner l'importance des dépenses au titre du thé et des tabacs qui ont représenté à elles seules, avec 527 millions de dirhams, près de 14 % du total de la rubrique et enregistré des expansions respectives de 27,7 % et 75 %. Au contraire, grâce au renforcement de la production locale et au repli des cours mondiaux, les importations de sucre n'ont porté que sur 247 600 tonnes et 413 millions de dirhams, accusant une baisse de 8,3 % en volume et de plus de 20 % en valeur. De même, les produits laitiers ont subi une forte contraction de 30 % en tonnage et de 22 % en prix. Quant aux achats de café, ils sont restés pratiquement stables, en poids comme en coût.

Produits énergétiques

La facture énergétique qui a légèrement dépassé les 7 milliards de dirhams et représenté 27,5 % des importations totales est demeurée quasiment inchangée d'une année à

(1) Voir annexes statistiques 31 à 36.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

l'autre. Constituant les neuf dixièmes environ de la rubrique, les achats de pétrole brut ont marqué un retrait de 5,7 % en tonnage lié aux efforts tendant aussi bien à diversifier qu'à économiser les sources d'énergie et ont porté sur une valeur de 6 330 millions de dirhams, en baisse limitée à 4 % due à l'appréciation du dollar malgré la réduction du prix international du baril. En revanche, une évolution à la hausse de plus de 47 % a intéressé les achats des autres produits énergétiques, passés au total de 474 à 699 millions, ceux de charbon ayant presque triplé en un an.

Produits bruts

Les approvisionnements en produits bruts se sont chiffrés à 3 206 millions de dirhams, progressant de 5,5 % au lieu de 23,7 % en 1982. L'achat pour 1 043 millions de dirhams de soufre s'est inscrit en hausse de plus de 31 % en tonnage et de 25,8 % en valeur. Les importations de bois bruts et d'huiles sont tombées à 998 millions, en recul de 9,5 % imputable à une réduction sensible des tonnages importés. Quant aux autres matières premières, elles ont représenté ensemble 1 165 millions, marquant une expansion de 5,2 % qui a concerné en particulier la laine, le coton et le jute.

Demi-produits

Les demi-produits, second poste des importations dont ils constituent près du cinquième, ont occasionné des dépenses de 4 934 millions de dirhams, en hausse de 2 %, pour un volume en régression de 6 %. Les acquisitions de produits chimiques ont nettement progressé de même que celles de cuivre et d'aluminium dont les prix se sont au surplus renchéris ; à l'inverse, celles d'engrais et surtout d'autres produits métallurgiques ont été nettement orientées à la baisse.

Biens d'équipement

Les achats de biens d'équipement se sont fortement contractés en revenant de 5 739 millions de dirhams à 4 854 millions par suite principalement d'un retrait de 752 millions de dirhams concernant les achats de navires.

Biens de consommation

Les biens de consommation, inscrits pour 1 772 millions de dirhams, ont enregistré pour la première fois depuis plusieurs années une baisse de 43 millions. Ce mouvement, qui ne s'est pas étendu aux articles en papier, aux tissus et aux voitures, a concerné en particulier les articles ménagers, les appareils de radio et de télévision ainsi que les pièces détachées pour voitures et les médicaments.

Exportations

Les exportations se sont établies à 14 724 millions de dirhams et ont enregistré un essor remarquable de 18,4 % en dépit d'une baisse des expéditions de phosphates. Compte non tenu de ces dernières, l'expansion ressort à 26,7 % et découle notamment de celle des dérivés de phosphates, des produits alimentaires et des biens de consommation. Au demeurant, ces améliorations résultent d'une hausse de 1 % des tonnages et surtout d'un accroissement des prix de vente.

En effet, les livraisons des dérivés de phosphate se sont très sensiblement renforcées en poids comme en valeur et la part des demi-produits dans le total des exportations est passée de ce fait de 21,4 % à 25,7 %. Celle des biens de consommation a atteint près de 15 % et celle des produits alimentaires a été portée à plus de 25 %. En revanche, la part des matières premières qui reste prépondérante est revenue de 35,3 % à 29,7 % consécutivement à un repli des enlèvements de phosphates naturels et au marasme qui continue d'affecter le secteur minier et ce, en dépit d'une nette reprise des ventes de produits bruts d'origine végétale.

Produits alimentaires

Les exportations de produits alimentaires qui ont subi un recul de plus de 8 % en volume imputable aux baisses des livraisons notamment d'agrumes, de tomates, de jus de fruits, de vin et de poissons frais, ont procuré des recettes de 3 724 millions de dirhams, en augmentation de plus de 23 %. Celle-ci est due pour plus de moitié aux ventes de crustacés qui ont plus que doublé et rapporté 681 millions, les plaçant ainsi au second rang après les agrumes dont l'apport de 1 102 millions n'a guère excédé celui de 1982. Les primeurs et les conserves de fruits, de légumes et de poissons ont également enregistré des progrès alors que le vin, les céréales secondaires et les poissons frais apparaissent en retrait sensible. Au total, les productions d'origine végétale ont constitué 62,4 % des exportations de denrées alimentaires, les produits de la mer 36,8 %, ceux de l'élevage n'y entrant que pour moins de 1 %.

Produits bruts

Les expéditions de produits bruts qui avaient fléchi de 9 % en 1982 n'ont guère varié cette année en se fixant à 4 385 millions de dirhams. Cette stagnation recouvre une amélioration de plus de 37 % des recettes afférant aux produits d'origine végétale qui ont atteint 373 millions de dirhams et une contraction de 2,5 % de celles des matières d'origine minérale qui représentent 91,5 % des produits bruts exportés. En effet, les ventes de phosphates sont revenues de 3 445 millions de dirhams à 3 331 millions environ et celles des autres minerais ont globalement accusé une légère hausse.

Produits semi-finis et finis

Les expéditions de demi-produits se sont établies à 3 777 millions de dirhams, apparaissant encore en progrès sensible de près de 42 %. Les ventes de phosphates transformés qui y contribuent pour 3 048 millions de dirhams et plus des quatre cinquièmes se sont accrues de près de moitié, les livraisons d'engrais étant multipliées par deux et celles d'acide phosphorique augmentant de 34,2 %.

Les ventes de biens finis, d'une valeur de 2 254 millions de dirhams, ont marqué un net essor de plus de 22 % qui a intéressé la plupart des articles et notamment la confection, les tapis, la bonneterie et les chaussures, alors que les livraisons de maroquinerie ont régressé.

Répartition geographique des échanges

L'analyse des échanges commerciaux par zones confirme la place prépondérante de l'Europe avec laquelle se sont opérés 64 % des transactions ; elle révèle également le maintien du déficit vis-à-vis de tous les groupes de partenaires en dépit d'une nette réduction du solde négatif global.

C'est ainsi que les échanges avec la C.E.E., qui ont représenté 43 % du total au lieu de 46 % l'an dernier, ont laissé un solde déficitaire de 2 025 millions au lieu de 4 143 millions : les achats se sont élevés à 9 716 millions dont les quatre cinquièmes ont porté sur des produits finis et près de 10 % sur des produits alimentaires. Les ventes, de 7 691 millions, ont concerné pour un peu plus de 40 % des produits transformés, un quart des matières premières, le reste étant essentiellement constitué par des produits alimentaires.

En ce qui concerne la France, principal pays partenaire avec lequel s'effectuent 21 % du commerce global, les échanges ont dégagé un déficit de 1 749 millions.

Avec les autres partenaires, le déséquilibre ressort à 8 882 millions dont les neuf dixièmes proviennent de soldes déficitaires vis-à-vis des pays arabes, des Etats-Unis et de l'U.R.S.S., résultant en grande partie d'importations de pétrole et de céréales.

•

Au delà des résultats favorable acquis en 1983 et des vicissitudes des transactions avec l'extérieur, le problème majeur réside encore dans la recherche d'un équilibre commercial. A cet égard les différentes mesures ponctuelles adoptées dans le passé concernant les importations, les exportations ou les deux à la fois se sont révélées inopérantes en raison surtout de leur caractère partiel et éphémère. Dès lors, il apparaît nécessaire de concevoir une stratégie d'ensemble des échanges tenant compte non seulement des capacités de réglement mais également des potentialités de l'offre et de celles de la demande tant interne qu'externe. En tout état de cause, il importe que les importations soient modulées en fonction des possibilités d'exportations, le recours au financement extérieur ne pouvant et ne devant être permanent. La recherche d'une telle stratégie paraît d'autant plus urgente que l'adhésion au Marché commun de l'Espagne et du Portugal, principaux pays concurrents, est imminente.

LES RELATIONS FINANCIERES AVEC L'ETRANGER

La situation des relations financières avec l'étranger a été marquée au cours des derniers exercices par une aggravation des déficits des opérations courantes de la balance des paiements ; à fin 1982, ce déséquilibre a atteint près de 11,5 milliards de dirhams et a représenté 12,7 % du produit intérieur brut. La couverture de ces déficits avait été en partie assurée, durant les années récentes, par des dons et des concours extérieurs qui n'ont pas manqué d'alourdir le niveau de l'endettement et les charges qui en découlent alors même que s'appréciait le dollar et que les taux d'intérêt montaient fortement.

Cette situation préoccupante a amené les pouvoirs publics, lorsqu'il s'est avéré au début de 1983 que le déficit serait important et sa couverture difficile, à adopter un ensemble de mesures visant à réduire la demande tant publique que privée sans pour autant remettre en cause le caractère libéral du régime des importations.

L'effet de ces mesures, l'évolution de la situation interne qui s'est notamment caractérisée par une croissance ralentie, et enfin l'orientation guère favorable de la conjoncture internationale ont eu pour résultat de maintenir les importations au même niveau qu'en 1982 mais aussi de développer les exportations et de renforcer les rapatriements d'économies sur salaires des travailleurs marocains à l'étranger et les recettes nettes du tourisme. Aussi le déficit courant de la balance des paiements a-t-il été ramené à 6 408 millions de dirhams et n'a plus représenté que 6,8 % du produit intérieur brut (1).

Même à ce niveau, le financement de ce solde s'est révélé ardu en raison du désir de ne pas aggraver davantage un endettement extérieur déjà élevé et de l'accès moins

(1) Voir annexe statistique 37.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

aisé que par le passé au marché international des capitaux. Il n'a été possible, au demeurant, que par la renégociation de la dette à moyen et long terme, le maintien des facilités à court terme et l'octroi de concours des pays amis et des banques et organismes internationnaux conformément au plan d'ajustement adopté.

Les facilités obtenues n'ont pas été à même de compenser totalement le déficit courant ; de la sorte, la balance des paiements a dégagé un solde négatif de 529 millions qui a entraîné un prélèvement sur les réserves de change.

En effet, les avoirs extérieurs nets, tombés à 1 798 millions de dirhams, ont fléchi en un an de 497 millions à la suite d'une réduction des avoirs gérés par l'Institut d'émission tandis que ceux détenus par les banques se sont nettement renforcés. Toutefois, le montant brut des réserves de change à fin décembre 1983 représentait, comme en 1982, l'équivalent d'un mois et demi d'importations.

La balance des paiements

Les actions menées en 1983 en vue d'atténuer le déséquilibre extérieur ont abouti à un net renforcement des recettes courantes, passées en un an de 24 588 millions de dirhams à 28 758 millions, et à une réduction des dépenses, revenues de 36 025 millions à 35 166 millions. De ce fait, le déficit laissé par les opérations courantes de la balance des paiements s'est établi à 6 408 millions de dirhams au lieu de 11 437 millions en 1982, marquant une vive contraction de 44 % qui rompt avec la tendance à l'aggravation observée depuis plusieurs années déjà. A ce niveau, il ne représente plus que 6,8 % du produit intérieur brut, taux le plus faible qui ait été enregistré depuis 1975.

Au demeurant, cette évolution résulte aussi bien d'une amélioration du solde des transactions sur biens et services que de celle relative aux paiements de transferts. Toutefois, le solde final de la balance des paiements apparaît déficitaire de 529 millions de dirhams, les entrées nettes de capitaux extérieurs, limitées à 5 879 millions de dirhams, ayant diminué de plus de moitié d'un exercice à l'autre en dépit du rééchelonnement de la dette extérieure à moyen et long terme.

Le redressement des échanges commerciaux, qui constituent encore près des deux tiers de l'ensemble des paiements courants, s'est également accompagné d'une amélioration de la structure de la balance des paiements comme il ressort du tableau suivant :

Soldes en millions de dirhams	1979	1980	1981	1982	1983
Biens et services	−9 568	−9 984	−15 157	−17 346	−13 353
Paiements de transfert	+3 599	+4 395	+ 5 527	+ 5 909	+ 6 945
Opérations courantes	−5 969	−5 589	− 9 630	−11 437	− 6 408
Capitaux extérieurs	+ 5 843	+5 472	+9 183	+12 605	+ 5 879
- Capitaux non monétaires	(5 764)	(4 612)	(8 284)	(9 720)	(5 041)
- Allocations D.T.S.	(79)	(79)	(78)	–	–
- Facilités du F.M.I.	–	(781)	(821)	(2 885)	(838)
Balance des paiements	− 126	− 117	− 447	+ 1168	− 529

Les biens et services

Le déficit structurel des transactions sur biens et services, en élargissement quasi continu depuis 1974, s'est établi à 13 353 millions de dirhams, accusant ainsi un repli de 3 993 millions ou 23 %. Cette évolution est imputable principalement à une régression de 2,716 millions du déficit commercial et à un abaissement de 946 millions de celui des règlements sur transactions gouvernementales ainsi qu'à une progression de 680 millions des recettes nettes du tourisme.

En effet, alors que le montant des importations, de 23 471 millions, est demeuré pratiquement inchangé d'un exercice à l'autre par suite d'une baisse de la demande, les exportations ont atteint 14 635 millions et enregistré une avance de près de 19 % qui a concerné la plupart des produits à l'exception notamment des phosphates. Dans ces conditions, le solde déficitaire des transactions sur marchandises évaluées F.O.B. a été limité à 8 836 millions et a été réduit de 17,2 % par rapport à 1982.

Parallèlement, l'évaluation des frais de transport et d'assurance a été révisée à la baisse et leur part n'est plus estimée qu'à 9 % des importations au lieu de 12 % auparavant. Aussi, les décaissements à ce titre ont-ils été ramenés de 3 134 à 2 323 millions tandis que les recettes correspondantes ont légèrement progressé de sorte que le déficit, chiffré à 1 301 millions, s'est rétréci de plus de 40 %.

Au total, le déséquilibre des opérations sur marchandises s'est allégé, revenant de 12 853 à 10 137 millions de dirhams.

L'excédent dégagé par les voyages est passé de 1980 à 2 660 millions et s'est élargi de plus d'un tiers. Les entrées de devises à ce titre ont été évaluées à 3 250 millions de dirhams, en hausse de 31 %, par suite d'une légère augmentation du nombre de visiteurs et de l'accroissement de la dépense moyenne consécutif à l'allongement de la durée de séjour. Les allocations aux résidents qui se sont rendus à l'étranger se sont accrues de 500 à 590 millions malgré l'institution en août d'une taxe de sortie de 500 dirhams acquittée par la plupart des personnes de nationalité marocaine. La contrevaleur des mouvements ayant effectivement transité par le système bancaire a été portée à 2 870 millions en recettes et à 529 millions en dépenses.

Malgré le rééchelonnement de la dette extérieure à moyen et long terme intervenu en cours d'année, la charge en intérêts, qui s'est élevée à 4 354 millions, s'est aggravée de plus de 11 % si bien que le déficit du poste « revenus des investissement » s'est sensiblement creusé, passant de 3 915 à 4 412 millions de dirhams.

Enfin, les dépenses de l'Etat à l'étranger ont été ramenées de 3 763 à 2 841 millions tandis qu'à l'opposé les transferts effectués par les ambassades étrangères et les institutions internationales pour leur fonctionnement au Maroc se sont fixés à 505 millions, en légère augmentation. Aussi, le déficit de la rubrique des transactions gouvernementales sur biens et services ressort-il à 2 336 millions, en net retrait de 28,8 % par rapport à celui de l'année antérieure.

Les paiements de transferts

L'apport net des transferts sans contrepartie s'est établi à 6 945 millions de dirhams, en accroissement de 1 036 millions ou 17,5 %. Ce redressement tient aux rapatriements d'économies sur salaires des travailleurs marocains à l'étranger qui ont atteint 6 515 millions et progressé de 1 400 millions ou 27,4 %. A cette évolution a probablement contribué le rétablissement à l'automne 1982 de mesures d'encouragement. En revanche, le montant des transferts réalisés par les étrangers résidant ou quittant définitivement le Maroc, de l'ordre de 290 millions, est resté proche de celui enregistré un an auparavant.

Les opérations publiques se sont traduites par un surplus de 158 millions au lieu de 212 millions douze mois plus tôt. En effet, les décaissements au titre des pensions et de la participation aux frais de fonctionnement des organismes internationaux ressortent à 358 millions et les transferts reçus sans contrepartie, à 516 millions.

En définitive, l'excédent des paiements de transferts a permis de couvrir plus de la moitié du déficit des biens et services au lieu d'un peu plus du tiers en 1982 et de limiter à 6 408 millions le déséquilibre du compte courant dont le financement a été assuré par un recours nettement moins large que précédemment aux capitaux étrangers et par une ponction relativement importante sur les réserves de change.

Les capitaux non monétaires

Le flux net des capitaux non monétaires qui avait procuré en 1982 un montant sans précédent de 9 721 millions de dirhams n'a pas dépassé cette année 5 041 millions par suite d'une diminution des fonds recueillis et d'une augmentation des dépenses tant pour le secteur privé que public. En effet, le total des concours obtenus est revenu de 13 519 à 9 695 millions, s'inscrivant en baisse de 28,3 % et ne représentant que 10,2 % du produit intérieur brut au lieu de 15 % en 1982. Parallèlement, les sorties de capitaux, passées de 3 798 à 4 654 millions, se sont amplifiées de 22,5 %.

L'excédent de 1950 millions dégagé par les mouvements de capitaux privés en 1982 a fait place cette année à un déficit de 209 millions, les recettes étant tombées de 2 320 à 656 millions et les dépenses, relevées de 370 à 865 millions. Cette variation résulte de celle des crédits commerciaux qui se sont soldés par un déficit de 565 millions au lieu d'un excédent de 900 millions un an auparavant et, dans une moindre mesure, de la diminution de 507 à 329 millions des entrées nettes sous forme de prêts et investissements.

Le recours de l'Etat et des établissements publics aux capitaux étrangers s'est nettement ralenti et l'apport net de ressources a fléchi de 7 771 à 5 250 millions de dirhams. Les entrées, en baisse de 19,3 %, se sont établies à 9 039 millions dont 3 589 millions en crédits commerciaux et 5 373 millions en prêts en devises. Les sorties ont représenté 3 789 millions, en quasi-totalité au titre de remboursements en capital de la dette qui se sont alourdis malgré le réaménagement des échéances des emprunts à moyen et long terme. Dans ces conditions, le service global de la dette publique extérieure, compte tenu des charges d'intérêt recensées pour 4 354 millions en dépenses des revenus des investissements, a atteint 8 100 millions, en hausse de 12,5 %, et a représenté 38,3 % des ressources en biens et services et 28,2 % des ressources courantes au lieu de, respectivement, 39,9 % et 29,3 % en 1982.

Les fonds procurés par les emprunts en capital effectués par les secteurs public et privé n'ont pas été à même de couvrir en totalité le déficit courant de la balance des paiements et il a été nécessaire de faire appel aux concours du Fonds monétaire international et de procéder à une ponction de l'ordre de 500 millions de dirhams sur les réserves de change.

Les concours du F.M.I.

Dans le cadre de la poursuite d'une politique d'ajustement, les pouvoirs publics ont

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

obtenu un nouveau crédit de confirmation de près de 300 millions de DTS pour une période de 18 mois débutant en septembre 1983. Les tirages effectués sur cet organisme ont porté en février 1983 sur le reliquat de 84 millions de DTS du crédit de confirmation de 281,5 millions de DTS obtenu pour 1982 et, en septembre, sur la mobilisation d'une première tranche de 30 millions de DTS sur la facilité nouvelle. Ainsi, la contre-valeur des concours du FMI, ressort pour 1983 à 838 millions de dirhams au lieu de 2 885 millions un an auparavant.

La réglementation des relations commerciales et des changes

Le caractère libéral du régime commercial avec l'étranger n'a pas été remis en cause en 1983, si ce n'est d'une manière temporaire pendant trois semaines au cours du mois de mars. Cependant, un dépôt préalable à l'importation représentant 25 % du montant de celle-ci a été réinstitué en mai et son taux a été réduit à 15 % au 1er octobre. De fait, la suppression de certaines taxes et droits à la sortie de produits et surtout à l'importation ainsi qu'un réaménagement des listes du programme général d'importation attestent d'une plus grande libéralisation du commerce extérieur.

En ce qui concerne les transferts privés, il a été décidé de rémunérer au taux de 8 % l'an à compter du 1er octobre les rapatriements des économies sur salaires des travailleurs marocains à l'étranger. La réglementation applicable aux voyages d'affaires a été assouplie ; il en a été de même pour ce qui est de la tenue des comptes d'attente et des comptes capital des non-résidents. Enfin, les nouveaux codes des investissements industriels et touristiques adoptés en cours d'année prévoient des avantages plus étendus en matière de détention du capital par des étrangers, rendue désormais possible en intégralité dans le secteur industriel, et un assouplissement appréciable des modalités de rapatriement des participations, des bénéfices et des plus-values.

S'agissant des changes, le cours du dirham, en raison de l'incidence des fluctuations des devises et des variations autonomes du dirham, s'est inscrit en baisse de 18,1 % par rapport au D.T.S., de 22,3 % vis-à-vis du dollar, de 3,7 % à l'égard du franc français et de 2,8 % de la peseta.

Pour favorables qu'ils puissent apparaître, les résultats obtenus en 1983 ne peuvent constituer qu'une étape sur la voie du rétablissement de l'équilibre extérieur qui dépend lui-même de la résorption du déficit de la balance commerciale. Dès lors, il n'est d'autre moyen que de poursuivre avec vigueur et persévérance des ajustements qui, en tout état de cause, finiraient par s'imposer si des mesures correctives n'étaient pas maintenues.

LES FINANCES PUBLIQUES

La réduction du déséquilibre des finances publiques réside nécessairement dans le rapprochement des charges et des ressources de l'Etat soit par une augmentation des rentrées ou une diminution des dépenses, soit par la conjugaison de ces deux options. Cependant, l'accès à des recettes ordinaires supplémentaires se heurte au niveau élevé déjà atteint par la fiscalité, aussi bien directe qu'indirecte, et à l'orientation de la conjoncture économique depuis quelques années. De même, l'effort de compression des charges courantes bute sur les structures actuelles de l'administration, sur les incidences des investissements sur le budget de fonctionnement et sur la réticence aux changements.

En outre, toute possibilité de dégager une épargne publique a été annihilée par l'importance prise par le service de la dette et les subventions allouées aux produits de première nécessité. Certes des mesures ont été adoptées mais si elles ont atténué les tensions à court terme elles ne peuvent apporter à elles seules des solutions durables. Au demeurant, toute approche tendant à procurer au Trésor des ressources substantielles permanentes ou à limiter le rythme de ses dépenses relève d'un plan d'ensemble et ne paraît pas de nature à elle seule à assurer l'équilibre ordinaire souhaité.

Dans ces conditions, le volume des investissements et leur financement sont fonction de la mobilisation des concours intérieurs et extérieurs et de la création monétaire. Or ces ressources quantitativement limitées exercent des pressions sur les prix et le compte extérieur et ne sauraient constituer une source constante de financement. Dès lors l'Etat doit fixer ses dépenses en tenant compte à la fois de ces contraintes et de l'impérieuse nécessité de soutenir la croissance en maintenant les investissements à un niveau suffisant.

C'est pourquoi, la recherche d'un équilibre financier ne pouvant être considérée comme une fin en soi, les autorités sont amenées à contenir le déficit global dans un pourcentage limité par rapport au produit intérieur brut et à redéfinir le rôle de l'Etat dans l'économie nationale.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les mesures d'ajustement adoptées en 1983 afin de réduire le montant considérable du déficit apparu tant au niveau de la loi de finances que dans la situation prévisionnelle du Trésor. A cette fin, il a été décidé d'augmenter légèrement les recettes par un aménagement de la fiscalité et de ralentir l'accroissement des dépenses tout en maintenant un niveau d'investissement, compte tenu des arriérés, équivalent à celui de l'exercice précédent. Ainsi le mérite de ce programme semble résider surtout dans la prise de conscience de la nécessité de réduire les charges de l'Etat et la volonté d'assainir la situation du Trésor.

En définitive, les charges de l'Etat n'ont pas été réduites en 1983 et l'effort d'ajustement a porté plutôt sur le redimensionnement des dépenses dans un esprit d'économie de ressources et d'une meilleure allocation des crédits. Au total, les dépenses se sont accrues de 3,2 % en atteignant 33,3 milliards de dirhams, niveau inégalé jusque-là et représentant un peu plus de 35 % du produit intérieur brut.

De fait, l'exécution de la loi de finances a marqué quelque progrès. Certes, si les besoins de caisse du Trésor sont apparus plus élevés d'une année à l'autre en se fixant à 11,8 milliards et en représentant 12,5 % du produit intérieur brut au lieu de 11,6 % en 1982 et 16,7 % en 1981, en revanche le déficit budgétaire compte non tenu des arriérés s'est sensiblement réduit en passant de 13,8 milliards à 9,9 milliards ou 10,5 % du produit intérieur brut au lieu de 15,5 % au terme des deux derniers exercices, et le critère de performance arrêté d'un commun accord avec le Fonds monétaire international a été largement respecté. Au demeurant le Trésor a apuré à concurrence de 2,3 milliards les dépenses précédemment engagées et non réglées. Le programme de redressement adopté a servi de base au rééchelonnement de la dette extérieure à moyen et long terme ; son exécution s'est traduite par une forte réduction des concours extérieurs et, en conséquence, un net accroissement du financement à caractère monétaire.

Les lois de finances

La loi de finances initiale pour 1983 était empreinte des mêmes tendances expansionnistes qui avaient fortement marqué celle de l'année précédente, bien que l'ampleur des progressions retenues ait été réduite d'un exercice à l'autre. Au surplus, sa révision était dès le départ envisagée aussi bien pour tenir compte de l'évolution des premiers mois de l'année que pour élaborer un nouveau programme d'ajustement susceptible d'être agréé par le Fonds monétaire international avec qui des discussions étaient déjà entamées. Le texte initial prévoyait d'accroître d'environ 12 % à la fois les charges et les ressources globales, faisant ainsi passer le découvert final de 6,9 à 7,9 milliards de dirhams. Bien plus, les opérations courantes dégageaient pour la première fois depuis 1973 un déficit, estimé au demeurant à près de 3 milliards.

A l'exécution, les déséquilibres se sont accentués dès le début de l'exercice. En effet, non seulement les recettes courantes n'augmentaient pas mais fléchissaient alors que les charges ordinaires, tout en restant dans les limites prévues, continuaient de croître à un rythme élevé. Au total, le déficit ordinaire ressortait à 4,7 milliards et son financement apparaissait hautement aléatoire d'autant que les concours extérieurs s'avéraient inférieurs au niveau attendu, nécessitant un important recours à la création monétaire.

Pour redresser cette situation et rectifier les premières évaluations, une loi rectificative promulguée en juillet s'est substituée à la loi initiale. Répondant à un plus grand souci de réalisme, les changements introduits ont consisté à réduire le déficit en diminuant les dépenses et en procurant des recettes supplémentaires par un léger renforcement de la fiscalité. Le plafond des charges a été ainsi fixé à 46 milliards et le montant des ressources à 39,8 milliards, laissant en définitive un découvert apparent de 6,2 milliards inférieur à celui de l'année précédente et un besoin réel de financement ramené de 17,3 milliards à 15,9 milliards mais dont la couverture s'avérait encore malaisée (1).

Conformément à la loi rectificative, à laquelle il sera uniquement fait référence dans les développements qui suivent, les prévisions budgétaires des deux dernières années ont évolué comme il ressort du tableau ci-après :

(en millions de dirhams)	Plafonds des charges		Ressources **		Soldes	
	1982	1983*	1982	1983*	1982	1983*
Budget général	39 361	38 129	33 045	33 079	-6 316	-5 050
Fonctionnement	18 104	18 559				
Dette publique	4 450	5 700				
Investissement	16 807	13 570				
Budgets annexes	1 621	1 897	1 621	1 897	-	-
Comptes spéciaux	5 783	6 029	5 233	4 858	- 550	-1 171
Lois de finances	46 765	46 055	39 899	39 834	-6 866	-6 221

* Loi de finances rectificative pour 1983.

** Les ressources du budget général se répartissent comme suit :
- Recettes ordinaires : 22 595 millions en 1982 et 23 429 millions en 1983.
- Recettes d'emprunts : 10 450 millions en 1982 et 9 650 millions en 1983.

Les dépenses du budget général

Le volume total des crédits de paiement prévus par le budget général a été arrêté à 38,1 milliards de dirhams, marquant ainsi en un an un retrait de plus de 3 % qui con-

(1) Voir annexes statistiques 38 et 39.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

traste avec l'accroissement de 40 % enregistré l'an dernier. Les charges ordinaires progressent encore de près de 9 % après avoir déjà augmenté de 24 % en 1982 alors que les dépenses d'équipement sont réduites de près de 20 % d'un budget à l'autre.

Les dépenses ordinaires, plafonnées à 24,6 milliards, ont été majorées de 2 milliards dont seulement un peu plus du tiers a été affecté au fonctionnement des services de l'Etat et le reste aux charges de la dette publique.

Les dépenses de personnel, inscrites pour 11,6 milliards au lieu de 10,5 milliards en 1982, ont été accrues de 10,4 %, soit d'un taux supérieur à celui de l'ensemble du budget de fonctionnement dans lequel la part des traitements et salaires continue d'avoisiner les 60 %. Les majorations de crédits sont destinées à faire face principalement aux recrutements au profit en particulier de l'Education et de la Défense. Toutefois, les créations d'emplois ont été limitées à 25 000 postes et le relèvement général des salaires n'a concerné qu'une partie des traitements et n'a pas dépassé 5 %. Quant aux dépenses de matériel, elles ont été arrêtées à 4,2 milliards, en accroissement de 5,2 %.

La ventilation par ministère des budgets de personnel et de matériel ne s'est guère modifiée puisque les deux départements de la Défense et de l'Intérieur ont continué de recueillir plus de 40 % de l'ensemble et l'Education nationale seule, près du tiers. De même, comme en 1982, ces trois départements ont absorbé 80 % environ des crédits supplémentaires.

Les dotations aux charges communes, qui englobent principalement les diverses subventions à la consommation et à la production accordées par l'Etat, ont été ramenées de 3 milliards à 2,6 milliards ; en effet, les versements à la Caisse de compensation et à l'Office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses ont été prévus pour 1 560 millions, en liaison avec la décision de relever à partir du premier août les prix à la consommation des produits subventionnés.

Enfin, le service de la dette publique, d'un montant de 5,7 milliards, s'est alourdi de 28 % environ après avoir déjà augmenté de 58 % un an plus tôt. Aussi sa part dans le budget ordinaire continue-t-elle de s'accroître, passant de 15,5 % en 1981 à 19,7 % en 1982 et à 23,2 % cette année.

C'est au niveau du budget d'investissement que l'effort de réalisme de l'Etat s'est avéré le plus manifeste. En effet, devant l'absence d'épargne publique et la volonté de ne pas aggraver outre mesure l'endettement extérieur, les dépenses d'équipement ont été ramenées à 13,6 milliards. Toutefois, même à ce niveau, leur montant reste sensiblement supérieur à celui qui a été réalisé en 1982.

Ce réajustement n'a cependant pas affecté la structure d'ensemble des bénéficiaires de crédits de sorte que les cinq ministères qui reçoivent habituellement les plus fortes dotations continuent d'absorber les trois quarts des crédits alloués. Ainsi les départements de l'Equipement, de la Défense, de l'Agriculture, des Finances et de l'Education ont reçu ensemble 10 milliards dont plus de 3 milliards pour le seul ministère de l'Equipement qui s'est vu assigner pour tâches prioritaires l'adduction d'eau potable ainsi que la construction de ports, de routes et également d'établissements scolaires. Avec 1,7 milliards, le département de l'Agriculture devait poursuivre ses actions en faveur des équipements hydroagricoles, des zones bours et de l'infrastructure pour l'enseignement agricole. Les fonds alloués au ministère des Finances, notamment pour couvrir les interventions économiques de l'Etat, n'ont pas dépassé 1,6 milliard. Enfin, les crédits ouverts à l'Education nationale, arrêtés à 1,3 milliard, étaient destinés notamment à l'édification de facultés et d'écoles supérieures.

Les recettes du budget général

Le total des recettes ordinaires et d'emprunt a été chiffré au montant de 33,1 milliards de dirhams, très voisin de celui de 1982. Cette situation reflète la volonté de mieux cerner les entrées ordinaires ainsi que les possibilités réelles de mobilisation des emprunts. Ces derniers ont été ramenés d'une année à l'autre de 10,5 à 9,7 milliards, dont 8 milliards au titre des concours extérieurs au lieu de 9 milliards en 1982.

Les recettes ordinaires ont été fixées à 23,4 milliards, marquant ainsi une hausse de 3,7 % au lieu de 21 % un an auparavant ; en effet, les recouvrements fiscaux, prévus pour 21,9 milliards, s'accroissent de 8,6 % alors que le produit des monopoles qui ne dépasse guère 860 millions s'inscrit en baisse de moitié.

Les impôts indirects et les droits de douane, d'enregistrement et de timbre totalisent 16,2 milliards, marquent une progression de 10,2 % d'un budget à l'autre et représentent 69 % des recettes ordinaires. Cette avance résulte en partie du relèvement de 17 % à 19 % du taux normal de la taxe sur les produits et services, de l'augmentation des droits de timbre et de l'institution d'une taxe de sortie de 500 dirhams acquittée par les nationaux se rendant à l'étranger.

Les impôts directs et assimilés, malgré une progression de 4,3 %, en net retrait sur celle de 14,8 % prévue en 1982, constituent encore avec 5,7 milliards près du quart des recettes courantes de l'Etat. Leur accroissement devait résulter des prélèvements sur traitements et salaires, dont le régime n'a pas été modifié, et dans une moindre mesure de la participation à la solidarité nationale dont la loi de finances rectificative a étendu l'assiette et majoré les taux alors qu'il était au contraire attendu une baisse des rentrées au titre de l'impôt sur les bénéfices professionnels et de la contribution complémentaire sur le revenu global des personnes physiques.

Finalement, le solde des opérations ordinaires malgré l'effort entrepris tant au niveau des dépenses que des recettes apparaît négatif cette année de 1,1 milliard. En y ajoutant le montant des investissements appelés à être intégralement couverts par des emprunts et le déficit de 1,2 milliard laissé par les comptes spéciaux, le besoin réel de financement s'élève à 15,9 milliards, au lieu de 17,3 milliards en 1982, et représente 16,8 % du produit intérieur brut.

L'exécution de la loi de finances

La volonté des autorités de réduire le déséquilibre des finances publiques est apparue manifeste. D'abord, lors de la fixation des objectifs du programme d'ajustement soumis à l'approbation du Fonds monétaire international pour l'obtention d'un nouveau crédit de confirmation. Ensuite, par la recherche d'accords avec les pays et les banques privées internationales en vue de procéder au rééchelonement de la dette extérieure à moyen et long terme. En outre, par l'apurement, pour une somme importante, des dépenses précédemment engagées et non encore réglées contribuant largement à l'assainissement des finances publiques. Enfin, au niveau de l'exécution, par le respect du critère de performance au-delà même du montant retenu.

Face à des recettes globales de 21,5 milliards de dirhams, les dépenses ont atteint 33,3 milliards, laissant un déficit de caisse de l'ordre de 11,8 milliards représentant 12,5 % du produit intérieur brut au lieu de 11,6 % en 1982 et comprenant 8 milliards environ d'investissements, 2,3 milliards de règlements d'arriérés et 1,5 milliard correspondant au déficit ordinaire atténué des excédents dégagés par les comptes extra-budgétaires.

La couverture de ce déficit a été assurée à concurrence de 4,6 milliards par des concours extérieurs, de 0,8 milliard par des tirages sur les crédits du Fonds monétaire international et le reste par des moyens d'origine intérieure dont 5,5 milliards revêtent un caractère monétaire (1)

L'ensemble des opérations du Trésor a évolué comme il ressort du tableau ci-après :

en millions de dirhams	1982	1983
Recettes ordinaires	20 480	21 094
Dépenses ordinaires	21 830	23 026
Déficit ordinaire	- 1 350	- 1 932
Dépenses d'équipement	12 481	7 979
Déficit budgétaire	**-13 831**	**- 9 911**
Solde des budgets annexes et des comptes spéciaux	+ 1 283	+ 407
Fonds réservés pour dépenses ordonnancées	+ 2 061	- 2 282
Déficit de trésorerie	**-10 487**	**-11 786**
Financement	**+10 487**	**+11 786**
Concours extérieurs	+ 7 638	+ 4 557
Facilités du F.M.I.	+ 2 885	+ 839
Emprunts intérieurs	+ 1 960	+ 4 137
(dont concours des banques)	(+ 839)	(+ 3 246)
Dépôts au Trésor et au C.C.P.	- 565	- 290
(dont dépôts à caractère monétaire) *	(- 338)	(- 284)
Avances brutes de la Banque du Maroc	+ 1 345	+ 2 557
Opérations à classer et à régulariser	- 86	- 14

* Dépôts des particuliers, dépôts-importation et autres dépôts des banques au Trésor et au Centre de chèques postaux.

Les recettes

Les recettes ordinaires ont totalisé la somme de 21 094 millions de dirhams et marqué une augmentation d'à peine 3 % d'un exercice à l'autre au lieu de 14,8 % en 1982. Ce ralentissement s'explique par une baisse des rentrées procurées par les droits de douane consécutive à la diminution des importations et également par une forte réduction des produits de monopoles.

A elles seules, les recettes fiscales ont été portées de 18 141 à 19 097 millions et leur structure a subi une légère modification, la part des contributions directes étant passée de 22,7 % à 24,1 %. En outre, la pression fiscale qui s'était légèrement accrue en 1982 a continué de représenter cette année 20 % environ du produit intérieur brut.

(1) Voir annexe statistique 40.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En effet, les prélèvements directs ont rapporté 4 599 millions au lieu de 4 120 millions en 1982 et enregistré une avance de 11,6 % en dépit d'une forte baisse des recettes au titre de la contribution complémentaire, de la suppression de l'impôt sur les terrains urbains et de l'exonération pour une année supplémentaire de l'impôt sur les bénéfices professionnels au profit des entreprises exportatrices ; les dispositions de la loi rectificative des finances relatives à la participation à la solidarité nationale ne devaient pas se traduire par des recettes importantes.

Les recouvrements indirects globaux ont atteint 14 498 millions, en hausse de 3,4 %. Dans ce montant, les droits de douane figurent pour 4 452 millions, en recul de 10 % imputable à la baisse des importations, notamment de biens d'équipement et de consommation, et à celle des exportations de produits miniers ainsi qu'à l'effet de diverses mesures d'exonération au profit en particulier de matériels agricoles.

Les taxes indirectes constituées à concurrence de 6 143 millions par celles sur le chiffre d'affaires et à hauteur de 2 147 millions par les taxes intérieures de consommation ont procuré 8 290 millions, soit 43 % des recettes fiscales, et apparaissent ainsi en accroissement de 12,4 % dû en partie au relèvement du taux normal de la taxe sur les produits, porté de 17 % à 19 % à compter du 1er août.

Les droits d'enregistrement et de timbre se sont chiffrés à 1 756 millions, en augmentation de 3,2 % qui a résulté des mesures prises en août majorant la quasi-totalité des redevances et instituant un droit de sortie hors des frontières acquitté par les nationaux.

Les ressources ordinaires non fiscales ont été limitées à 1 997 millions, en baisse de 14,6 % d'une année à l'autre. Les contributions de l'Office chérifien des phosphates, de 750 millions, apparaissent plus importantes qu'en 1982 ; à l'inverse, les bénéfices et dividendes des autres organismes d'Etat sont tombés de 1 015 à 570 millions tandis que les recettes diverses reculaient de 729 à 620 millions et que les produits des domaines demeuraient de l'ordre de 55 millions.

Les dépenses

A la suite de diverses mesures d'ajustement et d'assainissement, les dépenses globales du Trésor se sont établies, compte tenu de la variation des fonds réservés, à 33 287 millions de dirhams au lieu de 32 250 millions un an auparavant, représentant encore plus de 35 % du produit intérieur brut.

Les dépenses ordinaires ont totalisé 23 026 millions, en accroissement limité de 5,5 %, et apparaissent en-deçà même du seuil retenu dans le programme de redressement. Les charges de fonctionnement ressortent à 16 367 millions, en hausse de 7,4 % ; dans cet ensemble, les traitements des fonctionnaires ont augmenté de 9,6 % et les dépenses de matériel de 5,5 %. Quant aux subventions à la consommation, elles se sont inscrites pour 1 632 millions au lieu de 2 milliards en 1982 et ont dépassé le montant qui leur était réservé ; en dépit des relèvements des prix opérés en août, les débours du Trésor en faveur de la Caisse de compensation ont atteint 1 052 millions dont 517 millions pour les produits pétroliers, 267 millions pour le sucre, 160 millions pour les huiles, 109 millions pour les produits laitiers et 18 millions pour les engrais ; en outre, les versements à l'Office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses ont été de 580 millions, aucune majoration n'ayant été appliquée sur le prix de la farine de qualité courante.

Les sommes globales effectivement réglées au titre de la dette sont passées de 4 584 millions à 5 027 millions, en augmentation de 9,7 % en dépit de l'obtention d'accords des pays, banques et organismes créanciers pour le rééchelonnement des échéances et intérêts des prêts à moyen et long terme précédemment contractés. Les règlements au titre de la dette intérieure ont représenté 1 333 millions, en hausse de 28,5 %, tandis que les paiements à l'extérieur ont porté sur 3 694 millions, en progression de 4,1 %. Les charges totales en capital ressortent à 1 501 millions, celles en intérêts à 3526 millions, en extension de 13,9 % à la suite en partie de la hausse du dollar et du maintien à un niveau élevé des taux d'intérêt internationaux. Au total, le service de la dette a absorbé 23,8 % des recettes courantes du Trésor au lieu de 22,4 % un an auparavant.

En définitive, malgré les mesures adoptées, le déficit des opérations ordinaires s'est aggravé, en passant de 1 350 millions à 1 932 millions.

Par ailleurs, les dépenses d'investissement ont atteint 7 979 millions. Les règlements effectifs à ce titre et ceux relatifs à l'apurement des opérations précédemment engagées et non réglées ont en fait totalisé 10 261 millions, soit un montant très voisin de celui de 1982. Dans ces conditions, le déficit de caisse s'est relevé en un an de 10 487 millions à 11 786 millions.

Le financement du déficit de trésorerie

La politique d'ajustement et d'assainissement des finances publiques a permis de circonscrire le déficit de caisse qui apparaissait fort élevé en milieu d'exercice et de respecter intégralement et même au-delà le critère de performance fixé à cet effet. Toutefois, le financement d'un tel déficit s'est avéré difficile en raison de rentrées de capitaux extérieurs nettement inférieures à celles de 1982 et bien moindres que prévu. Aussi, a-t-il été nécessaire de faire largement appel aux emprunts intérieurs et notamment à ceux revêtant un caractère monétaire.

Les concours extérieurs

Les concours extérieurs reçus dans le cadre de la coopération bilatérale, de l'aide à la balance des paiements, de prêts des banques internationales ou sous forme de dons se sont limités à 4 557 millions de dirhams, en chute de 40,3 % par rapport à l'an dernier, et l'apport net compte tenu des remboursements n'a été que de 3 392 millions au lieu de 6 422 millions. Au surplus, la contrevaleur des tirages effectués sur le Fonds monétaire international est passée de 2 885 millions à 839 millions. Cette somme représente la mobilisation en février de la dernière tranche de 84 millions de droits de tirages spéciaux sur le crédit de confirmation obtenu en 1982 et en septembre de 30 millions de D.T.S. sur la nouvelle facilité de 300 millions de D.T.S. accordée pour la période de septembre 1983 à mars 1985.

Les emprunts intérieurs

Les emprunts intérieurs du Trésor constitués par les émissions de bons et d'obligations d'Etat, par les créances des entreprises et des particuliers et par les concours de l'Institut d'émission ont procuré 6 390 millions et participé à hauteur de 54,2 % à la couverture du déficit de caisse.

Les souscriptions aux bons et obligations ont laissé un apport de 4 137 millions au lieu de 1 960 millions un an auparavant. Les sommes recueillies auprès des compagnies d'assurances et de la Caisse de dépôt et de gestion ont été de 840 millions, en forte hausse d'un exercice à l'autre. Ce sont cependant les banques qui ont fourni la contribution la plus importante avec 3 246 millions dont 1 346 millions représentant le renforcement du portefeuille d'effets publics et 1 900 millions leurs interventions pour la première fois sur le marché monétaire en faveur du Trésor.

Les avoirs confiés à la Trésorerie générale et aux Chèques postaux se sont inscrits en retrait, de 290 millions d'une fin d'année à l'autre, imputable à la forte baisse des fonds des entreprises et des particuliers revenus de 2 746 millions à 2 141 millions alors que les dépôts des banques ont progressé de 356 à 677 millions et que les soldes des autres comptes de dépôts non monétaires n'ont guère varié.

Les créances totales de l'Institut d'émission sur le Trésor ont atteint 10 986 millions au lieu de 8 429 millions en 1982, marquant un accroissement de 2 557 millions. Les facilités directes ont augmenté de 1 012 millions par suite de l'octroi d'une avance conventionnelle temporaire couvrant la période du 31 octobre au 2 janvier 1984 et relayant ainsi l'avance statutaire de caisse dont le délai légal de 300 jours d'utilisation avait été épuisé. Les avances indirectes constituées essentiellement d'escompte de traites douanières et d'obligations ont progressé de 1 671 millions tandis que le solde créditeur du compte courant postal de la Banque du Maroc a fléchi de 126 millions. Considérés globalement, les concours de la Banque du Maroc ont financé 21,7 % du déficit de trésorerie et représenté 46,3 % des ressources d'origine monétaire.

L'EVOLUTION DE LA MONNAIE

L'accroissement prévisionnel de la masse monétaire a été chiffré à quelque 16 % d'une fin d'année à l'autre sur la base des perspectives de l'évolution économique ainsi que de celles relatives à la situation du Trésor et de la balance des paiements, lesquelles s'inséraient cette année encore dans le cadre d'un programme d'ajustement agréé par le Fonds monétaire international. Un tel objectif, proportionné à la croissance prévisible de la production et à la hausse des prix, s'inscrivait en nette progression par rapport à 1982. Il se justifiait, pour une part, par les besoins de l'économie, mais surtout par l'importance du financement du Trésor dont le déficit devait, compte tenu du règlement d'un fort volume d'arriérés dans le cadre des mesures d'assainissement adoptées, s'aggraver et l'appel aux ressources à caractère monétaire, s'accentuer en raison de la baisse des concours extérieurs.

De fait, le volume des moyens de paiement a augmenté en un an de 18 % sous l'effet de la très vive reprise des créances sur le Trésor conjuguée à un développement modéré des crédits à l'économie tandis que les avoirs extérieurs se sont sensiblement amenuisés (1).

Sur la base de la moyenne des montants de fin de mois, qui reflète davantage le flux de liquidités mis à la disposition des agents économiques en cours d'exercice, le rythme de progression de la masse monétaire ressort à 16,2 % au lieu de 14 % en 1982, se révélant nettement supérieur au taux d'accroissement du produit intérieur brut qui n'a pas excédé 5 % en termes nominaux. Aussi, la liquidité de l'économie, mesurée par le rapport entre le volume moyen des liquidités et le produit national brut, s'est-elle sensiblement élargie, son taux passant de 42,4 % à 46,7 %.

(1) Voir annexes statistiques 41 à 50.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

La création additionnelle de monnaie a servi, dans un premier stade, principalement au financement des investissements et à un moindre degré, à l'accroissement de la consommation. En dépit de son importance, l'expansion monétaire n'a pas entraîné de tensions inflationnistes du fait que dans une deuxième phase, elle a été affectée, dans une conjoncture attentiste, moins à une nouvelle augmentation de la dépense qu'à un renforcement de l'épargne liquide qui a été, au demeurant, largement mobilisée par le Trésor sur le marché monétaire. Pour éviter les risques sur le plan de l'inflation que représentent ces disponibilités susceptibles à tout moment de venir gonfler excessivement la demande, des mesures ont été prises pour les stabiliser et devraient être prochainement renforcées.

En 1983, une nouvelle série de statistiques monétaires a été établie sur la base des données fournies par un plan comptable bancaire unifié auquel l'ensemble des banques inscrites sont tenues désormais de se conformer et entré en vigueur le premier janvier 1982. La nouvelle situation comptable bancaire consolidée tirée de ce plan présente des améliorations par rapport à la précédente, principalement en ce qui concerne les crédits à la clientèle dorénavant maintenus jusqu'à leur échéance dans le portefeuille des banques et les « opération en-route » qui enregistrent corrélativement une forte diminution. Cette nouvelle procédure est à l'origine de l'élargissement, au niveau des banques, d'une série statistique à l'autre, de la contrepartie « Crédits à l'économie » et de la contraction parallèle de leur emplois non monétaires. Ainsi, tout en permettant de mieux appréhender une des principales sources de la création monétaire, elle n'a affecté de manière significative ni le montant global de la masse monétaire ni celui de ses composantes.

Il convient par ailleurs de signaler que pour permettre de comparer valablement les deux derniers exercices, il a été nécessaire de recalculer sur les nouvelles bases les statistiques afférentes à décembre 1981 et à l'année 1982, cette nouvelle série se substituant à celle qui avait servi de support aux analyses du précédent rapport et à laquelle il n'est plus fait référence dans ce chapitre.

La masse monétaire

Habituellement modérée au cours des premiers mois de l'exercice, la progression de la masse monétaire s'est faite très vive cette année dès janvier en liaison avec la forte reprise des engagements à caractère monétaire du Trésor tandis que les crédits à l'économie comme les avoirs extérieurs tendaient à fléchir.

L'évolution du début d'exercice s'est par la suite maintenue presque sans interruption, entraînant une expansion à peu près continue de l'émission monétaire qui a été accentuée en juillet, août et surtout en décembre par le développement des crédits à l'économie.

Les rythmes de croissance de toutes les composantes de la masse monétaire se sont accélérés ; en particulier, celui de la quasi-monnaie a plus que doublé, portant sa part dans la masse monétaire de 19,4 % à 22 % tandis que celles de la monnaie fiduciaire et de la monnaie scripturale sont revenues respectivement de 30,6 % à 29,4 % et de 50 % à 48,6 %.

en millions de dirhams	1981 *	1982 *		1983 *	
	Montants	Montants	Variations %	Montants	Variations %
A. **Disponibilités monétaires**	**28 722**	**31 631**	**+ 10,1**	**36 142**	**+ 14,3**
Monnaie fiduciaire	11 120	12 023	+ 8,1	13 636	+ 13,4
Monnaie scripturale	17 602	19 608	+ 11,4	22 506	+ 14 8
B. **Quasi-monnaie**	**6 624**	**7 616**	**+ 15,0**	**10 178**	**+ 33,6**
dont:					
dépôts-importation	702	288	- 59.0	576	+ 100
Total de la masse monétaire (A+B)	35 346	**39 247**	**+ 11.0**	**46 320**	**+ 18,0**

* Nouvelle série statistique.

La monnaie fiduciaire

Le montant des billets et pièces en circulation s'est établi en fin d'année à 13 636 millions de dirhams, enregistrant une hausse annuelle de 1 613 millions ou 13,4 % qui apparaît sensiblement supérieure à celle de l'exercice précédent mais s'est néanmoins révélée à nouveau moins accusée que celle des autre moyens de paiement. La part de la monnaie fiduciaire dans la masse monétaire a marqué ainsi un nouveau recul qui dénote la bancarisation croissante de l'économie.

En cours d'exercice, la monnaie fiduciaire a évolué conformément à son cycle habituel : repli au cours des premiers mois, importantes sorties de billets en milieu d'année au moment des départs en vacances et de la commercialisation des récoltes qui ont coïncidé en 1983 avec le mois de Ramadan, modération par la suite à l'exception des pointes observées en septembre à l'occasion de la célébration de l'Aïd El Adha puis, comme à l'accoutumée, en fin d'année.

A fin décembre, la masse des billets en circulation comportait en valeur une proportion de coupures de 100 dirhams plus élevée qu'en 1982, soit 84,2 % contre 82 % un an auparavant ; cette extension s'est faite au détriment de toutes les autres coupures.

La monnaie scripturale

Les soldes des comptes créditeurs à vue, comptabilisés pour 88,9 % chez les banques commerciales, ont atteint 22 506 millions de dirhams et marqué une progression de 2 898 millions ou 14,8 % au lieu de 2 006 millions ou 11,4 % l'exercice précédent.

Contrairement à l'évolution habituellement observée, la monnaie scripturale a tendu à se gonfler dès le début de l'exercice en liaison avec le développement des décaissements du Trésor et est restée tout au long de l'année orientée à la hausse.

Les dépôts à vue auprès du système bancaire

Les dépôts bancaires à vue, qui ont totalisé 20 365 millions, se sont beaucoup plus fortement accrus qu'au cours de l'année antérieure, soit de 3 503 millions ou 20,8 % au lieu de 1 758 millions ou 11,6 %.

Les dépôts auprès de la Banque du Maroc qui se sont fixés à 356 millions de dirhams se sont sensiblement renforcés.

Les fonds gérés par les banques commerciales se sont élevés à 20 009 millions de dirhams, marquant une avance qui a intéressé à des degrés divers toutes les catégories d'avoirs et s'est chiffrée à 3 422 millions ou 20,6 % au lieu de 1 806 millions ou 12,2 % à l'issue de 1982.

Avec 6 675 millions, les comptes courants ont constitué le tiers des dépôts bancaires à vue et progressé de 923 millions ou 16 %. De leur côté, les comptes de chèques continuent de représenter 48 % environ des dépôts ; ils se sont accrus de 1 493 millions ou 18,6 % en raison, pour partie, du nouvel essor des avoirs des travailleurs marocains à l'étranger qui, en hausse de 14,7 %, ont été portés à 4 837 millions et ont représenté plus de la moitié du solde global des comptes de chèques. Il convient de signaler que les fonds rapatriés depuis le premier octobre 1983 bénéficient d'une rémunération de 8 %.

Les comptes sur carnets, toujours rétribués au taux de 7 %, ont continué de se développer à une cadence très soutenue, de 37,5 % ou 438 millions, leur total étant passé à 1 607 millions de dirhams ; de ce fait, leur part a été portée de 7 % à 8 % de l'ensemble des dépôts à vue dans les banques.

De même, les autres soldes créditeurs, d'un montant de 2 195 millions, se sont élargis de 568 millions ou 34,9 %.

Les dépôts à vue gérés par les comptables publics

Les dépôts confiés au Centre de chèques postaux et aux comptables du Trésor par les entreprises et les particuliers ont subi d'amples fluctuations en cours d'année pour s'établir en définitive à 2 141 millions de dirhams, accusant une baisse de 605 millions ou 22 % au lieu d'une hausse de 248 millions ou 9,9 % une année auparavant.

Les dépôts auprès du Trésor, d'un montant de 1 182 millions à fin décembre, ont fléchi de 96 millions ou 7,5 %, alors que les fonds laissés en comptes chèques postaux n'ont atteint que 959 millions, en retrait de 509 millions ou 34,7 %.

La quasi-monnaie

Chiffrée à 10 178 millions de dirhams, la quasi-monnaie a marqué une très vive progression, de 2 562 millions ou 33,6 % contre 992 millions ou 15 % en 1982. Les dépôts-importations, rétablis en mai 1983 pour un certain nombre de produits, ont été reconstitués à hauteur de 576 millions de dirhams, doublant d'un exercice à l'autre bien que le montant du dépôt obligatoire par rapport à celui de l'importation ait été abaissé de 25 % à 15 % en octobre. Les comptes et bons à échéance fixe, avec un montant global de 9 602 millions, ont enregistré une expansion de 2 274 millions ou 31 % au lieu de 1 406 millions ou 23,7 % un an auparavant. Le mouvement de reprise amorcé en avril 1982 à la suite de la majoration des taux créditeurs s'est ainsi consolidé, les rendements offerts étant demeurés effectivement attractifs en raison de la modération de l'inflation ; il aurait pu être plus marqué encore, compte tenu de l'abondance des liquidités, si ce type de placement n'avait pas été parfois découragé.

La liquidité de l'économie

Le volume des liquidités mises à la disposition de l'économie, formé par la masse monétaire à laquelle s'ajoutent les dépôts auprès de la Caisse nationale de crédit agricole et de la Caisse d'épargne nationale de même que les bons du Trésor à six mois

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

émis dans le public, a totalisé, sur la base de la moyenne des fins de mois, 44 615 millions ; il a ainsi augmenté de 6 213 millions ou 16,2 % au lieu de 4 747 millions ou 14,1 % en 1982 en raison de l'extension des disponibilités monétaires et quasi monétaires qui en constituent l'essentiel.

	1980*	1981*	1982*	1983
Taux de progression:				
– de la masse monétaire				
- en fin d'année	10,9	15,5	11,0	18,0
- en moyenne annuelle	12,4	11,7	14,0	16,2
– des liquidités				
- en moyenne annuelle	12,7	11,7	14,1	16,2
– du produit national brut	13,0	8,7	16,2	5,4
– de la dépense nationale brute	11,6	12,9	16,9	0,3
Taux de liquidité de l'économie				
– Liquidité / produit national brut	42,0	43,2	42,4	46,7
– Liquidité / dépense nationale brute	39,0	38,6	37,6	43,6

* Chiffres rectifiés.

Contrairement à la progression des flux monétaires qui s'est sensiblement accélérée, celle des flux de biens et services, appréhendée à travers l'évolution du produit national brut et de la dépense nationale brute en termes courants, a été nettement moins importante et s'est fortement ralentie par rapport à l'an dernier. La liquidité s'est donc sensiblement renforcée reflétant, face à un ralentissement de l'activité économique, un gonflement des encaisses des entreprises et des ménages et donc une importante baisse de la vitesse de circulation de la monnaie.

Les contreparties de la masse monétaire

L'évolution des contreparties de la masse monétaire a été très largement dominée par les recours du Trésor au système bancaire et un moindre degré, par l'extension des crédits à l'économie. En revanche, les avoirs extérieurs ont été orientés à la baisse.

Des résultats de l'exercice, il ressort que les créances sur le Trésor ont augmenté de 28,1 %, plus rapidement qu'il n'avait été envisagé, tandis qu'est apparue modérée la hausse des concours à l'économie, en accroissement de 11,5 %. Les avoirs extérieurs se sont inscrits en retrait de 21,7 %. Celui-ci aurait été plus net en l'absence des mesures qui ont été prises afin d'atténuer les pressions sur le compte extérieur.

En conséquence, les parts respectives des différentes contreparties se sont modifiées, faisant apparaître un recul de 5,7 % à 3,8 % pour les avoirs extérieurs, de 45,4 % à 43 % pour les crédits à l'économie et en revanche un élargissement de 48,9 % à 53,2 % de la part des créances sur le Trésor.

en millions de dirhams	1981 *	1982 *		1983 *	
	Montants	Montants	Variations %	Montants	Variations %
Avoirs extérieurs nets	1 426	2 295	+ 60,9	1 798	– 21,7
Créances sur le Trésor *	20 445	19 581	– 4,2	25 086	+ 28,1
dont: Banque du Maroc	(9 624)	(8 259)	(– 14,2)	(10 802)	(+ 30,8)
Portefeuille d'effets publics	(7 381)	(8 220)	(+ 11,4)	(11 466)	(+ 39,5)
Crédits à l'économie	15 081	18 190	+ 20,6	20 281	+ 11,5
Total des contreparties	36 952	40 066		47 165	
Divers	–1 606	– 819		– 845	

* Chiffres rectifiés.

Les avoirs extérieurs

Après s'être partiellement reconstitués au quatrième trimestre de 1982, les avoirs extérieurs nets ont été soumis durant toute l'année à de vives pressions ; ils ont fortement fléchi dès le mois de janvier, subissant par la suite des fluctuations relativement sensibles sans jamais retrouver leur niveau de début d'exercice et se sont établis en définitive à 1 798 millions de dirhams, marquant une baisse de 497 millions ou 21,7 %.

Celle-ci a résulté tout à la fois d'une nette réduction du déficit du compte courant de la balance des paiements, d'un allègement des remboursements en capital résultant du rééchelonnement de la dette extérieure à moyen et long terme, du renouvellement des crédits bancaires à court terme et des concours obtenus auprès des pays amis et d'organismes financiers internationaux, du Fonds monétaire international en particulier dans le cadre d'un programme d'ajustement.

La détérioration des réserves en devises a affecté exclusivement les disponibilités de change gérées par la Banque du Maroc dont les engagements en fin d'année excédaient de 55 millions de dirhams les avoirs, lesquels, à fin décembre 1982, étaient encore positifs en termes nets, à hauteur de 743 millions. En revanche, les avoirs des banques ont atteint 1 853 millions et progressé de 301 millions ou 19,4 % ; ils restent essentiellement constitués par le portefeuille de créances commerciales sur l'étranger dont l'essor reflète le développement des exportations et les conditions de mobilisation favorables de ces créances.

Les créances sur le Trésor

Les recours du Trésor au système bancaire ont accusé en 1983 une très forte croissance et leur part dans les contreparties de la masse monétaire a retrouvé, après le net recul observé en 1982, le niveau élevé des années antérieures.

Alors qu'au cours de l'exercice précédent, en effet, l'importance des ressources reçues de l'étranger avait pour la première fois depuis 1966 permis au Trésor de se désendetter légèrement vis-à-vis du système bancaire, c'est une évolution inverse qui s'est produite cette année. Pour faire face à ses besoins de financement et pallier une forte contraction des capitaux d'origine extérieure, le Trésor a dû faire appel aux banques et à l'Institut d'émission ; ses engagements ont ainsi augmenté de 5 505 millions ou 28,1 % et totalisé 25 086 millions. A ce niveau, ils représentent 53,2 % au lieu de 48,9 % des contreparties de la masse monétaire.

Contrairement à l'évolution habituelle, les recours du Trésor ont subi dès janvier une très vive expansion qui s'est maintenue jusqu'en juin de sorte qu'à l'issue du premier semestre leur accroissement s'élevait déjà à 26,7 % au lieu d'une baisse de 5,3 % l'année précédente. Ils se sont stabilisés au cours du troisième trimestre et ont repris par la suite leur mouvement ascendant.

Très largement utilisées dès le début, les facilités de l'Institut d'émission sont demeurées proches de leur plafond durant tout l'exercice et pour relayer l'avance statutaire venue à échéance après les 300 jours d'utilisation, il a été nécessaire de consentir au Trésor une avance conventionnelle temporaire de 3 milliards de dirhams, portant intérêt à 7 % et remboursable au 2 janvier 1984. En fin d'année, les recours à la Banque du Maroc s'établissaient au total à 10 802 millions, accusant une progression de 2 543 millions ou 30,8 %.

Les engagements du Trésor à l'égard des banques de dépôts ont été portés à 11 466 millions, enregistrant une augmentation de 3 246 millions ou 39,5 %. Celle-ci a résulté non seulement d'une augmentation de 1 346 millions du portefeuille d'effets publics mais aussi de souscriptions pour 1 900 millions aux bons du Trésor émis pour la première fois sur le marché monétaire. Enfin, les dépôts des banques auprès des comptables publics sont passés de 356 millions à 677 millions par suite du renforcement des dépôts à l'importation.

En revanche, les créances des entreprises et des particuliers se sont établies à 2 141 millions et réduites de 605 millions ou 22 %.

Les crédits à l'économie

Les crédits à l'économie financés sur ressources monétaires ont enregistré une évolution modérée qui s'explique à la fois par une conjoncture économique maussade et par l'importance des décaissements de l'Etat qui a permis aux entreprises de se désendetter vis-à-vis des banques.

En raison du repli qu'ils ont subi en début d'année, les crédits à l'économie n'avaient pas retrouvé à fin juin leur niveau de fin décembre 1982 ; leur utilisation s'est cependant fortement intensifiée au cours du troisième trimestre et a accusé une très vive poussée en fin d'année qui a porté leur montant à 20 281 millions et leur hausse annuelle à 2 091 millions ou 11,5 % au lieu de 3 109 millions ou 20,6 % en 1982.

Les crédits nourris par les banques de dépôts se sont accrus de 2 134 millions ou 14,1 % pour se fixer à 17 274 millions de dirhams. En revanche, les concours accordés par la Banque du Maroc, tels qu'ils sont recensés dans cette contrepartie, ont été ramenés à 3 007 millions, en diminution de 43 millions ou 1,4 % ; ils n'ont plus représenté que 14,8 % du financement global au lieu de 16,8 % en 1982. L'ensemble des facilités consenties aux banques et aux établissements financiers est analysé au chapitre relatif à la distribution du crédit.

Les divers

Au 30 décembre 1983, le total des contreparties s'est chiffré à 47 165 millions de dirhams et la masse monétaire à 46 320. La différence, soit 845 millions de dirhams au lieu de 819 millions en 1982, qui est reprise dans la rubrique « Divers », correspond à un excédent légèrement accru cette année de ressources non monétaires du système bancaire sur les emplois de même nature.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

LE CREDIT

Les crédits distribués par la Banque du Maroc, les banques commerciales et les organismes financiers spécialisés ont totalisé cette année 31 554 millions de dirhams et progressé de 4 290 millions ou 15,7 % au lieu de 3 966 millions ou 17 % un an auparavant.

En dépit de la prudence qui continue de marquer l'action des autorités monétaires en matière de distribution du crédit et qui est dictée par les contraintes pesant sur les équilibres interne et externe, le financement de l'activité économique n'a pas été entravé et pratiquement tous les secteurs ont bénéficié de concours en nette expansion. A cette évolution ont participé les banques de dépôts et les organismes financiers dont les interventions se sont accrues respectivement de 2 658 millions ou 15,5 % et 1 236 millions ou 13,3 %. Au total, les facilités à court terme se sont élargies de 2 945 millions ou 17,3 % et les crédits à moyen et long terme, de 1 345 millions ou 13,2 %.

La distribution des crédits s'est effectuée dans des conditions favorables aux intermédiaires financiers et bancaires car leur trésorerie, en raison de l'abondance des liquidités, a été à l'aise et de ce fait le recours au refinancement de l'Institut d'émission a été réduit.

Il convient de noter que la mise en œuvre au premier janvier 1982 d'un nouveau plan bancaire, uniforme et normalisé, permet notamment de mieux cerner aussi bien le volume des crédits distribués que leur nature.

La politique du crédit

La politique du crédit s'est inscrite cette année comme en 1982 dans le cadre des orientations du programme d'ajustement élaboré avec le Fonds monétaire international, tendant à réduire les tensions sur les prix et les pressions sur la balance des paiements par une régulation de la demande. Le dispositif mis en place a fixé le critère de performance des crédits intérieurs pour lesquels une norme de croissance de l'ordre de 19 % a été retenue permettant une progression de 24 % des créances sur le Trésor et de 15 % des crédits à l'économie.

Dans cette perspective, l'encadrement des crédits bancaires a été reconduit. Cependant, en vue d'atténuer les contraintes que pouvait exercer le contrôle quantitatif sur la croissance économique, le financement des exportations et des investissements a été maintenu hors encadrement et des ressources supplémentaires ont été affectées à l'habitat et à l'équipement en majorant les ratios réglementaires qui s'y rapportent. Ces mesures, accompagnées cette année encore du contrôle habituel des liquidités des banques, ont été appuyées par un relèvement de certains taux d'intérêt.

Parallèlement, il a été recommandé aux banques de jouer pleinement leur rôle d'intermédiaire dans la collecte des dépôts et leur allocation conformément aux directives des autorités monétaires et de respecter la réglementation bancaire en vigueur, notamment en ce qui concerne les dispositions régissant la mobilisation des crédits auprès de l'Institut d'émission ainsi que les conditions débitrices et créditrices qu'elles appliquent à la clientèle.

Le contrôle du crédit

Le respect de la norme de croissance de la monnaie est à l'origine de la fixation à 12 %, au lieu de 15 % un an auparavant, de la marge autorisée pour l'expansion annuelle des crédits soumis à plafonnement. Pour le premier semestre, il a été retenu un taux d'augmentation de 5 % représentant une enveloppe de 700 millions de dirhams, la fraction la plus importante de l'accroissement des crédits étant donc réservée au second semestre, période habituelle de reprise de la demande de crédit.

De fait, la croissance des crédits encadrés ne s'est chiffrée qu'à 3,2 % à l'issue du premier semestre, en-deçà de la norme retenue, en raison de l'importance des paiements du Trésor qui ont permis aux entreprises de se désendetter partiellement vis-à-vis des banques. L'intensification de la demande de crédit au cours de la deuxième moitié de l'exercice et son accentuation en décembre, en partie du fait du non règlement de l'échéance de fin d'année, a porté l'augmentation des crédits à 11,2 % à fin novembre et à 17,1 % à fin décembre ou 2 307 millions, le montant total des crédits ressortant alors à 15 805 millions de dirhams.

Quant aux crédits non encadrés qui continuent de bénéficier de conditions préférentielles tant au niveau de la mobilisation auprès de l'Institut d'émission qu'au moment de la distribution, ils n'ont réalisé globalement qu'une hausse limitée à 56 millions ou 1,3 % et n'ont plus représenté de ce fait que 22 % de l'ensemble au lieu de 24,4 % un an auparavant. Cette évolution recouvre notamment une progression de 310 millions ou 21,1 % des créances nées, dont le montant a été porté à 1 782 millions, une baisse de près de 9 % des crédits de préfinancement à l'exportation, chiffrés à 524 millions de dirhams, et un recul de 1,3 % des crédits à moyen terme réescomptables établis à 840 millions de dirhams.

Au total, les crédits distribués apparaissent pour 20 221 millions, en hausse de 2 361 millions ou 13,2 % au lieu de 2 767 millions ou 18,3 % à l'issue de l'exercice 1982.

L'action sur la liquidité

L'ensemble des instruments d'action sur la liquidité des banques, toujours constitués par les diverses possibilités de recours auprès de l'Institut d'émission, les conditions de mobilisation de ces facilités et le taux de la réserve monétaire n'a pas subi de changement notable en 1983. Les autorités monétaires, considérant le contrôle direct suffisamment efficace à lui seul pour maîtriser la distribution du crédit, n'ont pas jugé opportun de renforcer le dispositif de contrôle indirect, même lorsque les trésoreries des banques se sont trouvées largement excédentaires à la suite de l'intensification des dépenses publiques.

Elles ont néanmoins recyclé les excédents de liquidité bancaire par le biais du marché monétaire, permettant ainsi une meilleure allocation des ressources et une fluidité accrue entre les différents intermédiaires financiers. Ainsi, le Trésor a pu disposer, aux conditions du marché, de concours bancaires substantiels pour plus de deux milliards en contrepartie de l'émission, pour la première fois, de bons à court terme sur le marché monétaire.

Les possibilités de recours des banques à l'Institut d'émission ont atteint en moyenne 3 754 millions de dirhams, en accroissement de 107 millions ou 3 % seulement. La structure de ces facilités s'est quelque peu modifiée. La part des recours sur effets publics est revenue en un an de 27,5 % à 24,5 % à la suite de la préférence des banques pour les souscriptions aux bons du Trésor transitant par le marché monétaire. Pour sa part, le plafond de réescompte, avec un montant de 720 millions de dirhams, représente toujours 19 % tandis que la proportion des facilités hors plafond s'est renforcée, en passant de 53,4 % à 56,5 % consécutivement à l'augmentation de 1,5 à 1,7 milliard de dirhams des possibilités de mobilisation des crédits à l'exportation. La fiche « céréales » ramenée à 150 millions de dirhams pour le premier semestre a été rétablie à 300 millions de dirhams pendant la deuxième moitié de l'exercice. Enfin, les recours des banques à l'Institut d'émission sous forme d'avances spéciales ou sur le marché monétaire ont été réduits en raison de l'aisance qui a marqué leurs trésoreries.

Les taux d'intérêt

Afin de permettre aux taux d'intérêt de jouer pleinement leur rôle dans la consolidation de l'épargne et son allocation, les autorités monétaires se sont efforcées de leur conférer une plus grande souplesse et une certaine transparence afin de refléter autant que possible l'évolution des prix, des taux de change et des taux d'intérêt pratiqués à l'étranger. C'est ainsi que des ajustements ont été opérés en mars puis en novembre. En ce qui concerne les intérêts débiteurs, ceux appliqués aux crédits bancaires à moyen terme ont été accrus d'un point, ceux des crédits garantis par la Caisse marocaine des marchés, de 0,5 % tandis que le maximum retenu pour les concours à court terme non mobilisables a été porté de 12 % à 13 %. De même, les taux effectifs du Crédit immobilier et hôtelier ont été rehaussés de deux points pour le régime général et ceux pratiqués par la Caisse nationale de crédit agricole, relevés de 1 à 2 points pour les crédits à court terme et fixés selon l'échéance à 12 % et 13 % pour les crédits à moyen terme des caisses régionales et à 10 % pour les caisses locales. En ce qui concerne les intérêts créditeurs, la rémunération des fonds des travailleurs marocains à l'étranger a été fixée à 8 % pour les dépôts constitués à partir du mois d'octobre. Enfin, certains taux de refinancement de l'Institut d'émission ont été révisés à la hausse en mai 1983 et en janvier 1984 (1).

Les organismes distributeurs de crédit

Les banques

En 1983, les huit banques les plus importantes ont représenté, comme en 1982, près de 91 % du total des situations. Cette forte concentration recouvre néanmoins un fléchissement de la part des deux plus importants établissements, revenue de 42 % à 41,2 %, et un renforcement d'un point de celle des six banques moyennes, passée en un an à 49,7 %

Montants des situations en fin d'exercice
(nouvelles situations comptables)

Volume du bilan en millions de dirhams	Nombre de banques		Total des situations		% de l'ensemble	
	1982	1983	1982	1983	1982	1983
6 000 et au-delà	2	2	14 872	17 592	42,0	41,2
6 000 à 1 000	6	6	17 268	21 207	48,7	49,7
moins de 1 000	7	7	3 307	3 859	9,3	9,1
Total	**15**	**15**	**35 447**	**42 658**	**100,0**	**100,0**

(1) Voir annexes statistiques 55, 56 et 57.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Le réseau bancaire s'est étendu de 28 guichets, portant à 671 les points de contact avec la clientèle. La répartition géographique reste marquée par une concentration le long du littoral atlantique avec une forte densité à Casablanca qui dispose encore de près du quart du total des agences et recueille 41 % des dépôts.

L'évolution générale des ressources et des emplois

La situation consolidée des banques au 30 décembre 1983 a totalisé 36 545 millions de dirhams et a progressé de 23,1 % au lieu de 13,6 % l'exercice précédent. Cette accélération a résulté essentiellement de l'accroissement des créances sur le Trésor et des concours à l'économie.

L'évolution des principales opérations des banques est retracée dans le tableau ci-après :

en millions de dirhams	Fin 1982	Fin 1983	Variation en %	en millions de dirhams	Fin 1982	Fin 1983	Variation en %
Emplois				**Ressources**			
Avoirs liquides	417	434	+ 4,1	Capital et réserves	1 131	1 367	+ 20,9
Créances sur le Trésor	8 576	12 143	+41,6	Provisions	405	500	+ 23,5
dont :				Dépôts à vue	16 587	20 009	+ 20,6
- Portefeuille d'effets publics	(8 220)	(11 466)	(+ 39,5)	dont :			
- Dépôts-importation	(279)	(537)	(+92,5)	- Opérations à très court terme (2)	(62)	(22)	(– 64,5)
- Autres dépôts	(77)	(140)	(+81,8)	Dépôts à échéance	7 328	9 602	+ 31,0
Crédits à l'économie	17 171	19 829	+15,5	Dépôts-importation	288	576	+100,0
Concours aux organismes financiers spécialisés	689	392	–43,1	Engagements extérieurs	217	303	+39,6
Titres en portefeuille	1 867	2 595	+39,0	Concours de l'Institut d'émission (3)	2 876	3 051	+ 6,1
Avoirs extérieurs (1)	265	338	+27,6	Concours des organismes financiers spécialisés (effets en pension)	98	76	– 22,5
Immobilisations	693	814	+17,5	Ressources diverses nettes	748	1 061	+ 41,8
Total	**29 678**	**36 545**	**+23,1**	**Total**	**29 678**	**36 545**	**+ 23,1**

(1) A l'exception des créances nées et des chèques escomptés sur l'étranger compris dans les crédits à l'économie

(2) Le montant des dépôts à vue comprend les dépôts des organismes financiers spécialisés ainsi que les avances à très court terme qu'ils consentent aux banques.

(3) Y compris les effets à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique

Les emplois

Les crédits distribués (1), principal emploi des banques avec 55,3 % de l'actif, se sont élevés à 20 221 millions à fin décembre 1983 et inscrits en expansion de 2 361 millions ou 13,2 % au lieu de 2 767 millions ou 18,3 % un an plus tôt. Alors que les crédits non encadrés n'ont augmenté que de 55 millions ou 1,3 % en atteignant 4 416 millions, l'évolution constatée cette année découle de l'extension de 2 306 millions ou 17,1 % des crédits soumis à plafonnement dont le total a été porté à 15 805 millions, représentant ainsi 78,2 % de l'ensemble des crédits bancaires au lieu de 75,6 % à la fin de l'exercice précédent. Les facilités de courte durée ont accusé une hausse de 13,5 % tandis que les concours à moyen et long terme n'ont augmenté que de 10,8 %, rythme nettement moins élevé que celui des dépôts. Aussi, les banques n'ont-elles été en mesure de respecter la règle du portefeuille minimum d'effets représentatifs de crédits à moyen terme réescomptables qu'en souscrivant aux bons émis par les établissements financiers spécialisés. Certaines d'entre elles se sont trouvées en infraction vis-à-vis de cette réglementation à partir du mois d'avril lorsque le coefficient d'emploi du portefeuille minimum a été relevé de 4,5 % à 5,5 % des exigibilités. C'est également à partir de ce mois que les banques sont devenues nombreuses à ne pas satisfaire au ratio d'emploi obligatoire en crédits immobiliers après que celui-ci ait été porté de 1,5 % à 3 % de leur exigibilités.

Les créances sur le Trésor se sont établies à 12 143 millions et ont constitué un tiers du total des emplois au lieu de 28,9 % en 1982. Le portefeuille d'effets publics, chiffré à 11 466 millions, s'est accru de 3 246 millions ou 39,5 %. Cette progression a résulté des souscriptions pour 1 900 millions aux bons émis pour la première fois sur le marché monétaire par le Trésor et au renforcement de 1 346 millions du portefeuille d'effets publics. A cet égard, la quasi-totalité des établissements bancaires ont respecté la règle du plancher obligatoire de 30 % de leurs exigibilités.

Les titres en portefeuille ont totalisé 2 595 millions et augmenté de 728 millions ou 39 % en liaison avec les souscriptions des banques aux émissions des établissements financiers spécialisés à hauteur des insuffisances constatées au niveau des ratios obligatoires concernant les crédits à moyen terme. De même, les banques ont dans l'ensemble satisfait à l'obligation de nourrir à hauteur de 1,5 % de leurs exigibilités un portefeuille de bons émis par la Caisse nationale de crédit agricole.

(1) Y compris les concours accordés aux organismes financiers spécialisés.

Enfin, les avoirs liquides des banques, composés de leurs encaisses et de leurs comptes à la Banque du Maroc, y compris la réserve monétaire dont le taux est demeuré fixé à 0,5 % des exigibilités, ont été portés à 434 millions, en accroissement de 4,1 %

Les ressources

Chiffrés à 30 187 millions de dirhams, soit 83 % des ressources bancaires, les dépôts à vue et à terme ont augmenté globalement de 5 984 millions ou 24,7 % au lieu de 2 798 millions ou 13,1 % une année plus tôt. Cette accélération a intéressé aussi bien les comptes à vue, en progression de 20,6 %, que les comptes et bons à échéance fixe, en accroissement plus rapide de 31 %. Aussi, la part de ces derniers est-elle passée de 30,3 % à 31,8 % dans le total des dépôts et de 24,7 % à 26,3 % dans celui des ressources.

Le ratio de liquidité ou rapport entre les actifs disponibles et réalisables et les exigibilités à vue et à court terme, fixé à 60 % depuis juin 1982, ressort en moyenne mensuelle à près de 71 % pour le système bancaire, l'ensemble des banques y ayant souscrit à l'exception toutefois de deux d'entre elles.

Le total du capital et des réserves des banques a atteint 1 367 millions, en hausse de 236 millions ou 20,9 % consécutivement aux augmentations de capital effectuées par huit établissements pour un montant de 138 millions. En dépit de ces augmentations, rares ont été les banques qui aient pleinement observé pendant tout l'exercice la règle du coefficient de solvabilité qui fixe à 5,25 % depuis juillet 1982 le rapport entre la surface nette et les exigibilités à vue et à terme. Elles demeurent par ailleurs tenues de respecter le coefficient de division des risques qui limite à 10 % de leurs fonds propres le maximum des concours octroyés à un même client. Enfin, le capital minimum des banques a été relevé à 15 millions de dirhams en juin 1983.

Les organismes financiers spécialisés

L'évolution générales des ressources et des emplois

Le bilan consolidé des cinq organismes financiers spécialisés, Caisse de dépôt et de gestion, Banque nationale pour le développement économique, Caisse nationale de crédit agricole, Crédit immobilier et hôtelier et Caisse marocaine des marchés, arrêté à fin 1983 a 15 221 millions de dirhams, a progressé de 2 055 millions ou 15,6 % au lieu de 1 997 millions ou 17,9 % un an plus tôt. Il correspond à 41,7 % de la situation consolidée des banques au lieu de 44,4 % à la fin de l'exercice précédent.

en millions de dirhams	Fin 1982	Fin 1983	Variations Montant	%	en millions de dirhams	Fin 1982	Fin 1983	Variations Montant	%
Emplois					**Ressources**				
Créances sur le Trésor	1 726	1 827	101	5,9	Fonds propres	1 104	1 087	– 17	– 1,5
Créances sur les banques	302	557	255	84,4	Concours de l'Etat	399	424	25	6,3
Crédits à l'économie	9 283	10 519	1 236	13,3	Emprunts extérieurs	2 990	3 684	694	23,2
Concours aux organismes financiers spécialisés	387	418	31	8	Emprunts intérieurs dont :	2 941	3 571	630	21,4
Portefeuille-titres	741	899	158	21,3	- Obligations et bons	2 251	3 179	928	41,2
Autres emplois	315	351	36	11,4	- Prêts et avances des banques	690	392	–298	–43,2
Emplois divers nets	412	650	238	57,8	Dépôts à court terme	4 609	5 659	1 050	22,8
					Concours de l'Institut d'émission	1 123	796	–327	–29,1
Total	13 166	15 221	2 055	15,6	Total	13 166	15 221	2 055	15,6

Les ressources

L'analyse du tableau ci-dessus qui retrace l'évolution du bilan des organismes financiers spécialisés révèle que les ressources nouvellement recueillies par ces établissements ont été principalement d'origine interne bien que les recours aux banques et à l'Institut d'émission se soient inscrits en baisse ; elles proviennent également, mais à un moindre degré, de ressources extérieures (1).

En effet, les dépôts sont passés à 5 659 millions, marquant une avance de 1 050 millions ou 22,8 % au lieu de 642 millions ou 16,2 % une année auparavant et constituent 37,2 % des ressources globales. Centralisés pour près de 90 % par la Caisse de dépôt et de gestion, dont ils forment 86,4 % du total du passif, ils représentent 14,7 % du financement de la Caisse nationale de crédit agricole qui en a recueilli 554 millions et apparaissent pour des montants négligeables dans les bilans de la Banque nationale pour le développement économique et de la Caisse marocaine des marchés.

(1) Voir annexe statistique 52.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En revanche, l'expansion des emprunts intérieurs égale à 630 millions ou 21,4 % s'avère moins importante. De ce fait, ils n'ont constitué, avec un montant de 3 571 millions, que 23,5 % des ressources totales. De fait, les banques ont fourni 726 millions sous forme de souscriptions pour 129 millions aux bons à un an de la Caisse nationale de crédit agricole et surtout pour 597 millions aux bons à cinq ans de la Banque nationale pour le développement économique et du Crédit immobilier et hôtelier conformément à l'obligation qui leur est faite notamment pour ce qui est du portefeuille minimum d'effets à moyen terme. Dans le même temps, elles ont réduit de 298 millions les prêts et avances qu'elles consentent aux organismes financiers. Enfin, ces derniers ont collecté 202 millions de dirhams sur le marché financier auprès des compagnies d'assurances.

L'encours des emprunts extérieurs, qui avait fléchi l'an passé, a en revanche augmenté cette année de 694 millions ou 23,2 %. D'un montant de 3 684 millions, ils ont constitué 24,2 % des ressources totales au lieu de 22,7 % à l'issue de l'exercice précédent. Cette évolution a résulté pour l'essentiel d'une hausse de 540 millions des prêts obtenus par la Caisse nationale de crédit agricole qui a ainsi assuré près de 44 % de son financement. L'accroissement des emprunts extérieurs de la Banque nationale pour le développement économique et du Crédit immobilier et hôtelier a été limité respectivement à 103 millions et 52 millions.

A l'inverse, la part des refinancements obtenus auprès de l'Institut d'émission a fléchi de 327 millions ou 29,1 % en raison essentiellement des remboursements des avances dont bénéficiait la Caisse nationale de crédit agricole.

Quant aux fonds propres, d'un total de 1 087 millions, ils apparaissent sans changement notable d'un exercice à l'autre.

Les emplois

Comme précédemment, les organismes financiers spécialisés ont affecté près de 70 % des ressources qu'ils ont collectées aux crédits à l'économie et la structure de leurs emplois ne s'est donc guère modifiée d'un exercice à l'autre.

Recensés pour 10 519 millions de dirhams à fin 1983, les concours à l'économie se sont accrus de 1 236 millions ou 13,3 % au lieu de 1 194 millions ou 14,8 % un an auparavant. Cette progression a résulté pour l'essentiel des augmentations des crédits distribués par le Crédit immobilier et hôtelier et la Caisse nationale de crédit agricole, respectivement de 614 et 544 millions.

Les créances sur le Trésor, en s'établissant à 1 827 millions, ont accusé une hausse de 101 millions ou 5,9 % et représenté 12 % du total des emplois des organismes financiers spécialisés. Les facilités consenties par la Caisse de dépôt et de gestion se sont développées de 304 millions et porté le montant de ses avances au Trésor à 1 697 millions ou près de 30 % de son actif mais les créances de la Caisse nationale de crédit agricole ont subi un retrait de 200 millions.

D'une fin d'année à l'autre, les autres emplois se sont globalement amplifiés de 718 millions ou d'un tiers du fait en particulier d'une expansion de 255 millions des crédits accordés aux banques, d'un élargissement de 158 millions des participations et placements et d'un renforcement de 238 millions des emplois divers.

La distribution du crédit

Le montant total des crédits distribués à fin décembre 1983 par la Banque du Maroc, les banques commerciales et les organismes financiers spécialisés a atteint 31 554 millions de dirhams, en augmentation de 4 290 millions ou 15,7 % au lieu de 3 966 millions ou 17 % une année auparavant.

La répartition de ces concours selon leur origine, leur modalité de financement et leur durée, au cours des trois dernières années, est retracée dans le tableau ci-après :

Répartition des crédits à l'économie

en millions de dirhams	Fin 1981	Fin 1982	Fin 1983
- Selon l'origine de la distribution :			
Institut d'émission	541	810	1 206
Banques de dépôts	14 667 *	17 171 *	19 829
Organismes financiers spécialisés	8 090	9 283	10 519
	23 298	**27 264**	**31 554**
- Selon leur financement :			
Institut d'émission	3 152	4 250	4 322
Banque de dépôts (1)	13 671 *	16 122 *	19 481
Organismes financiers spécialisés	6 475	6 892	7 751
	23 298	**27 264**	**31 554**
- Selon leur durée :			
Court terme	**14 677**	**17 067**	**20 012**
Institut d'émission	541	810	1 206
Banques de dépôts	13 010 *	15 129 *	17 567
Organismes financiers spécialisés	1 126	1 128	1 239
Moyen et long terme	**8 621**	**10 197**	**11 542**
Banques de dépôts	1 657 *	2 042 *	2 262
Organismes financiers spécialisés	6 964	8 155	9 280
	23 298	**27 264**	**31 554**

* Les chiffres relatifs aux banques résultent de la nouvelle situation comptable.
(1) Y compris les concours aux organismes financiers spécialisés sous forme de souscriptions obligatoires de bons.

Selon l'origine de la distribution

Arrêtés à 19 829 millions à fin décembre 1983, les crédits octroyés par les banques, exclusion faite des facilités consenties aux établissements financiers, constituent encore près de 63 % du financement global de l'économie et ont enregistré une hausse de 2 658 millions ou 15,5 % (1).

Les concours dispensés par les organismes financiers, chiffrés à 10 519 millions, n'ont augmenté que de 1 236 millions ou 13,3 % de telle sorte que leur part dans le financement global s'est légèrement infléchie, revenant de 34 % à 33,3 %.

Les autres crédits à l'économie, d'un montant de 1 206 millions, correspondent aux interventions directes de la Banque du Maroc qui ont marqué une expansion sensible de près de 50 %, portant leur part de 3 % à 3,8 %.

Selon le financement

Selon le financement, en revanche, les crédits des banques en totalisant 19 481 millions apparaissent en hausse plus nette de 3 359 millions ou 20,8 % de telle sorte qu'ils ont représenté plus de 98 % des crédits qu'elles ont distribués à la clientèle au lieu de 94 % environ un an auparavant.

De même, les concours nourris par les organismes financiers spécialisés, d'un montant de 7 751 millions, ont progressé de 859 millions ou 12,5 % et constitué près de 74 % des facilités qu'ils ont dispensées au lieu de près de 75 % douze mois plus tôt.

L'encours des facilités de toutes formes de la Banque du Maroc s'est élevé à 4 322 millions, en accroissement de 72 millions seulement qui s'explique par un moindre recours aussi bien des banques dont la liquidité était à l'aise que des organismes financiers spécialisés dont les ressources de financement se sont développées. De ce fait, les concours de l'Institut d'émission ont financé 13,7 % au lieu de 15,6 % de l'ensemble des crédits distribués.

Selon la durée

La répartition des crédits selon la durée marque la spécialisation des deux groupes d'établissements distributeurs et souligne la prépondérance des concours bancaires en ce qui concerne le court terme et celle des organismes financiers spécialisés pour ce qui est du moyen et du long terme, les proportions ressortant respectivement à 88 % et 80 % environ. Au demeurant, les crédits à court terme, chiffrés à 20 012 millions, se sont inscrits en expansion de 2 945 millions ou 17,3 % au lieu de 2 390 millions ou 16,3 % une année auparavant et leur part est passée de 62,6 % à 63,4 % du total des crédits. En revanche, les engagements à moyen et long terme, recensés pour 11 542 millions ou 36,6 % du total des crédits, n'ont augmenté que de 1 345 millions ou 13,2 % au lieu de 1 576 millions ou 18,3 % à l'issue de l'exercice précédent.

Selon l'origine de la distribution

La ventilation des crédits par secteur d'activité demeure appréhendée au travers des déclarations effectuées auprès de la Centrale des risques par les banques et les organismes financiers spécialisés des engagements supérieurs à 100 000 dirhams. En raison de ce seuil, les crédits recensés représentent respectivement 76,5 % et 53,9 % des concours distribués par ces catégories d'organismes.

Au total, le montant des crédits déclarés s'est élevé à fin 1983 à 20 843 millions, en progression de plus de 18 %.

(1) Voir annexe statistique 53.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En millions de dirhams			
Secteurs d'activité	Déc. 1982	Déc. 1983	Variations %
Agriculture et pêche	**1 723**	**2 228**	**29,3**
dont: – cultures	673	1 099	63,3
– activités annexes de l'agriculture	677	697	3,0
– pêche	216	238	10,2
– divers	157	194	23,6
Mines et industries	**8 706**	**10 389**	**19,3**
dont: – énergie	879	772	–12,2
(dont pétrole et carburant)	(698)	(411)	(–41,1)
– mines	691	1 226	77,4
– matériaux de construction, bâtiment et travaux publics	1 228	1 642	33,7
– industries mécaniques	1 228	1 327	8,1
– industries chimiques	773	955	23,5
– industries alimentaires	1 584	1 866	17,8
– industries textiles	1 440	1 661	15,3
– industries diverses	883	940	6,5
Services et divers	**7 222**	**8 226**	**13,9**
dont: – commerce	3 013	3 317	10,1
(dont commerce de gros des produits agricoles et alimentaires)	(877)	(1 060)	(20,9)
(dont commerce de gros des matières premières)	(1 099)	(1 083)	(– 1,5)
(dont commerce des textiles)	(208)	(235)	(13,0)
– intermédiaires du commerce et de l'industrie	148	145	– 2,0
– transports et auxiliaires	1 018	1 063	4,4
(dont maritime)	(678)	(647)	(– 4,6)
– hôtellerie	231	253	9,5
– affaires immobilières	741	926	25,0
– activités financières (sociétés de crédit à la consommation, de crédit-bail, de portefeuille...)	1 232	1 339	8,7
– divers	839	1 183	41,0
Total	**17 651**	**20 843**	**18,1**
dont: – court terme	11 934	14 238	19,3
– moyen et long terme	5 717	6 605	15,5

La répartition par secteur d'activité économique telle qu'elle apparaît dans le tableau ci-dessus montre l'importance des crédits accordés aux secteurs secondaire et tertiaire qui bénéficient cette année respectivement de 49,8 % et 39,5 % des concours globaux dispensés par les banques et les organismes financiers spécialisés ; les crédits alloués à l'agriculture et la pêche, fortement minorés compte tenu du minimum déclarable, se sont accrus de 505 millions ou 29,3 % en raison principalement de l'extension de 426 millions ou 63,3 % des facilités accordées aux « cultures ».

Les crédits aux mines et à l'industrie ont progressé de 1 683 millions ou 19,3 % par suite notamment des prêts octroyés aux mines qui sont passés de 691 à 1 226 millions, en augmentation de 77,4 %, et aux matériaux de construction, au bâtiment et aux travaux publics ainsi qu'aux industries chimiques dont les encours se sont sensiblement développés. En revanche, ceux relatifs à la prospection et au raffinage de pétrole se sont notablement contractés.

Les avances utilisées par les services et divers ont enregistré une extension relativement modérée, de l'ordre de 14 %, les hausses les plus importantes concernant l'immobilier et les divers.

L'équilibre des trésoreries bancaires

Les trésoreries bancaires ont été caractérisées en 1983 par une aisance imputable à l'ampleur des décaissements de l'Etat dont l'effet expansif a plus que compensé l'impact restrictif exercé par l'extension de la monnaie fiduciaire et les sorties de devises.

Aussi les banques, tout en élargissant sensiblement le volume de leur activité, ont-elles réduit de près de 8 % leurs recours à l'Institut d'émission, les ramenant à 2 654 millions de dirhams en moyenne mensuelle et n'utilisant ainsi que 71,6 % des possibilités globales qui leur étaient ouvertes au lieu de 78 % un an auparavant et se procurant de la sorte 8,5 % de leurs ressources au lieu de 10,7 % en 1982.

Leurs appels au marché monétaire se sont également inscrits en baisse et leur position de prêteurs nets à l'égard des établissements financiers spécialisés s'est trouvée sensiblement renforcée. Enfin, les banques ont pu souscrire, pour plus de deux milliards de dirhams, aux émissions effectuées par le Trésor pour la première fois sur le marché monétaire

Les facteurs agissant sur la liquidité bancaire

Les trésoreries bancaires ont connu au cours des cinq premiers mois une nette détente, puis se sont relativement détériorées pendant la période allant de juin à septembre avant de retrouver une aisance à partir d'octobre.

Le tableau ci-après retrace l'impact des divers facteurs agissant sur la liquidité bancaire :

Variations cumulées depuis le début de l'année *	Mars	Juin	Sept.	Déc.
Monnaie «Banque centrale»	– 220	– 686	–1 378	–1 709
dont: – billets et pièces en circulation	(+ 134)	(– 480)	(–1 362)	(–1 576)
– comptes des banques et du Trésor	(– 57)	(– 19)	(+ 101)	(– 52)
Avoirs nets de change de l'Institut d'émission	– 894	–1 072	– 779	– 798
Créances de l'Institut d'émission sur le Trésor	+2 087	+2 482	+1 948	+2 557
Concours de l'Institut d'émission aux établissements financiers spécialisés et aux débiteurs divers	– 191	– 5	+ 388	+ 20
Autres facteurs	– 243	– 388	+ 104	– 245
Total	**+ 539**	**+ 331**	**– 493**	**– 175**
Recours des banques à l'Institut d'émission	– 539	– 331	+ 493	+ 175

* Les signes positifs indiquent un effet expansif sur la liquidité et les signes négatifs une incidence restrictive.

Jusqu'au mois de mai, les trésoreries bancaires ont été largement excédentaires consécutivement à l'intensification des paiements de l'Etat reflétée par l'accroissement très sensible des recours du Trésor à l'Institut d'émission. L'extension de la circulation fiduciaire d'abord et les sorties de devises ensuite ont défavorablement affecté de juin à septembre les liquidités bancaires. Celles-ci se sont reconstituées en octobre et novembre parallèlement aux paiements de l'administration avant de se détériorer de nouveau en décembre en liaison avec le gonflement de la demande de billets et la baisse des recours du Trésor à la Banque du Maroc.

Le refinancement auprès de la Banque du maroc

Ainsi qu'il ressort du tableau ci-après, les banques ont quelque peu réduit en 1983 leurs appels à l'Institut d'émission.

(en fin de mois et en millions de dirhams)						
1er semestre	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin
1982	2 672	2 551	2 323	2 443	2 027	2 259
1983	2 218	2 025	2 337	2 398	2 162	2 545
2e semestre	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1982	2 896	3 643	4 261	3 582	2 977	2 876
1983	2 807	3 312	3 369	3 107	2 513	3 051

En effet, les recours effectifs des banques ont atteint sur la base des moyennes de fins de mois 2 654 millions de dirhams sur des facilités ouvertes de 3 627 millions de dirhams. Ils apparaissent à ce niveau en baisse de 8 % par rapport à l'exercice précédent au cours duquel ils avaient augmenté de 10,2 %. Les avances spéciales ont porté sur 34 millions de dirhams en moyenne, au lieu de 113 millions en 1982, et n'ont fait l'objet d'utilisation significative qu'à fin juin avec 106 millions de dirhams.

La détente ainsi constatée a concerné plus le premier semestre que le second. Au cours de la première moitié de l'exercice, période habituelle d'aisance des trésoreries bancaires, les concours de la Banque du Maroc aux banques ont atteint 2 281 millions de dirhams en moyenne mensuelle au lieu de 2 379 millions pendant la période correspondante de l'exercice précédent. Au cours du deuxième semestre, leur montant est passé à 3 027 millions de dirhams alors qu'il s'était établi un an auparavant à 3 372 millions. L'amélioration des trésoreries bancaires s'est traduite par un net recul du taux des recours effectifs par rapport aux autorisations, aussi bien durant le premier trimestre où il est revenu en un an de 70,3 % à 67,4 % que pendant la seconde moitié de l'exercice au cours de laquelle il s'est chiffré à 76 % au lieu de 85,4 %.

Reflétant notamment l'action sélective des autorités monétaires en faveur du financement des secteurs prioritaires, la structure des recours des banques s'est modifiée dans le sens du renforcement de la part des facilités consenties hors plafond, passée de 52,2 % en 1982 à 62,1 % en 1983. En revanche, la part des effets publics s'est contractée de

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

23,9 % à 22 % et celle du plafond de réescompte, réduite de 18,3 % à 10,9 %. En raison de leurs conditions de mobilisation très favorables, les créances nées sur l'étranger principalement, et les crédits de préfinancement à un moindre degré constituent en effet, avec 56,4 % au lieu de 46,3 % en 1982, la majeure partie des effets présentés à l'escompte. La fiche « céréales », d'un montant de 133 millions de dirhams, n'a été utilisée qu'à hauteur de 59 % et les avances consenties par la Banque du Maroc sur le marché monétaire, d'un montant mensuel moyen de 121 millions de dirhams, demeurent avec 4,5 % du total des recours d'une importance limitée. Aussi, l'action sur la liquidité bancaire s'est-elle avérée peu contraignante et même favorable aux banques puisqu'elle leur a permis non seulement de réduire le volume de leurs recours mais encore et surtout de se refinancer à des conditions très avantageuses.

Le marché monétaire

Traditionnellement limité aux échanges de liquidités entre banques et établissements financiers spécialisés, le marché monétaire sur lequel intervient depuis 1981 la Banque du Maroc a vu cette année son importance dans les circuits de financement s'affirmer davantage avec l'accès à ce marché du Trésor public. Celui-ci a en effet mobilisé à son profit plus de deux milliards de dirhams par l'émission de bons du Trésor souscrits en quasi totalité par les banques. Disposant de liquidités abondantes engendrées par les décaissements publics, les banques ont pu recycler leurs excédents dans des conditions avantageuses grâce au marché monétaire qui a joué ainsi un rôle plus actif dans l'allocation optimale des ressources. Parallèlement, les échanges entre banques ont fléchi de 234 millions de dirhams en moyenne mensuelle en 1982 à 175 millions en 1983 alors que les prêts nets des banques aux établissements financiers spécialisés sont passés de 78 à 174 millions. Le loyer de l'argent s'est réduit, s'établissant en moyenne quotidienne à 8,20 % au lieu de 9,5 % un an auparavant, et les taux de fins de mois ont oscillé entre un minimum de 5 % et un maximum de 12 % comparativement à la fourchette de 5,5 % à 14,50 % observée en 1982. Cette orientation à la baisse, conséquence de la détente qui a caractérisé les trésoreries bancaires en 1983, a également marqué les taux d'intervention de la Banque du Maroc, revenus en moyenne de 11 % à 8,6 % pour des montants moyens de 121 millions de dirhams, en légère baisse par rapport à ceux de 1982.

L'ÉPARGNE ET LES INVESTISSEMENTS

Le produit intérieur brut chiffré en prix courants à 94 589 millions de dirhams n'a augmenté que de 5 %. Cette progression recouvre une croissance de 2,2 %, au lieu de 6,8 % un an auparavant, et une hausse des prix limitée à 2,7 %. Dans le même temps, le déficit du compte courant de la balance des paiements qui a pu être fortement réduit a entraîné une diminution de plus de 35 % des besoins en ressources d'origine extérieure, ramenés à 7 698 millions. Dans ces conditions, l'ensemble des ressources disponibles sur le territoire ressort à 102 287 millions, en augmentation de 0,3 % au lieu de 16,9 % en 1982. En regard, la dépense nationale s'est ralentie d'une année à l'autre car la consommation privée et publique, qui s'est élevée à 82 827 millions, ne s'est accrue que de 2,2 % et les investissements plafonnés à 19 460 millions ont marqué un recul de 7,2 % dû principalement à une contraction de 1 245 millions des stocks.

La formation brute de capital fixe estimée à 20 705 millions n'a pas beaucoup varié mais son financement a subi d'importantes modifications. C'est ainsi que l'épargne intérieure calculée par différence entre le produit intérieur brut et la consommation s'est établie à 11 762 millions, en progression de 29,8 %, et a constitué 12,4 % du produit intérieur brut au lieu de 10,1 % en 1982. Quant aux revenus nets de l'extérieur, ils sont passés de 481 millions à 859 millions, marquant une augmentation sensible imputable à la fois à l'amélioration des rapatriements d'économies sur salaires et à la diminution des transferts et charges d'intérêt de la dette extérieure. Au total, l'épargne nationale brute a été portée de 9 545 millions à 12 621 millions, dégageant ainsi une expansion de 32,2 %.

Dans ces conditions, le besoin de financement s'est chiffré à 6 839 millions et apparaît en forte diminution de 40,1 % par rapport à l'exercice précédent où il avait atteint 11 426 millions ; il n'a de ce fait représenté que 7,2 % du produit intérieur brut au lieu de 12,7 % l'an passé.

Au total, la formation brute du capital fixe a été couverte à hauteur de 61 % au lieu de 45,3 % en 1982 par l'épargne nationale, le reste étant financé en majeure partie par les capitaux étrangers et, dans une moindre mesure, par une ponction sur les réserves de change (1).

Les statistiques disponibles de la comptabilité nationale ne fournissent pas directement les données relatives à l'épargne intérieure calculée par différence et à l'épargne extérieure dont le montant peut s'écarter des mouvements de capitaux enregistrés par la balance des paiements. De fait, seuls sont recensés certains éléments constitutifs de l'épargne liquide ou à court terme ainsi que certains emplois représentés par les souscriptions aux émissions à moyen et long terme et aux augmentations de capital des entreprises. A cet égard, il convient de remarquer qu'il existe des risques de double emploi en l'absence d'un tableau des opérations financières dont l'élaboration et la publication apparaissent hautement souhaitables.

(1) Voir annexes statistiques 6 et 7.

L'épargne liquide et le marché financier

L'épargne liquide ou à court terme qui regroupe l'ensemble des actifs détenus par les entreprises et les particuliers et facilement mobilisables sans risque de perte de capital s'est plus fortement renforcée en 1983 que les liquidité globales de l'économie grâce à l'accroissement de la quasi-monnaie qui au 31 décembre en constitue 21,3 % au lieu de 18,8 % un an auparavant.

L'épargne longue, collectée essentiellement sur le marché financier et très accessoirement par l'intermédiaire de la bourse de Casablanca, s'est pour sa part contractée par rapport au niveau élevé enregistré en 1982 et a profité dans une proportion accrue au Trésor.

L'épargne liquide ou à court terme

La formation de l'épargne liquide ou à court terme dont l'encours de 11 623 millions à fin 1983 a représenté 24,3 % des liquidités de l'économie au lieu de 22 % un an auparavant s'est chiffrée à 2 681 millions de dirhams, doublant d'un exercice à l'autre. Cette évolution est liée aussi bien à une forte progression des avoirs à terme confiés aux banques qu'à la reprise des dépôts-importations à partir du mois de mai due au rétablissement de cette obligation pour un grand nombre de produits. Elle est imputable à un moindre degré à une légère augmentation des comptes de dépôts à la Caisse nationale de crédit agricole et à la Caisse d'épargne nationale ainsi qu'aux souscriptions nettes par le public aux bons du Trésor à 6 mois sur formules.

Les diverses composantes de l'épargne liquide ou à court terme sont ventilées dans le tableau ci-après :

Encours à fin décembre en millions de dirhams	1980	1981	1982	1983	Variations absolues 1983/82
Dépôts bancaires					
– à terme	4 649	5 872	7 328	9 602	+ 2 274
– dépôts-importation	864	707	288	576	+ 288
Dépôts à la Caisse nationale de crédit agricole	365	383	438	467	+ 29
Dépôts à la Caisse d'épargne nationale	430	482	552	626	+ 74
Bons du Trésor à 6 mois sur formules	183	186	336	352	+ 16
Total	**6 491**	**7 630**	**8 942**	**11 623**	**+ 2 681**
Taux de progression	+ 24,1	+ 17,5	+ 17,2	+ 30,0	
Taux de progression hors dépôts-importation	+ 25,6	+ 23,0	+ 25,0	+ 27,7	

Dépôts quasi monétaires gérés par les banques

Les dépôts quasi monétaires ont connu une expansion de 2 562 millions ou 33,6 %. Dans cet accroissement total, les dépôts-importations rétablis en mai ont, avec 288 millions, doublé d'une année à l'autre. Pour leur part, les comptes à terme confiés aux banques et les bons de caisse qu'elles ont émis ont enregistré une extension remarquable de 2 274 millions ou 31 % au lieu de 24,8 % en 1982, plus vive encore que celle des dépôts à vue ; bien que leur rénumération n'ait fait l'objet d'aucun relèvement depuis avril 1982, leur rendement est apparu positif en termes réels pour la première fois depuis de nombreuses années à la suite de la modération de la hausse des prix.

Dépôts auprès de la Caisse nationale de crédit agricole

Les dépôts à vue, sur carnets et à terme confiés par les entreprises et les particuliers à la Caisse nationale de crédit agricole, en totalisant 467 millions de dirhams au 31 décembre, ont marqué une avance de 29 millions ou 6,6 %.

Dépôts auprès de la Caisse d'épargne nationale

Les soldes des comptes ouverts à la Caisse d'épargne nationale qui se sont élevés à 626 millions progressent de 74 millions ou 13,4 %, moins vite qu'en 1982, mais le dépôt moyen par livret est passé de 953 à 1 166 dirhams.

Bons du Trésor à court terme

L'encours des bons du Trésor à 6 mois sur formules émis dans le public n'a augmenté d'une année à l'autre que de 16 millions ; en effet, aux souscriptions nouvelles de 784 millions ont correspondu 768 millions de remboursement.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Le marché financier et la bourse des valeurs

Les sommes recueillies sur le marché des capitaux à long terme par émission d'obligations d'Etat ou garanties par lui ainsi que par les constitutions et augmentations de capital de sociétés, qui avaient atteint l'an dernier le montant exceptionnel de 5 007 millions, se sont situées à 3 404 millions de dirhams. L'épargne collectée au profit du Trésor s'est fortement accrue en se situant à 1 275 millions et celle qui a bénéficié de la garantie de l'Etat ressort à 876 millions, montant pratiquement identique à celui de l'année dernière. Les opérations de constitution et d'augmentation de capital des sociétés ont drainé cette année 1 253 millions au lieu de 3 466 millions en 1982.

Quant à l'activité de la bourse de Casablanca, marquée par une continuelle dégradation depuis 1979, elle a connu une reprise d'activité liée aux mesures de dégrèvement prises par la loi de finances de 1983.

Souscriptions brutes à moyen et long terme (1)

en millions de dirhams	1979	1980	1981	1982	1983
Bons d'Etat à 5 ans (2)	219	–	32	26	270
Obligations et bons d'Etat à long terme (2)	549	661	578	645	1 005
(dont obligations à 15 ans)	(390)	(521)	(443)	(503)	(820)
Emissions semi-publiques garanties par l'Etat	513	595	830	870	876
Emissions de sociétés (3)	573	262	1 553	3 466	1 253
Total	**1 654**	**1 518**	**2 993**	**5 007**	**3 404**
Taux de variation	49,3	– 8,2	+97,2	+67,3	–32,0

(1) En l'absence de renseignements statistiques sur les remboursements afférents à certaines émissions, le montant total des souscriptions nettes ne peut être établi.

(2) A l'exclusion des bons et des obligations souscrits par les banques et le Crédit populaire.

(3) Augmentations de capital et constitutions de sociétés, y compris celles n'ayant pas donné lieu à la création de valeurs mobilières.

Emissions publiques et émissions garanties par l'Etat

Les souscriptions aux emprunts d'Etat à moyen et long terme ont totalisé 1 275 millions de dirhams au lieu de 650 millions en moyenne pour chacune des trois précédentes années. Les bons du Trésor à 5 ans ont rapporté à eux seuls 270 millions par suite essentiellement de l'émission à fin décembre de bons au taux de 10 % tandis que les acquisitions de bons à 6 % réservés aux étrangers non résidents en emploi de leur compte capital n'ont pas dépassé 20 millions, en légère baisse par rapport à 1982. Les émissions d'obligations à long terme ont été effectuées en cinq tranches. Les quatre premières effectuées en avril, juin, septembre et novembre ont porté sur des titres à 15 ans à 11,50 %, tandis que la cinquième opération du 30 décembre consistait en une émission jumelée de bons à 5 ans et d'obligations à 10 et 15 ans pour 600 millions. Au total, les fonds recueillis ont atteint 840 millions dont 820 millions de titres à 15 ans souscrits par la Caisse de dépôt et de gestion à concurrence de 504 millions, les sociétés d'assurances pour 262 millions et pour le reste par les caisses de prévoyance et de retraite. Par ailleurs, les souscriptions des entreprises et des particuliers aux bons d'équipement à 10 ans en utilisation obligatoire de leur réserve d'investissements se sont élevées à 165 millions, le taux servi sur cette catégorie de placement ayant été relevé de 5,50 % à 8 % à compter du 1er janvier 1983.

Les emprunts lancés pour l'essentiel par les établissements publics et semi-publics avec la garantie de l'Etat leur ont procuré, comme en 1982, 876 millions ; ils ont été principalement le fait du Crédit immobilier et hôtelier pour 400 millions, de l'Office national d'électricité pour 260 millions et de la Banque nationale pour le développement économique pour 100 millions. Les souscriptions de la Caisse de dépôt et de gestion, de 482 millions, en ont couvert 55 % environ, le reliquat étant fourni comme à l'accoutumée par les compagnies d'assurances.

Constitutions de sociétés et augmentations de capital

Les apports de fonds en vue de constitutions et d'augmentations de capital des sociétés qui s'étaient fortement développés l'an dernier par suite notamment du lancement de grands projets à forte participation étatique sont revenus à 1 253 millions. Les mouvements de capitaux enregistrés en 1983 ont évolué comme il ressort du tableau ci-après :

en millions de dirhams	1979	1980	1981	1982	1983
Augmentations de capital	462	210	1 353	2 826	1 065
Constitutions de sociétés	111	52	200	640	188
Accroissement brut de capital	**573**	**262**	**1 553**	**3 466**	**1 253**
Réductions de capital	– 42	– 10	– 135	– 96	– 104
Accroissement net de capital	**531**	**252**	**1 418**	**3 370**	**1 149**

Les augmentations de capital qui ont concerné 564 sociétés sont passées de 2 826 à 1 065 millions dont plus de la moitié a bénéficié à l'industrie et plus du quart au secteur financier.

Les constitutions n'ont drainé que 188 millions au lieu de 640 millions précédemment, en faveur de plus de 1 322 petites et moyennes entreprises.

Dans le même temps, les réductions de capital, dissolutions ou fusions, faillites ou transformations de sociétés se sont chiffrées à 104 millions, montant plus important que celui de 1982.

En définitive, l'accroissement net de capital ressort à 1 149 millions, en baisse sensible d'une année à l'autre.

Bourse des valeurs de Casablanca

L'activité de la bourse des valeurs, défavorablement orientée depuis 1979, a enregistré cette année un net regain, le volume des transactions ayant atteint 147 millions, en progression d'environ 70 %. Cet essor paraît lié aux mesures d'incitation fiscale édictées par la loi de finances en faveur du marché boursier et prévoyant une réduction des droits d'enregistrement et de timbre exigibles lors des augmentations de capital des sociétés cotées en bourse et des déductions partielles des dividendes et des achats d'actions au titre de la contribution complémentaire sur les revenus des personnes physiques.

Cette évolution a intéressé aussi bien le marché de la criée où les opérations se sont relevées de 28 à 49 millions que celui des cessions directes dont le montant est passé de 58 à 98 millions. Alors que les obligations n'ont donné lieu qu'à de rares échanges, ce sont les actions qui ont constitué avec 118 millions l'essentiel des transactions.

L'évolution des cours a été en général peu favorable, le cours moyen revenant de 97,06 à 93,33 dirhams.

Sur la base d'un nombre de titres admis à la cote d'un peu plus de 21,4 millions, peu différent de celui de l'exercice précédent, la capitalisation boursière en fin d'année s'est relevée de 1 827 à 2 039 millions de dirhams, marquant une amélioration de 11,6 %. La vitesse de circulation des titres mesurée par le rapport entre le chiffre d'affaires global et la capitalisation boursière est passée de 4,72 % à 7,18 % en un an, reflétant la reprise constatée au niveau de l'activité générale. Enfin, le volume des dividendes mis en distribution afférant à l'exercice 1982 a atteint près de 190 millions mais le rendement moyen s'est inscrit en léger recul de 10,18 à 9,29 %.

Les investissements

Le volume des investissements s'est fixé à 19 460 million, en recul de 1 511 millions ou 7,2 % succédant à une progression de 22 % observée un an auparavant. La formation brute de capitale fixe apparaît pour un montant de 20 705 millions et représente 21,9 % du produit intérieur brut au lieu de 23,4 % l'exercice précédent et 21,9 % en 1981. L'épargne nationale qui s'est élargie de 32,2 % en a couvert cette année 61 % au lieu de 45,3 % en 1982.

L'évolution d'ensemble de la formation brute de capital fixe et de ses composantes au cours des cinq dernières années est retracée dans le tableau ci-après :

en millions de dirhams	1979	1980	1981	1982*	1983
Matériel et outillage	5 426	5 499	6 636	8 703	7 895
Bâtiment	5 057	4 678	5 363	6 324	7 563
Travaux publics	3 689	3 896	4 137	5 352	4 480
Aménagements et plantations	318	354	394	402	442
Bétail	386	384	295	310	325
Formation brute de capital fixe	**14 876**	**14 811**	**16 825**	**21 091**	**20 705**
Produit intérieur brut	**62 043**	**70 161**	**76 737**	**90 088**	**94 589**
Taux d'investissement	24	21	22	23	22

* Chiffres rectifiés.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Les acquisitions de matériel et d'outillages, en revenant de 8 703 millions à 7 895 millions, accusent une baisse de 9,3 % mais constituent encore près de 40 % de la formation brute de capitale fixe.

Les dépenses en capital dans le bâtiment ont atteint 7 563 millions et marqué une expansion sensible de 19,6 % ; en revanche, celles relatives aux travaux publics, réduites à 4 480 millions, ont enregistré une diminution de 16,3 %.

Les nouveaux codes des investissements industriels et touristiques entrés en vigueur en cours d'année ont suscité un intérêt particulier dans le secteur privé dont les demandes d'agréments se sont fortement développées.

Dans ce cadre, 833 projets industriels ont été agréés pour un investissement de 2 266 millions de dirhams dont près de la moitié au titre de créations nouvelles et devaient permettre l'offre de quelques 26 500 emplois. L'agro-industrie draine 42 % des investissements soit 949 millions, la chimie et parachimie 27 %. L'acquisition de matériel et outillages, importés à concurrence des neuf dixièmes, constitue 68 % du montant total des investissements agréés. En ce qui concerne les dépenses en devises, elles sont estimées à 1 417 millions, soit 63 % des dépenses globales.

Quant aux investissements touristiques agréés durant l'année 1983, ils ont totalisé 719 millions de dirhams pour le secteur hôtelier et 20 millions pour le transport touristique.

SIRE.

Au cours des trois années qui ont suivi le second choc pétrolier, l'économie nationale n'a répondu ni aux espoirs des pouvoirs publics ni aux attentes des experts en prévisions, tant ont été fortes les pressions s'exerçant sur les grands équilibres interne et externe et s'est avérée profondément perturbée la conjoncture internationale. Au surplus, le Pays devait supporter de nouvelles charges dues à l'insuffisance des récoltes qui a entraîné une accentuation des déficits du Trésor et de la balance des paiements courants, couverts par un recours onéreux et contraignant aux capitaux étrangers. Il était donc devenu nécessaire de redresser l'économie nationale et d'entreprendre des réformes de structure, notamment d'ordre financier. Le programme adopté au cours de 1983 vise la réduction du déficit du Trésor par la diminution du rythme d'augmentation des dépenses et par une hausse des recettes ; il a également pour objectif de ramener le solde négatif du compte courant extérieur à un niveau acceptable. Au total, les différentes actions entreprises sont destinées à abaisser la demande et à maintenir l'offre autant que faire se peut, tout en poursuivant le réajustement des prix intérieurs, la réforme fiscale et celle des entreprises publiques.

Les efforts ainsi déployés n'ont pas manqué d'aboutir à des résultats très encourageants, en particulier en ce qui concerne les relations avec l'étranger. Bien que les rapports de prix n'aient pas évolué en notre faveur, en raison de l'inflation qui continue de sévir dans certains pays industrialisés et de l'appréciation du dollar, le solde déficitaire des opérations courantes de la balance des paiements s'est inscrit en baisse très sensible qui n'est due que dans une faible mesure à l'allègement du service de la dette; de même, l'appel aux capitaux internationaux a été nettement réduit. Alors que les dépenses totales de l'Etat ont atteint un niveau inégalé jusque-là et continué de jouer un rôle moteur dans l'économie, la situation des finances publiques s'est améliorée, même si le financement du découvert de trésorerie, qui s'est réduit, a nécessité un recours accru aux ressources monétaires.

Les progrès ainsi obtenus dans le cadre de la politique d'assainissement financier n'ont certes été possibles que par l'adoption de mesures, d'ordre fiscal notamment, et par un freinage de l'augmentation des salaires. Au demeurant, le rythme de la croissance économique qui avait été particulièrement fort l'année précédente s'est infléchi en raison principalement du recul de la production agricole, affectée par la sécheresse, alors que les autres secteurs, l'industrie notamment, continuaient de connaître des taux de croissance soutenus. Toutefois, le ralentissement de l'activité a contribué à un infléchissement de la consommation tant publique que privée, à une augmentation de l'épargne nationale, à une contraction des investissements et du déficit commercial et à une diminution de la hausse des prix.

Dans ces conditions, l'expansion de la masse monétaire, conforme à la norme retenue, a servi au financement de l'activité économique et dans une proportion sensiblement plus large que par le passé, à celui des investissements. Ce faisant, elle n'a pas eu d'impact sur la hausse des prix qui a été très modérée.

Ainsi, si le bilan total apparaît plutôt positif et n'indique nullement une aggravation de la situation, le redressement entamé en 1983 est loin d'être terminé et doit être poursuivi avec persévérance. C'est qu'en effet, au seuil de 1984, les préoccupations suscitées par les déséquilibres structurels demeurent et les actions à engager pour les corriger ne saurait être limitées à l'amélioration des finances publiques et du compte courant de la balance des paiements, tant s'avère étroite la marge de manoeuvre dans ces domaines ; l'Etat en particulier assume la sécurité et la défense, finance les services publics, la santé, l'éducation et les travaux publics, supporte la charge de la dette intérieure et extérieure, soutient les prix de certaines denrées alimentaires, réalise une part importante des investissements totaux et encourage les autres par l'octroi d'exonération fiscales et parfois même de primes, offre de nombreux emplois et équilibre les comptes de plusieurs institutions et d'entreprises commerciales, industrielles et de services concédés.

Dans ces conditions, il apparaît nécessaire de procéder à la révision du rôle respectif de l'Etat et du secteur privé, de redéfinir ses rapports avec l'ensemble des citoyens, de réexaminer les relations commerciales et financières avec l'étranger et, comme l'a préconisé Sa Majesté le Roi depuis des années déjà, d'instaurer un ordre économique, financier et social nouveau, tenant compte des contraintes internes et externes, misant sur nos potentialités et visant la satisfaction des aspirations légitimes de la communauté, en opérant une mutation des esprits et des actes par des choix clairs et harmonisés et en dégageant une convergence sur les moyens, notamment financiers, à mobiliser et à mettre en oeuvre pour réaliser cet objectif. Il est évident que l'Etat ne peut donner sans recevoir ; or, ce qu'il reçoit s'avère insuffisant et est jugé de surcroît trop lourd par les contribuables. Dès lors, l'identification des citoyens avec la communauté et leur responsabilisation se révèlent indispensables à toute compréhension mutuelle et conditionnent toute réussite.

La politique économique étant un acte aussi bien de raison que de foi, il convient de préserver le climat de confiance et les conditions de crédibilité, d'abord par une meilleure information économique, ensuite, en combattant la mollesse à tous les niveaux là où elle se manifeste et enfin en donnant une vision claire et lucide du présent et du devenir par la fixation d'options et leur application avec une détermination inébranlable et sans faille. C'est là sans doute une condition indispensable pour redresser l'économie nationale et entreprendre les réformes d'orientation et de structure à même d'assurer une exploitation rationnelle des potentialités dans le cadre de l'encouragement à la libre entreprise et de permettre une intervention rapide, sûre et conséquente aussi bien des nationaux que des partenaires étrangers.

Rabat, juin 1984

MOULAY HASSAN BEN EL MEHDI

VARIATIONS DU BILAN DE LA BANQUE DU MAROC

Le total du bilan de la Banque du Maroc arrêté à fin décembre 1983 s'élève à 17 699,2 millions de dirhams et enregistre une augmentation de 2 073,8 millions ou 13,3 % au lieu d'une légère régression en 1982.

Les principales variations enregistrées dans les postes de l'actif et du passif sont les suivantes :

Actif

Avoirs en or, droits de tirage spéciaux et devises convertibles

Le total de ce chapitre est passé, d'une fin d'année à l'autre, de 1 774,5 millions à 1 371,9 et se répartit comme suit :

– avoirs en or	124,7 millions de dirhams
– souscription au Fonds monétaire international – Tranche de réserve	389,4 millions de dirhams
– avoirs en droits de tirage spéciaux	5,3 millions de dirhams
– avoirs en devises convertibles	823,1 millions de dirhams
– souscription au Fonds monétaire arabe	29,4 millions de dirhams

La diminution de 402,6 millions ainsi accusée résulte de celle de 507,6 millions subie par les avoirs en devises convertibles qui a été atténuée notamment par une augmentation de 103,2 millions de la souscription au Fonds monétaire international dans le cadre de la huitième révision des quotes-parts des pays membres.

Accords de paiement

Le poste « Accords de paiement » avec 18,3 millions n'a pratiquement pas subi de changement par rapport au niveau atteint à la fin de l'exercice précédent.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Concours financiers à l'Etat

Le poste « Concours financiers à l'Etat » s'élève à 9 970,6 millions, en hausse de 1 738,4 millions d'une fin d'année à l'autre.

Les avances conventionnelles, octroyées à l'Etat en application du paragraphe 4 de l'article 35 du dahir portant création de la Banque du Maroc, se sont inscrites pour 8 500 millions, en accroissement de 3 000 millions correspondant au montant d'une avance conventionnelle temporaire pour la période du 31 octobre 1983 au 2 janvier 1984, portant intérêt aux taux de 7 % l'an et consentie au Trésor, en relai de la facilité statutaire de caisse (en vertu du paragraphe 3 de l'article 35 de ce même dahir) dont l'utilisation était venue à échéance à fin octobre, après expiration du délai légal de 300 jours d'utilisation. Les autres avances conventionnelles sont au nombre de six et datent du 12 mars 1964, du 31 décembre 1967, du 7 mai 1970, du 13 mars 1974, du 13 octobre 1977 et du 9 avril 1980. Les deux premières portent chacune sur 250 millions de dirhams, la troisième sur 500 millions, la quatrième sur 1 000 millions, la cinquième et la sixième respectivement sur 2 000 et 1 500 millions de dirhams. Ainsi, ces deux types de facilités se sont accrues, d'un exercice à l'autre, de 1 012 millions de dirhams.

Les autres concours n'ont pas varié en 1983. Ils sont représentés par deux bons du Trésor de 100,4 et de 38,4 millions dont l'échéance a été reportée au 31 décembre 1984 pour les mêmes montants et qui constituent, le premier, le montant de l'avance consentie à l'Etat pour assurer en 1958 le retrait des pesetas en circulation dans l'ex-zone Nord et le second, la contrepartie de la prise en charge par l'Institut d'émission des monnaies en circulation au 30 juin 1959 (Article 70 du dahir portant création de la Banque du Maroc).

Les avances représentées par la mobilisation, au profit du Trésor, de traites douanières et d'obligations cautionnées, ont atteint 1 331,8 millions de dirhams, soit une augmentation de 726,4 millions par rapport à 1982.

Comptes courants postaux

Les « Comptes courants postaux » de la Banque figurent pour 71,4 millions et ont accusé en un an une baisse de 125,4 millions.

Opérations de crédit

Les « Opérations de crédit » totalisent 5 948,1 millions, en progression de 1 139,7 millions d'une fin d'année à l'autre, dans ce chapitre :

Le « Portefeuille d'effets sur le Maroc » ressort à 1 569 millions, en recul en douze mois de 247,5 millions. Dans cette rubrique, le « Portefeuille d'escompte d'effets sur le Maroc » figure pour 1 277,1 millions et le « Portefeuille d'escompte de bons du Trésor » pour 291,9 millions.

Le « Portefeuille d'effets sur l'étranger » se chiffre à 1 750 millions, en augmentation de 112,3 millions par rapport à son niveau d'il y a un an.

Les « Avances » apparaissent pour 2 453,9 millions, en expansion de 1 229,8 millions par rapport au 31 décembre 1982 (1 224,1 millions de dirhams). Les avances sur effets publics inscrites pour 406,7 millions ont régressé, de 17,9 millions. Quant aux avances sur bons du Trésor à moins d'un an consenties à la Caisse nationale de crédit agricole et celles accordées à la Caisse de dépôt et de gestion sur diverses obligations, pour le compte du Trésor, elles ont atteint respectivement 135,5 et 808,5 millions, alors qu'elles n'étaient pas utilisées à fin décembre 1982. Par ailleurs, les avances sur le marché monétaire, limitées à 31 millions, se sont amenuisées de 33 millions et celles sur effets en pension n'étaient pas utilisées au 30 décembre 1983. Enfin, les autres avances ont atteint globalement 1 072,2 millions, en hausse de 342,5 millions.

Les « Effets en cours de recouvrement » se sont fixés à 175,2 millions, en accroissement de 45,1 millions.

Emploi du capital et des réserves

Après déduction des amortissements opérés au titre de l'exercice 1983, le poste « Emploi du capital et des réserves » se chiffre à fin décembre 1983 à 216,4 millions au lieu de 176,7 millions un an auparavant.

Divers

Le poste « Divers » figure pour 102,5 millions, en diminution d'une fin d'année à l'autre, de 315,9 millions.

Passif

Billets en circulation

Le montant des billets en circulation est passé, en un an, de 12 238,9 millions à 13 785,1 millions et a marqué une extension de 1 546,2 millions ou 12,6 % au lieu de 8,5 % en 1982 et 13,4 % en 1981.

A fin décembre 1983, les billets en circulation sont répartis comme suit : (1)

a) Billets libellés en dirhams

9 136 148 billets de	5 dirhams	DH	45 680 740,00
62 052 697 billets et 1/2 billets de	10 dirhams	DH	620 526 975,00
30 311 357 billets et 1/2 billets de	50 dirhams	DH	1 515 567 875,00
115 982 554 billets de	100 dirhams	DH	11 598 255 400,00

b) Billets libellés en francs

50 927 billets de	10 000 francs	DH	5 092 700,00
	Total	DH	13 785 123 690,00

Circulation metallique

Le montant de la circulation métallique s'est relevé d'une année à l'autre de 244,4 millions à 273,4 millions, soit de 11,8 % au lieu de 13,3 % en 1982 et 18,5 % en 1981.

Au 30 décembre 1983, les monnaies en circulation se décomposent comme suit:

a) Or

7 127 pièces de 250 dirhams commémoratives		DH	1 781 750,00
1 572 pièces de 500 dirhams commémoratives		DH	786 000,00

b) Argent

6 377 796 pièces de	1 dirham (1960)	DH	6 377 796,00
651 743 pièces de	5 dirhams (1965)	DH	3 258 715,00
25 996 pièces de	50 dirhams commémoratives	DH	1 299 800,00
3 543 pièces de	150 dirhams commémoratives	DH	531 450,00
1 600 pièces de	100 dirhams commémoratives	DH	160 000,00
2 520 708 pièces de	100 francs	DH	2 520 708,00
531 553 pièces de	200 francs	DH	1 063 106,00
329 595 pièces de	500 francs	DH	1 647 975,00

c) Nickel

59 087 647 pièces de	50 centimes (1974)	DH	29 543 823,50
110 104 574 pièces de	1 dirham (1965 et 1974)	DH	110 104 574,00
12 640 593 pièces de	5 dirhams (1975 et 1980)	DH	63 202 965,00

d) Bronze d'aluminium

91 657 800 pièces de	5 centimes (1974)	DH	4 582 890,00
103 118 566 pièces de	10 centimes (1974)	DH	10 311 856,60
59 407 411 pièces de	10 francs	DH	5 940 741,10
85 787 687 pièces de	20 centimes (1974)	DH	17 157 537,40
24 661 831 pièces de	20 francs	DH	4 932 366,20
9 632 358 pièces de	50 francs	DH	4 816 179,00

e) Aluminium

14 338 360 pièces de	1 centime (1974)	DH	143 383 60
57 463 198 pièces de	1 franc	DH	574 631,98
23 408 273 pièces de	2 francs	DH	468 165,46
43 712 569 pièces de	5 francs	DH	2 185 628,45
	Total	DH	273 392 042,29

Engagements envers l'extérieur en or et devises convertibles

Les engagements envers l'extérieur ont atteint 1 444,7 millions de dirhams et enregistre un accroissement de 395,4 millions. Les « Engagements en devises convertibles » ont augmenté de 410 millions et ceux en « dirhams convertibles », de 1,1 million. Le solde des comptes des « Organismes internationaux » ressort à 795,8 millions, en réduction de 15,7 millions.

Accords de paiement

Le poste « Accords de paiement » demeure avec 0,9 million peu important.

Dépôt et autres engagements

Le chapitre « Depôts et autres engagements » totalise 597,8 millions et apparaît en hausse de 133,8 millions. Les opérations des banques, les autres comptes et les autres engagements ont augmenté globalement de 161,6 millions. A l'inverse, les comptes de réserves des banques, qui se chiffraient à 27,8 millions de dirhams à fin décembre 1982,

(1) Il convient de noter que les billets mutilés repris dans le bilan n'y figurent pas pour leur valeur faciale mais pour celle de leur remboursement.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

présentent un solde nul à l'arrêté du bilan de 1983 et le compte courant du Trésor est demeuré de l'ordre d'un million de dirhams.

Allocations de droits de tirage spéciaux

Avec 433,6 millions, le total des « Allocations de droits de tirages spéciaux » n'a pas subi de variation d'un exercice à l'autre.

Capital et réserves

Le solde du poste « Capital et réserves » ressort à 552,9 millions, en augmentation de 32,2 millions.

Divers

Les « Divers » figurent pour 610,8 millions et ont enregistré une diminution de 63,5 millions de dirhams.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1983

ACTIF

		(en dirhams)
Avoirs en or, droits de tirage spéciaux et devises convertibles		**1 371 910 877,57**
Avoirs en or	124 737 746,10	
Souscription F.M.I. Tranche de réserve	389 404 377,19	
Avoirs en droits de tirage spéciaux	5 321 644,97	
Avoirs en devises convertibles	823 082 685,58	
Souscription au Fonds monétaire arabe	29 364 423,73	
Accords de paiement		**18 317 313,24**
Concours financiers à l'Etat		**9 970 629 858,78**
Bon du Trésor «Echange monétaire» (1)	100 439 060,00	
Bon du Trésor «Monnaie métallique» (2)	38 419 235,10	
Avances à l'Etat (Article 35, § 4 des Statuts)	8 500 000 000,00	
Avances à l'Etat (Article 35, § 3 des Statuts)	–	
Mobilisation de traites douanières et d'obligations cautionnées	1 331 771 563 68	
Comptes courants postaux		**71 347 573,99**
Opérations de crédit		**5 948 113 575,18**
Portefeuille d'effets sur le Maroc	1 568 982 675,78	
Portefeuille d'effets sur l'étranger	1 749 953 163,23	
Avances	2 453 887 425,19	
Effets en cours de recouvrement	175 290 310,98	
Emploi du capital et des réserves (3)		**216 440 432,47**
Divers		**102 481 878,23**
		17 699 241 509,46

PASSIF

		(en dirhams)
Billets et monnaies en circulation		**14 058 515 732,29**
Billets	13 785 123 690,00	
Monnaies	273 392 042,29	
Engagements envers l'extérieur en or et en devises convertibles		**1 444 708 453,51**
Engagements en or	–	
Engagements en devises convertibles	635 439 396,73	
Engagements en dihrams convertibles	13 473,420,91	
Organismes internationaux	795 795 635,87	
Accords de paiement		**897 790,62**
Dépôts et autres engagements		**597 864 409,85**
Compte courant du Trésor public	1 043 807,09	
Banques-comptes opérations	240 992 303,82	
Autres comptes	329 241 045,75	
Autres engagements	26 587 253,13	
Allocations de droits de tirage spéciaux		**433 628 327,61**
Capital et réserves		**552 852 944,37**
Capital	30 000 000,00	
Réserves	522 852 944,37	
Divers		**610 773 851,21**
		17 699 241 509,46

* Après répartition des bénéfices.
(1) Article 35, § 1 du dahir du 23 hija 1378 (30 juin 1959).
(2) Article 70 du dahir du 23 hija 1378 (30 juin 1959).
(3) Amortissements déduits.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 1983

DEBIT

	(en dirhams)
Dépenses d'administration	105 749 574,27
Charges diverses	109 280 782,93
dont: charges d'intérêts et commissions: 108 720 826,61	
Amortissement des immeubles	2 658 792,89
Amortissement du mobilier, du matériel et des véhicules	1 412 414,47
Provisions pour frais de fabrication de billets	29 000 000,00
Provisions pour frais de frappe de monnaie	7 500 000,00
	255 601 564,56
Bénéfice net de l'exercice	212 240 663,93
	467 842 228,49

CREDIT

	(en dirhams)
Produits d'escompte	229 982 947,57
Intérêts	187 848 307,87
Commissions	39 831 117,25
Produits divers	10 179 855,80
	467 842 228,49

ANNEXES

A. 1 – Evolution du produit intérieur brut

(Prix du marché de l'année 1969)

En millions de dirhams	1979	1980	1981	1982*	1983**
Activités primaires	4 067	4 317	3 328	3 991	3 808
Agriculture, sylviculture et pêche	4 067	4 317	3 328	3 991	3 808
Activités secondaires	**9 489**	**9 255**	**9 245**	**9 453**	**9 748**
Industrie extractive	975	935	921	870	935
Energie et eau	1 620	1 331	1 370	1 459	1 530
Industrie manufacturière	5 272	5 520	5 520	5 520	5 735
Bâtiment et travaux publics	1 622	1 469	1 434	1 604	1 548
Activités tertiaires	**12 991**	**13 576**	**13 682**	**14 336**	**14 480**
Transports et communications	1 531	1 560	1 622	1 754	1 811
Autres services	4 140	4 313	4 487	4 636	4 757
Commerce	7 320	7 703	7 573	7 946	7 912
Production intérieure brute	**26 547**	**27 148**	**26 255**	**27 780**	**28 036**
Administrations publiques	**4 451**	**4 979**	**5 457**	**6 096**	**6 601**
Produit intérieur brut	**30 998**	**32 127**	**31 712**	**33 876**	**34 637**

* Chiffres rectifiés.
** Chiffres provisoires.

SOURCE : Ministère du plan, de la formation des cadres et de la formation professionnelle

A. 2 – Variations du produit intérieur brut

(Prix du marché de l'année 1969)

Variations en pourcentage par rapport à l'année précédente	1979	1980	1981	1982*	1983**
Activités primaires	– 1,7	6,1	–22,9	19,9	– 4,6
Agriculture, sylviculture et pêche	– 1,7	6,1	–22,9	19,9	– 4,6
Activités secondaires	**7,7**	**– 2,5**	**– 0,1**	**2,2**	**3,1**
Industrie extractive	5,6	– 4,1	– 1,5	– 5,5	7,5
Energie et eau	58,2	–17,8	2,9	6,5	4,9
Industrie manufacturière	1,6	4,7	–	–	3,9
Bâtiment et travaux publics	– 3,0	– 9,4	– 2,4	11,9	– 3,5
Activités tertiaires	**2,7**	**4,5**	**0,8**	**4,8**	**1,0**
Transports et communications	2,8	1,9	4,0	8,1	3,2
Autres services	3,7	4,2	4,0	3,3	2,6
Commerce	2,2	5,2	– 1,7	4,9	– 0,4

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Variations en pourcentage par rapport à l'année précédente	1979	1980	1981	1982*	1983**
Production intérieure brute	3,7	2,3	- 3,3	5,8	0,9
Administrations publiques	11,7	11,9	9,6	11,7	8,3
Produit intérieur brut	4,8	3,6	- 1,3	6,8	2,2

* Chiffres rectifiés.
** Chiffres provisoires.

SOURCE: Ministère du plan, de la formation des cadres et de la formation professionnelle

A. 3 – Evolution du produit intérieur brut
(Prix courants)

En millions de dirhams	1979	1980	1981	1982*	1983**
Activités primaires	11 116	12 711	11 422	16 256	15 977
Agriculture, sylviculture et pêche	11 116	12 711	11 422	16 256	15 977
Activités secondaires	20 268	22 646	25 762	28 457	30 200
Industrie extractive	2 750	3 427	4 255	4 036	3 996
Energie et eau	2 143	2 368	2 727	3 254	3 448
Industrie manufacturière	10 436	12 010	13 416	14 570	15 954
Bâtiment et travaux publics	4 939	4 841	5 364	6 597	6 802
Activités tertiaires	23 323	26 208	29 595	33 836	35 917
Transports et communications	2 638	3 121	3 429	3 982	4 478
Autres services	8 535	9 730	11 192	12 658	13 730
Commerce	12 150	13 357	14 974	17 196	17 709
Production intérieure brute	54 707	61 565	66 779	78 549	82 094
Administrations publiques	7 336	8 596	9 958	11 539	12 495
Produit intérieur brut	62 043	70 161	76 737	90 088	94 589

* Chiffres rectifiés.
** Chiffres provisoires.

SOURCE: Ministère du plan, de la formation des cadres et de la formation professionnelle

A. 4 – Variations du produit intérieur brut
(Prix courants)

Variations en pourcentage par rapport à l'année précédente	1979	1980	1981	1982*	1983**
Activités primaires	6,5	14,3	- 10,1	42,3	- 1,7
Agriculture, sylviculture et pêche	6,5	14,3	- 10,1	42,3	- 1,7
Activités secondaires	17,2	11,7	13,8	10,5	6,1
Industrie extractive	32,5	24,6	24,2	- 5,1	- 1,0
Energie et eau	60,3	10,5	15,2	19,3	6,0
Industrie manufacturière	11,4	15,1	11,7	8,6	9,5
Bâtiment et travaux publics	9,6	- 2,0	10,8	23,0	3,1
Activités tertiaires	9,5	12,4	12,9	14,3	6,1
Transports et communications	6,8	18,3	9,9	16,1	12,5
Autres services	12,9	14,0	15,0	13,1	8,5
Commerce	7,9	9,9	12,1	14,8	3,0
Production intérieure brute	11,6	12,5	8,5	17,6	4,5
Administrations publiques	19,5	17,2	15,8	15,9	8,3
Produit intérieur brut	12,5	13,1	9,4	17,4	5,0

* Chiffres rectifiés.
** Chiffres provisoires.

SOURCE: Ministère du plan, de la formation des cadres et de la formation professionnelle

A. 5 – Evolution du produit national brut
(Prix courants)

En millions de dirhams	1979	1980*	1981*	1982*	1983**
Production intérieure brute	54 707	61 565	66 779	78 549	82 094
Valeur ajoutée des administrations publiques	7 336	8 596	9 958	11 539	12 495
Revenu net de l'extérieur	1 412	1 549	1 202	481	859
Produit national brut	63 455	71 710	77 939	90 569	95 448

* Chiffres rectifiés.
** Chiffres provisoires.

SOURCE: Ministère du plan, de la formation des cadres et de la formation professionnelle

A. 6 – Compte de biens et services
(Prix courants)

En millions de dirhams	1979*	1980*	1981*	1982*	1983**
RESSOURCES					
Produit national brut	63 455	71 710	77 939	90 569	95 448
- Revenu net de l'extérieur	1 412	1 549	1 202	481	859
Produit intérieur brut	62 043	70 161	76 737	90 088	94 589
+ Déficit en ressources	7 190	7 114	10 537	11 907	7 698
Importations de biens et services	18 018	20 341	26 826	30 429	29 261
Exportations de biens et services	10 828	13 227	16 289	18 522	21 563
Total des ressources disponibles	69 233	77 275	87 274	101 995	102 287
EMPLOIS					
Consommation finale privée	40 807	47 124	53 318	61 785	64 120
Au Maroc	40 427	46 759	52 868	61 300	63 550
A l'extérieur	380	365	450	485	570
Consommation finale des Administrations publiques	13 231	14 283	16 769	19 239	18 707
Traitements et salaires des fonctionnaires	7 700	8 700	10 400	12 059	
Achats de biens et services	5 531	5 583	6 369	7 180	
Formation brute de capital fixe	14 876	14 811	16 825	21 091	20 705
Variation des stocks	+ 319	+1 057	+ 362	- 120	-1 245
Total des emplois (Dépense nationale brute)	69 233	77 275	87 274	101 995	102 287

* Chiffres rectifiés
** Chiffres provisoires

SOURCE: Ministère du plan, de la formation des cadres et de la formation professionnelle

A. 7 – Investissements et épargne
(Prix courants)

En millions de dirhams	1979*	1980*	1981*	1982*	1983**
Formation brute de capital fixe	14 876	14 811	16 825	21 091	20 705
Variation des stocks	+ 319	+1 057	+ 362	- 120	-1 245
Investissements	15 195	15 868	17 187	20 971	19 460
Déficit en ressources	7 190	7 114	10 537	11 907	7 698
Epargne intérieure brute	8 005	8 754	6 650	9 064	11 762
Revenu net de l'extérieur	1 412	1 549	1 202	481	859
Epargne nationale brute	9 417	10 303	7 852	9 545	12 621

* Chiffres rectifiés
** Chiffres provisoires

SOURCE: Ministère du plan, de la formation des cadres et de la formation professionnelle

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 8 – Evolution des superficies, des récoltes et des rendements des céréales principales

En milliers d'hectares, de quintaux et en quintaux à l'hectare	1981-1982			1982-1983		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Blé dur	1 107	14 062	12,7	1 286	12 385	9,6
Blé tendre	579	7 772	13,4	690	7 317	10,6
Orge	2 046	23 337	11,4	2 151	12 277	5,7
Maïs	400	2 469	6,2	435	2 584	5,9
Total	**4 132**	**47 640**	**11,5**	**4 562**	**34 563**	**7,6**

SOURCE: Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

A. 9 – Commercialisation officielle des céréales (production locale)

En milliers de quintaux	Mai 81 - Avril 82	Mai 82 - Avril 83	Mai-décembre 83
Blé tendre	4 383	4 793	3 533
Blé dur	331	514	54
Orge	1 445	1 754	265
Maïs	553	687	408
Total	**6 712**	**7 748**	**4 260**

SOURCE: Office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses

A. 10 – Evolution des superficies, des récoltes et des rendements des légumineuses

En milliers d'hectares de quintaux et en quintaux à l'hectare	1981-1982			1982-1983		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Fèves	111	987	8,9	171	1 422	8,3
Pois chiches	60	509	8,5	65	559	8,6
Petits pois	34	218	6,4	48	222	4,6
Lentilles	39	253	6,5	79	320	4,0
Divers	51	249	4,9	50	329	6,6
Total	**295**	**2 216**	**7,5**	**413**	**2 852**	**6,9**

SOURCE: Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

A. 11 – Exportations de primeurs

En milliers de tonnes	Oct. 80 - Sept. 81		Oct. 81 - Sept. 82		Oct. 82 - Sept. 83	
	France	Total	France	Total	France	Total
Tomates	55	85	56	90	47	64
Pommes de terre	26	28	21	21	37	39
Autres légumes	4	6	2	4	2	3
Total	**85**	**119**	**79**	**115**	**86**	**106**

SOURCE: Office de commercialisation et d'exportation

A. 12 – Production et exportations d'agrumes

En milliers de tonnes	Octobre 1980 - Juillet 1981			Octobre 1981 - Juillet 1982			Octobre 1982 - Juillet 1983		
	Production	Exportations		Production	Exportations		Production	Exportations	
		C.E.E.	Total		C.E.E.	Total		C.E.E.	Total
Oranges	680	215	487	679	246	420	672	284	443
Petits fruits	303	126	200	297	99	181	243	101	156
Divers	20	–	3	19	2	4	15	1	2
Total	**1 003**	**341**	**690**	**995**	**347**	**605**	**930**	**386**	**601**

SOURCE: Office de commercialisation et d'exportation

A. 13 – Evolution des cultures de la betterave sucrière et de la production de sucre correspondante

	Superficies récoltées (hectares)	Récolte (tonnes)	Rendement (tonnes/ha)	Production de sucre (tonnes)
1981-1982 *				
Gharb	25 890	673 760	26,0	92 100
Tadla	19 990	953 010	47,7	130 400
Doukkala	10 600	665 090	62,7	81 600
Moulouya	830	21 700	26,0	8 400
Total	**57 310**	**2 313 560**	**40,4**	**312 500**
1982-1983				
Gharb	23 970	683 440	28,5	108 000
Tadla	25 360	960 130	37,9	117 300
Doukkala	13 120	815 790	62,2	114 800
Moulouya	4 030	123 200	30,6	13 700
Total	**66 480**	**2 582 560**	**38,8**	**353 800**

* Chiffres rectifiés.

SOURCE: Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

A. 14 – Evolution des cultures de la canne à sucre et de la production de sucre correspondante

	Superficie (en hectares)		Rendement	Production (en tonnes)			Production de sucre (tonnes)
	plantée	récoltée	(t/ha)	usinée	boutures	Total	
1981							
Gharb	10 822	6 500	89,7	556 434	26 355	582 789	48 095 *
Moulouya	1 085	745	53,2	37 298	2 336	39 634	3 215 *
Total	**11 907**	**7 245**	**85,9**	**593 732**	**28 691**	**622 423**	**51 310**
1982 *							
Gharb	12 053	6 850	69,5	462 579	13 469	476 048	45 233
Moulouya	1 124	842	49,1	39 308	2 016	41 324	3 765
Total	**13 177**	**7 692**	**67,3**	**501 887**	**15 485**	**517 372**	**48 998**
1983							
Gharb	14 163	8 760	83,6	705 847	26 675	732 522	70 300
Moulouya	1 474	634	49,8	29 069	2 485	31 554	3 100
Total	**15 637**	**9 394**	**81,3**	**734 916**	**29 160**	**764 076**	**73 400**

* Chiffres rectifiés.

SOURCE: Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

A. 15 – Evolution des superficies, des récoltes et des rendements du coton brut (1)

En hectares, en quintaux et en quintaux à l'hectare	1981-1982			1982-1983		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Tadla	9 900	189 600	19,2	9 400	213 500	22,7
Moulouya	–	–	–	500	15 800	31,6
Doukkala	600	9 900	16,5	700	10 300	14,7
Total	**10 500**	**199 500**	**19,0**	**10 600**	**239 600**	**22,6**

(1) Il s'agit de la production qui a commencé à la fin de la deuxième année citée.

SOURCE: Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

A. 16 – Oléiculture (1)

En tonnes	1980-1981	1981-1982	1982-1983 *
Production d'olives	350 000	**419 000**	**232 000**
Production d'huile	25 000	**40 000**	**23 000**

* Chiffres provisoires.

(1) Il s'agit de la production qui a commencé à la fin de la deuxième année citée.

SOURCE: Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 17 – Evolution des superficies, des récoltes et des rendements des oléagineux

En milliers d'hectares, de quintaux et en quintaux à l'hectare	1981-1982			1982-1983		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Tournesol	12,8	62,7	4,9	19,6	157,6	8,0
Arachide	36,7	407,3	11,1	23,3	315,8	13,5
Total	**49,5**	**470,0**	**9,5**	**42,9**	**473,4**	**11,0**

SOURCE: Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

A. 18 – Production de vins

En milliers d'hectolitres	1981	1982	1983
Meknès - Fès	253	250	277
Kénitra	82	35	73
Casablanca	43	20	30
Oujda	136	45	56
Total	**514**	**350**	**436**

SOURCE: Office de commercialisation et d'exportation

A. 19 – Elevage

– Recensement du cheptel –

En milliers de têtes	1981	1982	1983
Bovins	2 793	2 341	2 331
Ovins	11 306	9 766	9 272
Caprins	4 431	4 170	4 054
Total	**18 530**	**16 277**	**15 657**

– Abattages contrôlés –

En milliers de têtes et en tonnes	Bovins		Ovins		Caprins		Total	
	Nombre	Poids	Nombre	Poids	Nombre	Poids	Nombre	Poids
1981	823	100 579	4 057	45 656	914	8 303	5 794	154 538
1982 *	846	101 837	2 946	38 383	1 066	10 564	4 858	150 784
1983	618	83 723	2 555	32 225	788	7 650	3 961	123 598

* Chiffres rectifiés

SOURCE: Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

A. 20 – Pêches maritimes

En tonnes	1981	1982	1983 *
Production	**393 500**	**360 500**	**438 600**
– Pêche côtière	346 600	292 800	353 100
– Pêche hauturière	46 900	67 700	85 500
Consommation locale	**97 800**	**93 000**	**106 100**
Exportations	**143 700**	**109 500**	**159 300**
– Poisson frais et congelé	31 800	26 300	19 800
– Crustacés et mollusques	29 700	37 100	72 800
– Conserves	58 300	44 600	52 000
– Sous-produits	23 900	1 500	14 700

* Chiffres provisoires

SOURCE: Ministère des pêches maritimes et de la marine marchande

A. 21 – Evolution de la production et des exportations des principaux produits miniers

En milliers de tonnes	Production				Exportations			
	1980	1981	1982*	1983**	1980	1981	1982*	1983**
Anthracite	680,0	703,0	735,0	[illegible]	89,5	60,7	28,3	[illegible]
Pétrole brut	13,8	18,6	15,2	[illegible]	–	–	–	–
Indice d'extraction (1) (base 100 en 1978)	**99**	**97**	**101**	**110**	–	–	–	–
Phosphates secs	18 824,3	18 562,2	[illegible]	19 845,3	16 449,5	[illegible]	[illegible]	14 852,9
Barytine	320,6	463,9	[illegible]	275,0	219,3	326,5	364,1	347,5
Minerai de fer	78,0	49,9	223,8	252,5	149,4	70,2	134,6	150,6
Minerai de plomb	172,3	168,4	143,0	145,0	104,0	87,9	55,7	64,4
Manganèse chimique	130,7	109,6	96,5	73,5	103,3	98,2	81,9	57,7
Minerai de cuivre	24,1	23,1	62,8	69,2	17,9	20,6	59,0	66,7
Fluorine	64,4	66,7	50,2	60,3	61,2	53,2	60,5	54,0
Minerai de zinc	13,8	14,7	22,4	14,0	9,1	16,8	16,4	14,1
Minerai d'antimoine	1,3	1,1	2,0	2,0	0,9	1,2	1,7	1,1
Minerai de cobalt	6,7	6,3	6,3	–	6,7	6,3	5,6	2,2

(1) [illegible] ne concerne que les phosphates secs, les minerais de fer, de plomb, de zinc, de barytine, de fluorine, de manganèse chimique, de cobalt et de cuivre – les substances [illegible] que l'anthracite et le pétrole sont comptabilisés dans la production du secteur de l'énergie.

* Chiffres rectifiés

** Chiffres provisoires

SOURCE: Ministère de l'énergie et des mines

A. 22 – Evolution des valeurs des principales productions minières

(carreau-mines (1))

En milliers de dirhams	1979	1980	1981*	1982*	1983**	en % du total 1983
Phosphates	2 328 484	2 953 337	3 736 457	3 404 [illegible]	3 452 281	85,7
Minerai de plomb	416 483	433 315	310 920	273 [illegible]	247 078	6,0
Minerai de cuivre	37 761	52 606	47 785	120 [illegible]	147 624	3,6
Eaux minérales	13 823	59 902	56 970	49 [illegible]	74 277	1,8
Fluorine	15 640	27 103	47 223	38 503	54 255	1,3
Manganèse chimique	53 436	65 684	51 417	58 576	51 159	1,2
Barytine	23 019	24 620	51 223	72 835	32 813	0,8
Minerai de fer	3 553	3 894	4 388	14 574	25 440	0,6
Minerai de zinc	5 761	10 068	17 982	22 349	17 978	0,4
Divers (2)	212 271	201 841	156 359	111 248	23 695	0,6
Total	**3 110 231**	**3 830 370**	**4 480 724**	**4 166 670**	**4 126 600**	**100**

(1) Le prix carreau-mine est égal au prix FOB de la tonne de minerai diminué des frais de transport, de chargement et de déchargement occasionnés par le transfert du carreau de la mine jusqu'au port d'embarquement.

(2) A l'exclusion du plomb métal et de l'argent métal et non compris l'anthracite, le pétrole et le gaz naturel (ces substances étant comptabilisées dans la production du secteur «énergie»).

* Chiffres rectifiés

** Chiffres provisoires.

SOURCE: Ministère de l'énergie et des mines

A. 23 – Evolution des indices de la production d'énergie

(Base 100 en 1978)	1980	1981	1982	1983 *	1983/1982
Indice général	**132**	**135**	**141**	**148**	5,0
Electricité	119	128	136	146	7,4
Charbon extraction	94	98	102	104	2,0
Pétrole raffinage	144	142	147	155	5,4

* Chiffres provisoires.

SOURCE: Ministère du plan, de la formation des cadres et de la promotion professionnelle

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 24 – Evolution de la production d'énergie

	Unités	1980	1981	1982 *	1983 **	1983/1982 %
Production d'anthracite	1 000 t	680	703	735	751	+ 2,2
Production de pétrole brut	1 000 t	13,8	18,6	15,2	17,5	+ 15,1
Production de gaz naturel	millions m³	68,2	84,9	78,8	83,2	+ 5,6
Production nette d'énergie électrique	MkW/h	4 936,6	5 366,3	5 691,3	6 100,0	+ 7,2
– origine hydraulique	»	1 486,7	1 001,8	535,1	450,0	– 15,9
– origine thermique	»	3 449,9	4 364,5	5 156,2	5 650,0	+ 9,6

* Chiffres rectifiés.
** Chiffres provisoires.

SOURCE: Ministère de l'énergie et des mines

A. 25 – Evolution de la balance énergétique

En milliers de «tonnes équivalent pétrole» T.E.P.)	1980		1981		1982 *		1983 **	
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%
Consommation								
Charbon	371	8	445	10	438	9,3	560	11,5
Produits pétroliers (1)	3 866	83	3 897	83	4 085	86,3	4 103	84,6
Gaz naturel	52	1	65	1	60	1,3	63	1,3
Electricité hydraulique	397	8	266	6	149	3,1	125	2,6
Total	**4 686**	**100**	**4 673**	**100**	**4 732**	**100**	**4 851**	**100**
dont fournis localement:								
Anthracite	352	43	416	54	396	64	374	64,6
Pétrole et gaz naturel	64	8	82	11	74	12	79	13,8
Electricité hydraulique	397	49	266	35	149	24	125	21,6
Total	**813**	**100**	**764**	**100**	**619**	**100**	**578**	**100**
Déficit énergétique	3 873		3 909		4 113		4 273	
en pourcentage de la consommation globale		83		84		87		88

* Chiffres rectifiés
** Chiffres provisoires.
(1) A l'exclusion des produits pétroliers non énergétiques (bitumes, lubrifiants)

SOURCE: Ministère de l'énergie et des mines

A. 26 – Evolution de la consommation d'énergie

	1980	1981 *	1982 *	1983 **	1983/1982 %
Produits pétroliers					
Produits blancs (1 000 m³)					
Essence ordinaire	193,4	179,4	170,4	157,1	– 7,8
Essence super	310,8	289,9	304,4	312,3	+ 2,6
Pétrole lampant	71,1	63,6	70,0	78,0	+ 11,4
Carbureacteur	313,8	280,5	242,6	252,2	+ 4,0
Gas-oil	1 341,4	1 351,6	1 433,8	1 402,7	– 2,2
Produits noirs (1 000 t)					
Fuel-oil (1)	1 743,1	1 827,2	1 953,0	1 972,7	+ 1,0
Gaz liquéfiés (1 000 t)					
Butane	267,6	272,2	295,4	315,3	+ 6,7
Propane	16,1	17,0	20,0	20,3	+ 1,5
Electricité (millions kWh)	4 433,9	4 733,9	5 048,0	5 374,0	+ 6,5
Charbon (1 000 t) (1)					
Anthracite	629,9	742,6	706,8	667,1	– 5,6
Charbon importé	28,6	44,7	64,5	281,9	+337

* Chiffres rectifiés.
** Chiffres provisoires.
(1) Y compris les besoins des centrales thermiques.

SOURCE: Ministère de l'énergie et des mines

A. 27 – Evolution des indices de la production industrielle

(Base 100 en 1978)	Pondération	1979	1980	1981	1982	1983	1983/1982 %
Ensemble des industries de transformation (sauf bâtiment et travaux publics)	**1 000**	**105**	**107**	**107**	**110**	**115**	**4,5**
Industries alimentaires	233	119	116	115	117	118	0,9
Boissons et tabacs	181	103	102	103	96	101	5,2
Articles textiles	116	99	98	94	109	111	1,8
Cuir et chaussures en cuir	23	115	119	117	145	136	– 6,2
Bois et articles en bois	24	109	114	113	106	104	– 1,9
Papier et carton	26	102	116	117	110	114	3,6
Transformation des minéraux des carrières	81	106	110	116	119	119	–
Produits de l'industrie métallurgique	7	102	122	117	107	118	10,3
Ouvrages en métaux	84	97	89	90	83	88	6,0
Matériel de transport	55	78	68	63	62	61	– 1,6
Matériel électrique et électronique	24	109	137	144	129	128	– 0,8
Produits de la chimie et parachimie	99	107	125	137	161	195	21,1
Articles en caoutchouc et plastique	47	91	100	84	84	83	– 1,2

SOURCE: Ministère du plan, de la formation des cadres et de la formation professionnelle

A. 28 – Evolution des entrées de touristes

	1979	1980	1981	1982	1983	1983/1982 %
Tourisme de séjour	**1 435 996**	**1 424 733**	**1 567 074**	**1 815 408**	**1 897 372**	**3,4**
A. Touristes de nationalité étrangère	1 078 678	1 097 241	1 205 886	1 287 809	1 283 300	– 0,4
dont: Français	323 057	340 380	347 565	399 031	370 380	– 7,2
Espagnols	134 879	122 912	165 386	184 039	191 477	4,0
Britanniques	108 336	131 937	150 421	150 694	148 043	– 1,8
Allemands	100 393	118 359	129 491	119 172	126 064	5,8
Américains	84 732	62 179	73 272	79 223	90 576	14,3
Scandinaves	63 720	60 162	52 486	43 668	42 332	– 3,1
Belges	34 597	28 263	26 012	25 922	21 115	– 18,5
Italiens	32 018	34 155	35 956	42 976	47 137	9,7
Néerlandais	28 114	29 046	27 688	25 924	18 372	– 29,1
Suisses	24 383	22 103	19 844	22 658	24 048	6,1
Canadiens	18 146	18 417	13 829	17 330	15 574	– 10,1
B. Marocains résidant à l'étranger	357 318	327 492	361 188	527 599	594 072	12,6
Tourisme de croisière	**113 458**	**92 495**	**79 536**	**88 327**	**73 712**	**– 16,5**
Total	**1 549 454**	**1 517 228**	**1 646 610**	**1 903 735**	**1 951 084**	**2,5**

SOURCE: Ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 29 – Evolution de l'indice du coût de la vie (210 articles)
(Base 100: mai 1972 - avril 1973)

	1982		1983												Variations en %	
	Moy. annuelle	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moy. annuelle	Déc. 83 / Déc. 82	1983 * / 1982 *
Alimentation	280,8	281,7	285,9	286,4	285,8	285,2	280,2	280,9	282,6	292,7	302,1	310,7	317,1	322,0	294,3	+ 14,3	+ 4,8
Habillement	218,4	225,0	226,3	226,6	226,6	227,4	226,5	227,9	229,2	229,3	230,1	232,5	235,6	238,3	229,7	+ 5,9	+ 5,2
Habitation	217,7	222,7	225,3	227,0	228,0	229,0	230,3	231,7	233,1	237,4	239,5	242,0	245,0	248,4	234,7	+ 11,5	+ 7,8
Entretien, hygiène et soins	191,8	198,2	198,7	205,3	206,7	206,7	229,7	211,0	211,8	213,3	214,6	216,2	219,6	222,8	211,4	+ 12,4	+ 10,2
Transports, loisirs et divers	269,6	279,7	280,8	281,8	283,2	283,6	290,3	290,6	291,3	296,6	302,3	305,5	308,1	308,9	293,6	+ 10,4	+ 8,9
Indice général	**260,0**	**264,0**	**266,9**	**268,0**	**268,2**	**268,1**	**266,9**	**267,7**	**269,1**	**276,2**	**282,7**	**288,6**	**293,4**	**297,1**	**276,1**	**+ 12,5**	**+ 6,2**

Variations en pourcentage par rapport à l'année précédente *	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Alimentation	+ 8,3	+ 6,5	+ 7,9	+ 14,9	+ 13,0	+ 4,8
Habillement	+ 14,5	+ 7,7	+ 4,6	+ 6,8	+ 5,7	+ 5,2
Habitation	+ 8,5	+ 9,4	+ 12,1	+ 8,5	+ 6,4	+ 7,8
Entretien, hygiène et soins	+ 7,2	+ 8,5	+ 6,0	+ 8,3	+ 11,0	+ 10,2
Transports, loisirs et divers	+ 13,8	+ 13,7	+ 15,1	+ 11,3	+ 7,6	+ 8,9
Indice général	**+ 9,7**	**+ 8,3**	**+ 9,4**	**+ 12,5**	**+ 10,5**	**+ 6,2**

* Moyenne annuelle.

SOURCE: Ministère du plan, de la formation des cadres et de la formation professionnelle

A. 30 – Evolution de l'indice des prix de gros (231 articles)
(Base 100 = 1977)

	1982		1983												Variations en %	
	Moy. annuelle	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moy. annuelle	Déc. 83 / Déc. 82	1983 * / 1982 *
Secteur agricole	**172,0**	**174,0**	**172,5**	**172,8**	**173,5**	**178,9**	**177,9**	**177,6**	**181,2**	**181,7**	**183,6**	**185,2**	**193,7**	**190,8**	**180,8**	**+ 9,7**	**+ 5,1**
Céréales et légumineuses sèches	179,6	171,3	172,4	178,3	174,7	181,6	182,0	181,7	183,7	189,0	188,3	197,7	198,2	193,5	185,1	+ 13,0	+ 3,1
Cultures industrielles et oléagineuses	150,6	150,4	150,6	150,9	151,1	151,7	152,8	153,4	153,6	154,4	154,4	156,5	166,7	172,3	155,7	+ 14,6	+ 3,4
Culture maraîchères	219,5	227,7	228,6	224,2	224,8	222,4	221,6	216,0	212,9	208,5	202,8	200,4	202,2	203,1	214,0	– 10,8	– 2,5
Produits de l'arboriculture et de la viticulture	182,6	196,8	198,4	206,1	209,6	211,9	213,8	216,8	223,2	227,3	242,6	238,6	244,0	243,4	223,0	+ 23,7	+ 22,1
Produits de l'élevage	146,6	144,8	143,1	135,3	142,0	152,0	149,0	145,0	145,9	147,7	144,3	150,0	172,3	162,4	149,1	+ 12,2	+ 1,7
Produits de la syviculture	159,6	172,5	174,2	174,3	173,8	174,4	174,1	182,8	184,1	185,3	193,0	199,5	199,7	199,6	184,6	+ 15,7	+ 15,7
Produits de la pêche	193,7	198,2	178,7	184,0	176,5	192,5	186,3	188,5	216,3	203,2	215,3	195,6	203,6	197,4	194,8	– 0,4	+ 0,6
Secteur industriel	**166,6**	**171,4**	**172,4**	**172,7**	**173,7**	**173,5**	**173,9**	**176,8**	**177,7**	**186,5**	**189,1**	**191,6**	**193,1**	**195,7**	**181,4**	**+ 14,2**	**+ 8,9**
Energie	212,4	220,5	223,0	224,4	234,8	234,8	234,8	234,8	234,8	242,7	243,1	245,0	245,3	254,1	237,6	+ 15,2	+ 11,9
Industries alimentaires	163,6	166,7	167,6	166,9	166,4	165,2	163,6	165,5	166,2	181,3	184,0	186,5	187,2	188,5	174,1	+ 13,1	+ 6,4
Habillement et textiles	141,8	141,8	141,8	144,1	144,1	144,3	151,3	159,0	159,7	159,7	159,7	159,7	159,8	159,8	153,6	+ 12,7	+ 8,3
Industries métallurgiques	168,2	176,8	176,9	177,2	177,3	177,7	177,7	184,2	184,4	184,6	191,6	194,7	198,6	199,2	185,3	+ 12,7	+ 10,2
Autres industries légères	162,9	169,6	171,4	171,7	172,7	173,5	174,3	175,2	177,4	186,8	187,7	191,7	194,3	199,5	181,4	+ 17,6	+ 11,4
Ensemble	**168,8**	**172,5**	**172,4**	**172,7**	**173,6**	**175,6**	**175,5**	**177,1**	**179,1**	**184,6**	**186,9**	**189,1**	**193,3**	**193,7**	**181,1**	**+ 12,3**	**+ 7,3**

* Moyenne annuelle.

SOURCE: Ministère du plan, de la formation des cadres et de la formation professionnelles

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 31 – Balance du commerce extérieur

En milliers de tonnes et en millions de dirhams	1981		1982		1983 *	
	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur
Importations C.A.F.	10 936	22 455	10 740	25 990	10 675	25 591
Exportations F.O.B.	19 702	12 003	18 350	12 440	18 546	14 724
Solde	+ 8 766	– 10 452	+ 7 610	– 13 550	+ 7 871	–10 867
Couverture en %	–	53,5	–	47,9	–	57,5

* Chiffres provisoires.

SOURCE: Office des changes

A. 32 – Importations C.A.F.

En milliers de tonnes et en millions de dirhams	1982			1983 *		
	Tonnage	Valeur	%	Tonnage	Valeur	%
Alimentation, boissons, tabacs	2 375	3 495	13,4	2 310	3 796	14,8
Energie et lubrifiants	4 663	7 066	27,2	4 663	7 029	27,5
Huile brute de pétrole	4 408	6 592	25,4	4 158	6 330	24,7
Produits bruts	1 923	3 039	11,7	2 098	3 206	12,5
d'originale animale et végétale	792	1 859	7,2	645	1 808	7,0
d'origine minérale	1 131	1 180	4,5	1 453	1 398	5,5
Demi-produits	1 495	4 836	18,6	1 406	4 934	19,3
Produits finis	284	7 554	29,1	198	6 626	25,9
biens d'équipement	215	5 739	22,1	138	4 854	19,0
agricoles	(18)	(356)	(1,4)	(12)	(295)	(1,2)
industriels	(197)	(5 383)	(20,7)	(126)	(4 559)	(17,8)
Biens de consommation	69	1 815	7,0	60	1 772	6,9
Total	10 740	25 990	100	10 675	25 591	100

* Chiffres provisoires.

SOURCE: Office des changes

A. 33 – Importations par principaux produits

En millions de dirhams	1979	1980	1981	1982	1983 *
Alimentation, boissons, tabacs	2 143,4	2 833,1	4 613,3	3 495,5	3 796,3
Sucre	269,5	626,6	1 053,7	518,6	412,8
Blé tendre	973,4	1 255,3	2 043,7	1 443,6	1 834,2
Thé	190,1	152,7	278,4	210,6	268,9
Café	98,7	117,5	96,6	110,1	109,0
Produits laitiers	200,4	251,5	349,3	458,4	357,1
Tabacs	153,2	131,6	215,0	147,3	257,8
Autres produits	258,1	297,9	576,6	606,9	556,5
Energie et lubrifiants	2 769,3	3 961,2	6 124,4	7 065,6	7 028,7
Huile brute de pétrole	2 436,9	3 577,7	5 624,3	6 591,8	6 330,4
Gas-oils et fuels-oils	50,6	48,1	0,1	–	–
Autres produits	281,8	335,4	500,0	473,8	698,3
Produits bruts	1 666,8	1 970,6	2 457,0	3 039,0	3 206,3
Huiles et graines oléagineuses	531,3	430,6	537,6	640,6	643,7
Bois bruts	306,9	434,2	469,7	536,8	434,6
Fibres textiles artificielles et synthétiques	202,7	248,4	266,7	325,0	316,9
Soufre	167,3	348,1	588,9	829,2	1 043,1
Autres produits	458,6	509,3	594,1	707,4	768,0
Demi-produits	3 287,0	3 541,0	3 890,3	4 836,2	4 933,6
Liants et ciments hydrauliques	119,7	13,8	21,6	–	–
Fils, barres, palplanches en fer ou en acier	549,0	519,0	587,6	762,8	681,9
Plats, tôles, feuillards en fer ou en acier	283,8	345,4	386,2	465,7	458,9
Tubes et tuyaux en fonte, fer et acier	46,7	46,7	99,3	131,9	98,2
Produits chimiques, engrais, matières colorantes, désinfectants	757,5	907,4	991,9	1 247,6	1 335,9
Matières plastiques artificielles	265,1	315,5	281,4	369,0	399,8
Papiers et cartons	191,1	228,4	231,9	261,2	280,6
Fils de fibres synthétiques et artificielles pour tissage	204,8	227,7	240,6	272,8	272,0
Or industriel	9,1	0,1	–	–	2,0
Autres produits	860,2	937,0	1 049,8	1 325,2	1 404,3
Biens d'équipement	3 290,9	3 171,2	3 860,1	5 738,5	4 853,8
Agricoles	160,6	118,8	134,0	355,5	294,5
Industriels	3 130,3	3 052,4	3 726,1	5 383,0	4 559,3
Biens de consommation	1 170,3	1 315,5	1 510,0	1 815,5	1 772,5
Voitures de tourisme (C.K.D. et importations directes)	196,8	221,9	201,3	292,7	309,3
Parties et pièces détachées pour voitures de tourisme	64,3	86,1	107,5	115,6	107,4
Appareils récepteurs de radio et de télévision	56,3	104,8	128,7	173,4	154,4
Médicaments	131,3	152,6	150,7	198,7	191,4
Autres produits	721,6	750,1	921,8	1 035,1	1 010,0
Total	14 327,7	16 792,6	22 455,1	25 990,3	25 591,2

* Chiffres provisoires.

SOURCE: Office des changes

A. 34 – Exportations F.O.B.

En milliers de tonnes et en millions de dirhams	1982			1983 *		
	Tonnage	Valeur	%	Tonnage	Valeur	%
Alimentation, boissons, tabacs	1 313	3 019	24,3	1 201	3 724	25,3
Energie et lubrifiants	295	529	4,2	324	584	4,0
Produits bruts	15 460	4 386	35,3	15 169	4 385	29,7
d'originale animale et végétale	101	272	2,2	127	373	2,5
d'origine minérale	15 359	4 114	33,1	15 042	4 012	27,2
Demi-produits	1 242	2 661	21,4	1 780	3 777	25,7
Produits finis	40	1 845	14,8	72	2 254	15,3
biens d'équipement	5	68	0,5	35	80	0,5
biens de consommation	35	1 777	14,3	37	2 174	14,8
Total	18 350	12 440	100	18 546	14 724	100

* Chiffres provisoires.

SOURCE: Office des changes

A. 35 – Exportations par principaux produits

En millions de dirhams	1979	1980	1981	1982	1983 *
Energie et lubrifiants	275,9	467,3	543,2	529,1	584,2
Produits bruts d'origine animale et végétale	217,7	399,2	337,4	272,4	373,5
Huile d'olive	0,8	106,5	7,4	3,7	8,5
Coton en masse	1,6	34,3	56,9	–	–
Pâte à papier	89,6	121,7	124,8	100,8	124,0
Autres produits	125,7	136,7	148,3	167,9	241,0
Produits d'origine minérale	2 877,8	3 710,5	4 487,3	4 113,8	4 012,2
Alimentation, boissons, tabacs	2 282,6	2 599,0	3 040,0	3 018,7	3 724,0
Agrumes	858,8	1 160,1	1 072,1	1 086,5	1 102,2
Primeurs	384,4	391,4	334,0	321,9	451,8
Poissons en conserve	300,2	341,8	464,9	400,0	498,4
Conserves de légumes et de fruits	269,7	264,0	284,2	311,8	396,7
Alpiste	21,2	33,4	43,0	56,0	13,8
Vins	36,1	40,0	79,4	57,4	40,6
Jus de fruits et de légumes	45,7	28,7	39,8	64,0	57,1
Autres produits	366,5	339,6	722,6	721,1	1 163,4
Phosphates	2 213,6	3 011,8	3 826,6	3 444,9	3 331,3
Minerai de plomb	282,0	281,5	208,1	120,4	154,5
Minerai de cobalt	119,2	137,7	91,7	56,5	6,4
Minerai de manganèse	61,7	58,9	62,5	60,9	48,9
Autres produits	201,3	220,6	298,4	431,1	471,1
Demi-produits	971,9	1 353,7	2 096,0	2 661,4	3 776,8
Acide phosphorique	503,7	793,1	1 341,6	1 585,9	2 127,6
Engrais naturels et chimiques	120,3	153,2	287,8	466,6	920,4
Plomb métal	137,3	120,1	144,6	176,3	161,4
Autres produits	210,6	287,3	322,0	432,6	567,4
Produits finis	996,5	1 115,3	1 498,7	1 844,3	2 253,5
Vêtements confectionnés	261,1	295,5	420,0	548,6	683,0
Tapis	283,2	286,1	301,9	293,6	373,6
Articles de bonneterie	101,3	113,2	156,4	193,1	239,3
Autres produits	350,9	420,5	620,4	809,0	957,6
Total	7 622,4	9 645,0	12 002,6	12 439,7	14 724,2

* Chiffres provisoires.

SOURCE: Office des changes

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 36 – Répartition des échanges par zones géographiques et monétaires

En millions de dirhams	Importations C.A.F. 1982	Importations C.A.F. 1983 *	Exportations F.O.B 1982	Exportations F.O.B 1983 *	Soldes 1982	Soldes 1983 *
Communauté économique européenne	**10 913**	**9 716**	**6 770**	**7 691**	**– 4 143**	**– 2 025**
France	6 420	5 137	2 981	3 388	– 3 439	– 1 749
Allemagne Fédérale	1 253	1 234	992	1 129	– 261	– 105
Italie	1 069	1 233	829	902	– 240	– 331
Grande-Bretagne	912	958	511	605	– 401	– 353
Pays-Bas	610	497	681	774	+ 71	+ 277
U. E. belgo-luxembourgeoise	503	505	573	638	+ 70	+ 133
Autres pays de la C.E.E.	146	152	203	255	+ 57	+ 103
Autres principaux pays partenaires	**11 249**	**11 901**	**2 521**	**3 019**	**– 8 728**	**– 8 882**
Espagne	1 852	1 874	839	1 048	– 1 013	– 1 826
Pays arabes	5 489	5 418	536	752	– 4 953	– 4 666
U. S. A.	1 549	2 488	157	190	– 1 392	– 2 298
U. R. S. S.	1 339	1 400	254	248	– 1 085	– 1 152
Japon	617	430	364	494	– 253	+ 64
Pologne	403	291	371	287	– 32	– 4
Divers	**3 828**	**3 974**	**3 149**	**4 014**	**– 679**	**+ 40**
Total	**25 990**	**25 591**	**12 440**	**14 724**	**–13 550**	**–10 867**
dont: Zone franc	–	5 543	–	3 610	–	– 1 933
Zone convertibilité	25 990	20 043	12 417	11 102	–13 573	– 8 941
Zone bilatérale	–	5	23	12	+ 23	+ 7

* Chiffres provisoires.

SOURCE: Office des changes

A. 37 – Balance des paiements avec l'étranger

En millions de dirhams	1982 Recettes	1982 Dépenses	1982 Soldes	1983 Recettes	1983 Dépenses	1983 Soldes
A. Biens et services	**18 032,6**	**35 379,4**	**–17 346,8**	**21 165,6**	**35 519,2**	**–13 353,6**
1. Marchandises F. O. B.	12 303,5	22 978,0	–10 674,5	14 635,0	23 471,5	– 8 836,5
2. Frais de transport et d'assurance sur expéditions internationales	955,9	3 134,4	– 2 178,5	1 021,5	2 322,4	– 1 300,9
3. Autres transports	608,0	336,7	+ 271,3	488,9	213,4	+ 275,5
4. Voyages	2 480,0	500,0	+ 1 980,0	3 250,0	590,0	+ 2 660,0
5. Revenus des investissements	150,7	4 065,3	– 3 914,6	75,3	4 487,1	– 4 411,8
6. Transactions gouvernementales n.i.a.	480,5	3 763,0	– 3 282,5	504,7	2 841,1	– 2 336,4
7. Autres services	1 054,0	602,0	+ 452,0	1 190,2	593,7	+ 596,5
B. Paiements de transferts	**6 555,6**	**646,2**	**+ 5 909,4**	**7 592,5**	**647,3**	**+ 6 945,2**
8. Privés	5 990,8	293,5	+ 5 697,3	7 076,5	289,6	+ 6 786,9
9. Publics	564,8	352,7	+ 212,1	516,0	357,7	+ 158,3
Compte courant (A+B)	**24 588,2**	**36 025,6**	**–11 437,4**	**28 758,1**	**35 166,5**	**– 6 408,4**
C. Capitaux non monétaires	**13 518,6**	**3 797,7**	**+ 9 720,9**	**9 695,1**	**4 653,8**	**+ 5 041,3**
Privés	**2 320,3**	**369,9**	**+ 1 950,4**	**655,8**	**865,1**	**– 209,3**
10. Crédits commerciaux	900,2	–	+ 900,2	–	564,9	– 564,9
11. Prêts et investissements	876,5	369,9	+ 506,6	587,7	258,7	+ 329,0
12. Autres	543,6	–	+ 543,6	68,1	41,5	+ 26,6
Publics	**11 198,3**	**3 427,8**	**+ 7 770,5**	**9 039,3**	**3 788,7**	**+ 5 250,6**
13. Crédits commerciaux	2 153,0	930,9	+ 1 222,1	3 589,3	1 019,6	+ 2 569,7
14. Prêts en devises	9 014,5	2 426,8	+ 6 587,7	5 372,6	2 675,0	+ 2 697,6
15. Prêts en dirhams	–	33,9	– 33,9	–	51,1	– 51,1
16. Autres	26,0	36,2	– 10,2	30,2	43,0	– 12,8
17. Engagements extérieurs	4,8	–	+ 4,8	47,2	–	+ 47,2
D. Facilités du F.M.I.	**2 884,7**	**–**	**+ 2 884,7**	**837,6**	**–**	**+ 837,6**
Total	**40 991,5**	**39 823,3**	**+ 1 168,2**	**39 290,8**	**39 820,3**	**– 529,5**

SOURCE: Office des changes

A. 38 – Prévisions de dépenses du budget général

En millions de dirhams	Loi de finances 1982	Lois de finances 1983 *
Dépenses de fonctionnement	**18 104**	**18 859**
Pouvoirs publics	128	146
Personnel des ministères	10 369	11 440
Matériel des ministères	3 953	4 159
Charges communes	3 054	2 574
Dépenses imprévues et dotations provisionnelles	600	540
Dépenses de la dette publique	**4 450**	**5 700**
Dépenses d'investissement	**16 807**	**13 570**
Budget général	**39 361**	**38 129**

* Loi de finances initiale et loi rectificative

SOURCE: Ministère des finances
Division du budget

A. 39 – Prévisions de recettes du budget général

En millions de dirhams	Loi de finances 1982	Lois de finances 1983 *
Impôts directs	5 475	5 708
Droits de douane	5 142	5 300
Impôts indirects	7 806	8 808
Enregistrement et timbre	1 724	2 060
Domaines	50	64
Monopoles et exploitations	1 718	863
Produits divers	474	391
Recettes en atténuation de dépenses	156	184
Recettes exceptionnelles	–	–
Recettes d'emprunt	10 450	9 650
Fonds de concours	–	–
Recettes d'ordre	50	50
Total	**33 045**	**33 078**

* Loi de finances initiale et loi rectificative.

SOURCE: Ministère des finances
Division du budget

A. 40 – Evolution des ressources et des charges du trésor

En millions de dirhams	Situation au 31.12.82 *	Situation au 31.12.83 **
I. **Ressources**	**20 480**	**21 094**
Recettes ordinaires	**20 480**	**21 094**
Impôts directs	*4 120*	*4 599*
Droits de douane	4 943	4 452
Impôts indirects	*7 376*	*8 290*
Droits d'enregistrement et de timbre	1 702	1 756
Monopoles et exploitations	*1 015*	*570*
Domaines	55	57
Autres recettes	729	620
Versements O. C. P.	540	750
II. **Charges**	*34 311*	*31 005*
Dépenses ordinaires	21 830	**23 026**
Dette publique	4 584	5 027
(dont intérêts)	(3 095)	(3 526)
Fonctionnement	15 246	16 367
Subventions des prix	2 000	1 632
Dépenses d'investissement (1)	**12 481**	**7 979**
Solde ordinaire	**– 1 350**	**– 1 932**
III. **Solde des budgets annexes**	**+ 240**	**+ 525**
IV. **Solde des comptes spéciaux**	**+ 1 043**	**– 118**
V. **Fonds réservés pour dépenses ordonnancées**	**+ 2 061**	**– 2 282**
Déficit de caisse (I–II+III+IV+V)	**–10 487**	**–11 786**
Financement	**+10 487**	**+11 786**
Dépôts au Trésor et au Centre de chèques postaux	**– 565**	**– 290**
Emprunts intérieurs	**+ 1 960**	**+ 4 137**
– à long terme	(+ 634)	
– à *moyen terme*	(– 70)	
– à court terme	(+ 1 396)	
Concours extérieurs	**+ 7 638**	**+ 4 557**
– à long terme	(+ 5 587)	
– à moyen terme	(+ 289)	
– à court terme	(+ 1 762)	
Mobilisation des facilités F. M. I.	**+ 2 885**	**+ 839**
Avances de la Banque du Maroc	**+ 1 345**	**+ 2 557**
Opérations à classer et à régulariser	**– 86**	**– 14**

* Chiffres rectifiés.
** Chiffres provisoires.
(1) Du budget général et des budgets annexes.

SOURCE: Ministère des finances – Division des opérations du Trésor

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 41 – Evolution de la masse monétaire et de ses composantes
(Nouvelle série statistiques)

En millions de dirhams	Fin décembre 1982			Fin décembre 1983		
	Montants	Variations annuelles		Montants	Variations annuelles	
	MDH	MDH	%	MDH	MDH	%
Monnaie fiduciaire	**12 023**	**903**	**8,1**	**13 636**	**1 613**	**13,4**
Monnaie scripturale	**19 608**	**2 006**	**11,4**	**22 506**	**2 898**	**14,8**
Dépôts:						
– à la Banque du Maroc	275	– 48	– 14,9	356	81	29,5
– dans les banques	16 587	1 806	12,2	20 009	3 422	20,6
– au CCP et au Trésor	2 746	248	9,9	2 141	– 605	– 22,0
A. Disponibilités monétaires	**31 631**	**2 909**	**10,1**	**36 142**	**4 511**	**14,3**
B. Quasi-monnaie	**7 616**	**992**	**15,0**	**10 178**	**2 562**	**33,6**
Masse monétaire (A+B)	**39 247**	**3 901**	**11,0**	**46 320**	**7 073**	**18,0**

En pourcentage de la masse monétaire	1981	1982	1983
Monnaie fiduciaire	31,5	30,6	29,4
Monnaie scripturale	49,8	50,0	48,6
Quasi-monnaie	18,7	19,4	22,0

SOURCE: Banque du Maroc

A. 42 – Evolution des contreparties de la masse monétaire
(Nouvelle série statistiques)

En millions de dirhams	Fin décembre 1982			Fin décembre 1983		
	Montants	Variations annuelles		Montants	Variations annuelles	
	MDH	MDH	%	MDH	MDH	%
Avoirs extérieurs nets	**2 295**	**869**	**60,9**	**1 798**	**– 497**	**– 21,7**
Banque du Maroc	743	658	774,1	– 55	– 798	–107,4
Banques de dépôts	1 552	211	15,7	1 853	301	19,4
Créances sur le Trésor	**19 581**	**– 864**	**– 4,2**	**25 086**	**5 505**	**28,1**
Créances propres de la Banque du Maroc	8 259	–1 365	– 14,2	10 802	2 543	30,8
Banques (portefeuille d'effets publics)	8 220	839	11,4	11 466	3 246	39,5
Dépôts auprès des comptables publics	3 102	– 338	– 9,8	2 818	– 284	– 9,2
(dont banques)	(356)	(–586)	(– 62,2)	(677)	(321)	(90,2)
Crédits à l'économie	**18 190**	**3 109**	**20,6**	**20 281**	**2 091**	**11,5**
Banque du Maroc	3 050	601	24,5	3 007	– 43	– 1,4
Banques de dépôts	15 140	2 508	19,9	17 274	2 134	14,1
Total des contreparties	**40 066**	**3 114**	**8,4**	**47 165**	**7 099**	**17,7**
Divers (ajustement)	– 819			– 845		

En pourcentage du total des contreparties	1981	1982	1983
Avoirs extérieurs nets	3,9	5,7	3,8
Créances sur le Trésor	55,3	48,9	53,2
Crédits à l'économie	40,8	45,4	43,0

SOURCE: Banque du Maroc

A. 43 – Evolution des disponibilités monétaires et quasi monétaires des entreprises et des particuliers
(Nouvelle série statistiques)

En millions de dirhams	1982	1983											
	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Monnaie fiduciaire	12023	11861	11923	11927	12029	12097	12549	13018	13029	13325	13261	13138	13636
Monnaie scripturale	19608	20330	20350	20687	21320	21217	21497	22031	21719	21988	21978	22704	22506
Total des disponibilités monétaires	**31631**	**32191**	**32273**	**32614**	**33349**	**33314**	**34046**	**35049**	**34748**	**35313**	**35239**	**35842**	**36142**
Quasi-monnaie	**7616**	**7903**	**8139**	**8302**	**8295**	**8766**	**9103**	**9189**	**9409**	**9564**	**9641**	**10004**	**10178**
Total des disponibilités monétaires et quasi monétaires	**39247**	**40094**	**40412**	**40916**	**41644**	**42080**	**43149**	**44238**	**44157**	**44877**	**44880**	**45846**	**46320**

SOURCE: Banque du Maroc

A. 44 – Evolution de la circulation fiduciaire
(Nouvelle série statistiques)

En millions de dirhams	1982	1983											
	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Billets en circulation	12239	12073	12112	12103	12232	12271	12711	13350	13323	13580	13493	13329	13785
Monnaies divisionnaires	244	245	245	246	248	249	252	257	262	265	269	271	274
	12483	**12318**	**12357**	**12349**	**12480**	**12520**	**12963**	**13607**	**13585**	**13845**	**13762**	**13600**	**14059**
A déduire :													
Encaisses des banques et des comptables publics	–460	–457	–434	–422	–451	–423	–414	–589	–556	–520	–501	–462	–423
Total	**12023**	**11861**	**11923**	**11927**	**12029**	**12097**	**12549**	**13018**	**13029**	**13325**	**13261**	**13138**	**13636**

SOURCE: Banque du Maroc

A. 45 – Evolution de la monnaie scripturale et de la quasi-monnaie
(Nouvelle série statistiques)

En millions de dirhams	1982	1983											
	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Monnaie scripturale													
Dépôts à vue à l'Institut d'émission	275	537	513	572	427	484	462	384	445	392	391	398	356
Dépôts à vue dans les banques de dépôts	16587	16664	16778	17074	17747	17858	18026	18735	18388	18976	18832	19348	20009
Total des dépôts à vue du système bancaire	**16862**	**17201**	**17291**	**17646**	**18174**	**18342**	**18488**	**19119**	**18833**	**19368**	**19223**	**19746**	**20365**
Dépôts aux Cheques Postaux	1468	1612	1531	1576	1569	1642	1612	1563	1502	1347	1526	1658	959
Dépôts au Trésor	1278	1517	1528	1465	1577	1233	1397	1349	1384	1273	1229	1300	1182
Total	**19608**	**20330**	**20350**	**20687**	**21320**	**21217**	**21497**	**22031**	**21719**	**21988**	**21978**	**22704**	**22506**
Quasi-monnaie													
Dépôts à terme	7328	7617	7853	8032	8050	8364	8573	8522	8694	8865	8968	9379	9602
Dépôts-importation	288	286	286	270	245	402	530	667	715	699	673	625	576
Total	**7616**	**7903**	**8139**	**8302**	**8295**	**8766**	**9103**	**9189**	**9409**	**9564**	**9641**	**10004**	**10178**
Total général	**27224**	**28233**	**28489**	**28989**	**29615**	**29983**	**30600**	**31220**	**31128**	**31552**	**31619**	**32708**	**32684**

SOURCE: Banque du Maroc

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 46 – Evolution des dépôts à vue dans les banques de dépôts
(Nouvelle série statistiques)

En millions de dirhams	1982	1983										
	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Comptes de chèques	8039	8239	8337	8523	8765	8970	9272	9416	9014	8999	9101	9246	9532
Comptes courants ordinaires	5752	5522	5531	5655	6009	5891	5606	5856	6259	6493	6077	6329	6675
Comptes sur carnets	1169	1220	1253	1292	1335	1369	1397	1423	1452	1486	1535	1575	1607
Autres dépôts	1627	1683	1657	1604	1638	1628	1751	2040	1663	1998	2119	2198	2195
Total	**16587**	**16664**	**16778**	**17074**	**17747**	**17858**	**18026**	**18735**	**18388**	**18976**	**18832**	**19348**	**20009**

SOURCE : Banque du Maroc.

A. 47 – Evolution des contreparties des disponibilités monétaires et quasi monétaires
(Nouvelle série statistiques)

En millions de dirhams	1982	1983										
	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Avoirs extérieurs nets (1)													
Institut d'émission	743	– 156	– 480	– 151	– 315	– 54	– 329	143	– 21	– 36	– 226	– 286	– 55
Banques de dépôts	1552	1531	1560	1695	1658	1562	1600	1566	1655	1671	1683	1669	1853
Total	**2295**	**1375**	**1080**	**1544**	**1343**	**1508**	**1272**	**1709**	**1653**	**1635**	**1457**	**1383**	**1798**
Créances sur le Trésor													
Créances nettes de l'Institut d'émission	8259	10555	11072	10361	10178	10274	10756	10209	10530	10175	10849	11136	10802
Portefeuille d'effets publics du système bancaire	8220	8233	8505	9002	9595	9500	10205	10388	10578	10730	10836	11016	11466
Dépôts des banques au Trésor	356	364	306	305	495	719	840	757	757	765	752	737	677
Créances des entreprises et des particuliers	2746	3129	3059	3041	3146	2875	3009	2912	2886	2620	2755	2958	2141
Total	**19581**	**22281**	**22942**	**22709**	**23414**	**23368**	**24810**	**24266**	**24751**	**24290**	**25192**	**25847**	**25086**
Crédits à l'économie (2)													
Institut d'émission	3050	2699	2477	2495	2387	2318	2589	2950	3041	2926	3043	2696	3007
Banques de dépôts	15140	15102	15128	15309	15288	15487	15487	15861	15397	16338	15879	16344	17274
Total	**18190**	**17801**	**17605**	**17804**	**17675**	**17805**	**18076**	**18811**	**18438**	**19264**	**18922**	**19040**	**20281**
Total	**40066**	**41457**	**41627**	**42057**	**42432**	**42681**	**44157**	**44786**	**44842**	**45189**	**45571**	**46270**	**47165**
Balance des éléments divers	– 819	– 1363	– 1215	– 1141	– 788	– 601	– 1008	– 548	– 685	– 312	– 691	– 424	– 845
Total des contreparties des disponibilités monétaires et quasi monétaires	**39247**	**40094**	**40412**	**40916**	**41644**	**42080**	**43149**	**44238**	**44157**	**44877**	**44880**	**45846**	**46320**

(1) Y compris les créances nées sur l'étranger.
(2) Non compris les créances nées sur l'étranger.

SOURCE : Banque du Maroc.

A. 48 – Evolution des avoirs extérieurs (1)
(Nouvelle série statistiques)

En millions de dirhams	1982	1983										
	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Reserves internationales													
Avoirs en or de l'Institut d'émission	125	125	125	125	125	125	125	125	125	125	125	125	125
Avoirs en devises convertibles de l'Institut d'émission	1331	455	136	406	223	309	156	711	494	340	217	224	823
Disponibilités en D.T.S.	4	6	3	3	60	123	64	2	4	96	97	5	5
Souscription tranche de reserve F.M.I.	286	286	286	286	286	286	286	286	286	286	286	286	390
Souscription Fonds monetaire arabe	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29
Total	**1775**	**901**	**579**	**849**	**723**	**872**	**660**	**1153**	**938**	**876**	**754**	**669**	**1372**

En millions de dirhams	1982	1983										
	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Autres avoirs extérieurs													
Devises inconvertibles de l'Institut d'émission	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
Avoirs extérieurs bruts des banques de dépôts	1769	1742	1761	2296	2099	1914	1899	1809	1911	1937	1941	1924	2156
Total	**1787**	**1760**	**1779**	**2314**	**2117**	**1932**	**1917**	**1827**	**1929**	**1955**	**1959**	**1942**	**2174**
Total des avoirs bruts	**3562**	**2661**	**2358**	**3163**	**2840**	**2804**	**2577**	**2980**	**2867**	**2831**	**2713**	**2611**	**3546**
Engagements extérieurs													
Recours au crédit F.M.I. (2)	812	812	758	758	758	700	700	700	649	649	649	649	796
Autres engagements de l'Institut d'émission	238	263	319	260	298	244	307	328	309	281	349	324	649
dont: (en devises inconvertibles)	–	–	–	–	–	–	–	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Engagements des banques de dépôts	217	211	201	601	441	352	299	243	256	266	258	255	303
Total	**1267**	**1286**	**1278**	**1619**	**1497**	**1296**	**1306**	**1271**	**1214**	**1196**	**1256**	**1228**	**1748**
Total des avoirs extérieurs nets	**2295**	**1375**	**1080**	**1544**	**1343**	**1508**	**1271**	**1709**	**1653**	**1635**	**1457**	**1383**	**1798**

(1) Y compris les créances nées sur l'étranger.
(2) Outre les engagements en devises résultant des différents tirages effectués sur le F.M.I., ce poste inclut, pour de faibles montants, les engagements en dirhams vis-à-vis de cet organisme, de la B.I.R.D. et de ses filiales.

SOURCE : Banque du Maroc.

A. 49 – Evolution des créances sur le Trésor
(Nouvelle série statistiques)

En millions de dirhams	1982	1983										
	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Créances propres de l'Institut d'émission													
Avances à l'Etat	7488	7488	7740	7740	7740	7740	7740	7740	7740	7740	7945	8031	8500
Bons du Trésor échange *monétaire et monnaies divisionnaires*	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139
Traites douanières et obligations cautionnées	605	1437	1543	1508	1599	1383	1249	1137	1127	1080	1179	1325	1332
Avances sur bons C.N.C.A.	–	135	135	135	135	135	135	135	135	135	135	135	135
C.C.P. de la Banque du Maroc	197	114	180	167	113	116	555	70	116	84	121	189	71
Avances sur effets F.E.C.	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Avances sur diverses obligations	–	1426	1490	827	607	915	1093	1177	1460	1199	1500	1500	809
Avances sur créances en devises	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Avances à l'Etat sur emprunts en devises	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total brut	**8429**	**10739**	**11227**	**10516**	**10333**	**10428**	**10911**	**10398**	**10717**	**10377**	**11019**	**11319**	**10986**
A déduire:													
Compte courant du Trésor et encaisses des comptables publics	– 170	– 184	– 155	– 155	– 155	– 154	– 155	– 189	– 187	– 202	– 170	– 183	– 184
Total net	**8259**	**10555**	**11072**	**10361**	**10178**	**10274**	**10756**	**10209**	**10530**	**10175**	**10849**	**11136**	**10802**
Effets publics													
Institut d'émission	579	142	180	538	752	665	845	861	597	777	576	370	699
Banques de dépôts	7641	8091	8325	8464	8843	8835	9360	9527	9981	9953	10260	10646	10767
Total	**8220**	**8233**	**8505**	**9002**	**9595**	**9500**	**10205**	**10388**	**10578**	**10730**	**10836**	**11016**	**11466**
Dépôts des banques au Trésor	**356**	**364**	**306**	**305**	**495**	**719**	**840**	**757**	**757**	**765**	**752**	**737**	**677**
Créances des entreprises et des particuliers													
Contre-valeur des dépôts aux Chèques postaux et au Trésor	2746	3129	3059	3041	3146	2875	3009	2912	2886	2620	2757	2958	2141
Total des créances nettes sur le Trésor	**19581**	**22281**	**22942**	**22709**	**23414**	**23368**	**24810**	**24266**	**24751**	**24290**	**25192**	**25847**	**25086**

SOURCE : Banque du Maroc.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 50 – Crédits à l'économie financés sur ressources monétaires (1)
(Nouvelle série statistiques)

En millions de dirhams	1982	1983										
	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Institut d'émission													
Escompte	2190	2012	1822	1722	1478	1451	1638	1657	2096	1919	1927	1565	1760
Avances	730	564	548	610	668	755	875	876	881	886	958	1007	1072
Effets en cours de recouvrement	130	123	107	163	241	112	76	417	64	121	158	124	175
Total	**3050**	**2699**	**2477**	**2495**	**2387**	**2318**	**2589**	**2950**	**3041**	**2926**	**3043**	**2696**	**3007**
Banques de dépôts													
Crédits à court terme	13098	13044	13080	13262	13231	13406	13393	13770	13257	14144	13681	14109	15012
Crédits à moyen terme	1801	1808	1789	1782	1784	1798	1805	1793	1819	1839	1813	1836	1848
Crédits à long terme	241	250	259	265	273	283	289	298	321	355	385	399	414
Total	**15140**	**15102**	**15128**	**15309**	**15288**	**15487**	**15487**	**15861**	**15397**	**16338**	**15879**	**16344**	**17274**
Total des crédits à l'économie	**18190**	**17801**	**17605**	**17804**	**17675**	**17805**	**18076**	**18811**	**18438**	**19264**	**18922**	**19040**	**20281**

(1) Non compris les créances nées sur l'étranger, inclues dans les avoirs extérieurs.

SOURCE: Banque du Maroc

A. 51 – Emplois et ressources des banques de dépôts
(Banques inscrites et Crédit populaire)
(Nouvelle série statistiques)

En millions de dirhams	Fin déc. 81	Fin juin 82	Fin déc. 82	Fin juin 83	Fin déc. 83
EMPLOIS					
1. **Avoirs liquides**	**483**	**581**	**417**	**389**	**434**
Espèces en caisse	229	281	292	261	239
Banque du Maroc	254	300	97	128	194
Réserve monétaire et compte bloqué	–	–	28	–	1
2. **Créances sur le Trésor**	**8 323**	**8 441**	**8 576**	**11 045**	**12 143**
Dépôts et assimilés	942	632	356	840	677
Bons du Trésor	7 381	7 809	8 220	10 205	11 466
3. **Crédits à l'économie**	**14 667**	**15 635**	**17 171**	**17 333**	**19 829**
Court terme (1)	13 010	13 838	15 129	15 239	17 567
Moyen terme	1 481	1 609	1 801	1 805	1 848
Long terme	176	188	241	289	414
4. **Concours aux organismes financiers spécialisés**	**426**	**342**	**689**	**405**	**392**
5. **Titres en portefeuille**	**1 445**	**1 770**	**1 867**	**2 281**	**2 595**
Participations	308	328	348	352	369
Autres titres	1 137	1 442	1 519	1 929	2 226
6. **Avoirs extérieurs** (2)	**216**	**297**	**265**	**408**	**338**
Monnaies	28	52	66	68	68
Banques et correspondants à l'étranger	188	245	199	340	270
7. **Immobilisations**	**565**	**614**	**693**	**743**	**814**
8. **Emplois divers nets**	–	–	–	–	–
Total	**26 125**	**27 680**	**29 678**	**32 604**	**36 545**
RESSOURCES					
1. **Capital et réserves**	**967**	**1 064**	**1 131**	**1 249**	**1 367**
2. **Provisions**	**355**	**392**	**405**	**506**	**500**
3. **Dépôts à vue**	**14 781**	**15 747**	**16 587**	**18 026**	**20 009**
Comptes de chèques	7 355	8 323	8 039	9 272	9 532
Comptes courants	5 611	5 076	5 752	5 606	6 675
Comptes sur carnets	861	989	1 169	1 397	1 607
Autres dépôts	954	1 359	1 627	1 751	2 195
4. **Dépôts à échéance**	**6 624**	**7 302**	**7 616**	**9 103**	**10 178**
Comptes et bons à échéance fixe	5 922	6 739	7 328	8 573	9 602
Dépôts-importation	702	563	288	530	576
5. **Engagements extérieurs**	**214**	**205**	**217**	**299**	**303**
Comptes en devises (à vue et à terme)	136	106	125	150	198
Banques et correspondants à l'étranger	78	99	92	149	105
6. **Concours de l'Institut d'émission**	**2 673**	**2 259**	**2 876**	**2 545**	**3 051**
Sur effets publics	896	623	579	845	699
Sur effets privés	1 766	1 636	2 291	1 700	2 342
Sur effets transitant par la B.N.D.E.	11	–	6	–	10
7. **Concours des organismes financiers spécialisés**	**50**	**73**	**98**	**98**	**76**
8. **Ressources diverses nettes**	**461**	**638**	**748**	**778**	**1 061**
Total	**26 125**	**27 680**	**29 678**	**32 604**	**36 545**
(1) Y compris les créances nées et l'escompte de chèques sur l'étranger	1 338	1 154	1 505	1 492	1 834

(2) A l'exclusion de l'escompte de chèques sur l'étranger et des créances nées nourries par les banques ou réescomptées par l'Institut d'émission, comprises dans les crédits à l'économie.

SOURCE: Banque du Maroc

A. 52 – Emplois et ressources consolidés des organismes financiers spécialisés

En millions de dirhams	30.6.1982	Fin déc. 1982	30.6.1983	Fin déc. 1983
EMPLOIS				
1. **Encaisses et valeurs à recouvrer**	**62**	**57**	**67**	**65**
2. **Créances sur le Trésor**	**1 201**	**1 726**	**1 337**	**1 827**
Dépôts à vue et assimilés	12	25	33	96
Bons et obligations d'Etat	1 189	1 701	1 304	1 731
3. **Créances sur les banques**	**491**	**302**	**612**	**557**
Dépôts à vue	405	156	306	393
Dépôts à terme et prêts	86	146	306	164
4. **Crédits à l'économie**	**8 816 ***	**9 283 ***	**10 294**	**10 519**
Court terme	1 183 *	1 128 *	1 192	1 239
Moyen et long terme	7 633 *	8 155 *	9 102	9 280
5. **Crédits aux collectivités publiques**	**441**	**387**	**403**	**418**
6. **Titres en portefeuille**	**717**	**741**	**850**	**899**
Participations	409	427	427	427
Autres titres	308	314	423	472
7. **Immobilisations**	**248**	**258**	**275**	**286**
8. **Emplois divers nets**	–	412 *	69	**650**
Total	11 976 *	13 166 *	13 907	15 221
RESSOURCES				
1. **Fonds propres**	**923**	**1 104**	**1 122**	**1 087**
dont: dotations de l'Etat	94	144	94	94
provisions pour dépréciation d'actif	90	118	134	156
2. **Concours de l'Etat**	**401**	**399**	**451**	**424**
3. **Emprunts extérieurs** (à plus d'un an)	**2 931**	**2 990**	**3 203**	**3 684**
4. **Emprunts intérieurs**	**2 275**	**2 941 ***	**3 192**	**3 571**
Obligations et bons	2 036	2 251	2 787	3 179
dont : (bons à moyen terme)	(354)	(383)	(742)	(980)
(bons à un an)	(532)	(579)	(630)	(708)
Prêts et avances des banques	239	690 *	405	392
5. **Dépôts à court terme**	**4 221**	**4 609**	**4 881**	**5 659**
6. **Concours de l'Institut d'émission** (1)	**1 016**	**1 123**	**1 058**	**796**
Escompte	936	1 033	1 010	758
Autres concours	80	90	48	38
7. **Ressources diverses nettes**	**209 ***	–	–	–
Total	11 976 *	13 166 *	13 907	15 221

* Chiffres rectifiés.

(1) Non compris le réescompte d'effets à moyen terme, présentés par la Banque nationale pour le développement économique, considérés comme concours de l'Institut d'émission aux banques.

SOURCE: Banque du Maroc

A. 53 – Crédits à l'économie distribués par les banques de dépôts
(Nouvelle série statistiques)

En millions de dirhams	1982	1983											
	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Crédits de trésorie													
Facilités de caisse	4384	4622	4685	4865	4999	5014	5144	5557	5358	5791	5839	5855	5971
Créances commerciales Sur le Maroc	2418	2423	2269	2337	2056	2258	2282	2289	2204	2221	1902	2050	2589
Avances sur marchandises et warrants	2372	2316	2202	2165	2143	2063	1994	2152	2357	2422	2367	2265	2294
Escompte de chèques	741	627	638	622	604	609	566	570	644	639	620	710	752
Divers	1345	1234	1262	1235	1217	1217	1166	1219	1329	1333	1361	1425	1582
Autres crédits													
Crédits à l'équipement	1119	1116	1115	1107	1124	1143	1168	1166	1159	1168	1157	1176	1189
Crédits à l'exportation	2108	2052	2063	2061	2015	1973	1963	1949	1985	2050	2065	2114	2352
Crédits à l'habitat	964	966	955	959	966	968	955	955	1011	1057	1077	1095	1103
Crédits à la consommation	538	538	539	543	554	567	558	575	584	590	593	601	606
Concours aux établissements financiers spécialisés	689	453	427	433	410	406	405	387	438	643	529	218	392
Créances douteuses et contentieuses	737	736	758	782	816	852	848	859	869	873	872	874	882
Divers	445	522	537	532	555	569	688	662	600	583	529	555	509
Total *	**17860**	**17605**	**17450**	**17641**	**17459**	**17639**	**17737**	**18340**	**18538**	**19370**	**18911**	**18938**	**20221**
* dont :													
Crédits à court terme	15818	15547	15402	15594	15402	15558	15643	16249	16398	17176	16713	16703	17959
Crédits à moyen terme	1801	1808	1789	1782	1784	1798	1805	1793	1819	1839	1813	1836	1848
Crédits à long terme	241	250	259	265	273	283	289	298	321	355	385	399	414

SOURCE: Banque du Maroc

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 54 – Evolution des recours des banques a l'institut d'émission

En millions de dirhams	JANV	FEVR	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT.	NOV	DEC
1981												
Recours sur effets publics	555	327	510	464	519	466	731	1143	844	1176	1432	896
Recours sur effets privés	1370	1468	1963	1985	1764	1619	1960	2003	1961	1903	2270	1766
Recours sur effets à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique	39	27	22	20	35	34	14	8	11	11	7	11
Total (1)	**1964**	**1822**	**2495**	**2469**	**2318**	**2119**	**2705**	**3154**	**2816**	**3090**	**3709**	**2673**
Moyenne quotidienne des recours	1999	2052	2085	2758	2486	2252	2290	2929	3160	3035	3543	3396
1982												
Recours sur effets publics	879	473	471	379	431	623	716	1026	1397	697	573	579
Recours sur effets privés	1775	2069	1848	2063	1596	1636	2158	2593	2849	2847	2363	2291
Recours sur effets à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique	18	9	4	1	–	–	22	24	15	38	41	6
Total (1)	**2672**	**2551**	**2323**	**2443**	**2027**	**2259**	**2896**	**3643**	**4261**	**3582**	**2977**	**2876**
Moyenne quotidienne des recours	2615	2490	2508	2662	2244	2251	2827	3135	3867	4042	3331	2982
1983												
Recours sur effets publics	142	180	538	752	665	845	861	597	777	576	370	699
Recours sur effets privés	2073	1842	1786	1643	1497	1700	1939	2653	2568	2517	2129	2342
Recours sur effets à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique	3	3	13	3	1	–	7	62	24	14	14	10
Total (1)	**2218**	**2025**	**2337**	**2398**	**2163**	**2545**	**2807**	**3312**	**3369**	**3107**	**2513**	**3051**
Moyenne quotidienne des recours	2836	2332	2528	2601	2433	2007	2808	3114	3282	3388	2871	2627

(1) Recours en fin de mois. Chiffres extraits des statistiques monétaires.

SOURCE: Banque du Maroc

A. 55 – Structure des taux d'interêt créditeurs
(Taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur au 30.12.83
1. **Banques de dépôts** (1)	
A. **Comptes à vue:**	
Comptes ordinaires	non remunérés
Fonds rapatriés par les personnes physiques marocaines travaillant à l'étranger	8 (2)
Compagnies d'assurance, réassurance, organismes de prévoyance	4
B. **Comptes sur carnets**	–
C. **Dépôts en dirhams convertibles** (taux maximum)	10
D. **Comptes à terme et bons de caisse**	
à 1 mois	4.50
à 3 mois	6.50
à 6 mois	8.50
à 12 mois	10
à 18 mois (inclus)	10.50
au-delà de 18 mois	taux libre
2. **Caisse d'épargne nationale**	8 (3)
3. **Organismes financiers spécialisés**	
A. **Crédit immobilier et hôtelier:**	
Bons à 5 ans réservés aux banques	10.50 (4)
Obligations à 10 ans	11
Obligations à 15 ans	11.50
B. **Banque nationale pour le développement économique:**	
Bons de caisse à 3 mois	6.50
Bons de caisse à 6 mois	8.50
Bons de caisse à 12 mois	10
Obligations à 10 ans	11
Obligations à 15 ans	11.50
Bons à 5 ans réservés aux banques	10.50(4)
C. **Caisse nationale de crédit agricole:**	
Dépôts à vue	5 max.
Comptes sur carnet	8 max.
Bons à 5 ans réservés aux banques	10.50
Bons à un an réservés aux banques	3

(1) Arrêté du Ministre des finances n° 372-82 du 23 mars 1982
(2) Arrêté du Ministre des finances n° 1309-83 du 14 novembre 1983
(3) Arrêté du Ministre des finances n° 479-82 du 22 mars 1982
(4) Arrêtés du Ministre des finances n°s 380-83 et 381-83 du 28 mars 1983

A. 55 (suite) – Structure des taux d'intérêt créditeurs
(Taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur au 30.12.83
4. **Trésor**	
Bons sur formules à 6 mois émis dans le public	8,50 (1)
(rendement réel à l'échéance de 6 mois: 8,682)	
(rendement réel en cas de remboursement après 3 mois: 8,58)	
Bons en compte courant (réservés aux banques, aux organismes financiers et aux compagnies d'assurance):	
– à 6 mois	4,25 (1)
(rendement réel à 6 mois: 4,293)	
(rendement réel en cas de remboursement entre 3 et 6 mois: 4,040)	
– à 1 an	4,25 (2)
(rendement réel à 1 an 4,438)	
– à 5 ans	6,50
Bons au porteur émis en emploi des comptes capital de non-résidents:	
– à 5 ans	6 (3)
Bons émis en emploi de la «réserve d'investissement»,	
1. – à 10 ans nominatifs	8 (4)
1. *Obligations d'Etat, ou garanties par l'Etat*	
– à 10 ans	11
– à 15 ans	11,50

(1) Arrêté du Ministre des finances n° 423-82 du 29 mars 1982
(2) Arrêté du Ministre des finances n° [illegible] du 29 mars 1978
(3) Arrêté du Ministre des finances n° 212-82 du 25 février 1982
(4) Arrêté du Ministre des finances n° 63-83 du [illegible] janvier 1983

A. 56 – Structure des taux de refinancement de la Banque du Maroc
(Taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur au 2.1.84
A. **Facilités à court terme aux établissements de crédit**	
a) Escompte et pension ordinaire d'effets privés – Taux de base (papier commercial Maroc – warrants – avances sur marchandises – papier financier – crédits C.M.M. (1) – crédits d'équipement à 2 ans maximum)	7
Créances nées sur l'étranger	5
Crédits de préfinancement des exportations	5
Papier représentatif d'avances sur marchandises accordées aux organismes coopératifs agricoles	5
b) Mobilisation en faveur des banques de bons du Trésor (escompte ou avance):	
– Bons à 6 mois	7
– Bons à 1 an	7
c) Avances spéciales (sur effets publics ou privés) accordées aux banques	
– Sans pénalité	7 et 10 (5)
– Avec pénalité	16
d) Refinancement de crédits aux établissements financiers (2)	
– C.N.C.A.	3
– C.D.G. / C.I.H.	5
B. **Crédits à moyen terme à l'économie**	
Moyen terme bancaire (avec ou sans garantie de l'Etat ou de la C.C.G.) (3)	5
Moyen terme C.N.C.A. (3)	3
Moyen terme C.I.H.	3.50
Moyen terme C.D.G. (effets F.E.C.)	4
C. **Concours à l'Etat**	
En dehors des avances, conventionnelle et statutaire, consenties à titre gratuit, la Banque du Maroc accorde au Trésor d'autres concours aux conditions suivantes:	
Avances sur bons C.N.C.A.	7
Mobilisation de traites douanières	7
Avances sur obligations cautionnées	7
Avances sur créances en devises O.C.P.	4
Avances sur obligations (C.I.H., C.N.C.A., B.N.D.E., O.N.E.) souscrites par la C.D.G. et mobilisées pour le compte du Trésor (4)	

(1) Crédits appuyés de la signature de la Caisse marocaine des marchés.
(2) Taux préférentiels consentis dans le cadre d'une ligne d'escompte globale ouverte par la Banque du Maroc.
(3) Caisse centrale de garantie.
(4) Selon le taux d'émission.
(5) 10 % pour les avances sur effets privés et 7 % pour les avances sur effets publics.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 57 – Structure des taux d'intérêt débiteurs
(Taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur au 30.12.83		
	Minimum	Maximum	Unique
1. **Banques de dépôts** (1)			
A. Crédits à court terme			
– Mobilisables			
Créances nées sur l'étranger		7	
Crédits de préfinancement des exportations		7	
Papier commercial sur le Maroc	8	10	
Autres crédits à court terme mobilisables	8	10	
Crédits avalisés par la Caisse marocaine des marchés			9 (2)
– Non mobilisables			
Tous crédits	10	13	
B. Crédits à moyen terme			
– Mobilisables			
Tous crédits			12
– Non mobilisables			
Tous crédits	12	14	
C. Crédits à long terme			
Tous crédits	13	15	
D. Encaissement avec crédit immédiat (escompte de chèque)			8 (3)
2. **Banque nationale pour le développement économique**			
A. Crédits à moyen terme			13 (4)
B. Crédits à long terme			13 (4)

(1) Arrêté du Ministre des finances n° 1310-83 du 14 novembre 1983.

(2) Il s'agit des crédits comportant la signature de la Caisse marocaine des marchés. A ce taux unique s'ajoutent pour «les avals inconditionnels» les commissions perçues par la Caisse fixées à 2 % pour les opérations de préfinancement, 1,70 % pour les acceptations d'accompagnement, 1,40 % pour les acceptations de mobilisation. Pour les crédits sous forme «d'avals conditionnels», les taux appliqués ne devront pas dépasser 10,5 % pour les crédits de préfinancement, 10,20 % pour les crédits d'accompagnement et 9,90 % pour les crédits de mobilisation. A ces taux, s'ajoute une commission fixe de 0,50 % pour la couverture des frais de gestion des dossiers (Additif n° 6 à la décision réglementaire n° 16 de la Banque du Maroc).

(3) A ce taux s'ajoute une commission fixée au minimum à 2 dirhams par chèque déplacé, bancable ou non, et à 5 dirhams pour les chèques sur l'étranger (Additif n° 6 à la décision réglementaire n° 16 de la Banque du Maroc).

(4) Avec ristourne de 2 % pour certains investissements (code des investissements du 13 août 1973), en ce qui concerne les crédits d'équipement maritime, cette ristourne se cumule avec celle de 4 % prévue par l'arrêté du 29 octobre 1962.

A. 57 (suite) – Structure des taux d'intérêt débiteurs
(Taux annuels en pourcentage)

3. **Caisse nationale de crédit agricole**

Nature des opérations	Taux en vigueur au 30.12.83
A. **Siège Central et Caisses Régionales**	
1) **Court terme**	
Warrants	7
Prêts à la production:	
– Céréales et légumineuses	9
– Opérations intégrées (betteraves, canne à sucre, coton, ...)	11
– Autres crédits (embouche, agrumes, maraîchage, ...)	11
2) **Moyen terme**	
Crédits d'une durée inférieure à 10 ans	12
Crédits d'une durée supérieure à 10 ans	13
B. **Caisses locales** (1)	
1) **Court terme**	
Prêts de moisson	2.50
Autres prêts	7.50
Prêts échus et non remboursés après 4 mois de l'échéance	9,50
2) **Moyen terme**	
Tous crédits	10
Prêts échus et non remboursés après 4 mois de l'échéance	12

(1) Sont concernées par ce régime les personnes physiques ayant un revenu fiscal inférieur à 6 000 dirhams.

A. 57 (suite) – Structure des taux d'intérêt débiteurs
(Taux annuels en pourcentage)

4. **Crédit immobilier et hôtelier**

	Régime au 30.12.83		
	Valeur immobilière totale (V.I.T.)	Taux statutaires	Taux effectifs
I. **Régime général**			
1. Construction et acquisition à usage d'habitation personnelle (2)	inférieure à 200 000 DH	14	10 (1)
	comprise entre 200 000 et 300 000 DH	14	12 (1)
	comprise entre 300 000 et 500 000 DH	14	14
	supérieure à 500 000 DH	15	15
II. **Régime foncier**			
1. Construction de locaux commerciaux	–	14	14
2. Viabilisation de terrains	–	14	14
3. Préfinancement des promoteurs	–	14	14
III. **Crédits hôteliers**			
– Crédits à la construction	–	14	12
– Crédits d'équipement	–	14	12
– Transport touristique	–	14	12

(1) Arrêté du Ministre des finances n° 185-83 du 21 février 1983.

(2) Les taux du régime général s'appliquent également aux constructions à usage locatif.

A. 58 – Cours, exprimés en dirhams, des principales devises cotées par la Banque du Maroc (1)
Cours du virement

	Fin mars 1983		Fin juin 1983		Fin septembre 1983		Fin décembre 1983	
	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente
1 franc français	0,90431	0,90703	0,89709	0,89979	0,98010	0,98304	0,96423	0,96713
1 dollar E.U.	6,5689	6,5986	6,8440(2)	6,8745(2)	7,8442	7,8786	8,0436	8,0784
1 livre sterling	9,7267	9,7760	10,468	10,520	11,712	11,769	11,651	11,708
1 mark allemand	2,7089	2,7224	2,6922	2,7056	2,9713	2,9860	2,9454	2,9599
1 florin hollandais	2,4043	2,4165	2,4017	2,4139	2,6579	2,6712	2,6215	2,6347
100 francs belges	13,621	13,696	13,439	13,513	14,653	14,734	14,435	14,515
1 franc suisse	3,1555	3,1709	3,2532	3,2688	3,6877	3,7051	3,6855	3,7029
1000 lires italiennes	4,5491	4,5746	4,5388	4,5642	4,9034	4,9309	4,8510	4,8782
100 shillings autrichiens	38,523	38,712	38,225	38,412	42,232	42,438	41,741	41,944
100 pesetas espagnoles	4,8213	4,8494	4,7142	4,7419	5,1577	5,1880	5,1272	5,1572
100 yens japonais	2,7483	2,7617	2,8590	2,8727	3,3269	3,3424	3,4772	3,4931

(1) La Banque du Maroc cote également, chaque jour ouvrable, les cours des monnaies suivantes: dollar canadien, couronne norvégienne, couronne suédoise, couronne danoise, escudo portugais, dinar tunisien, dinar koweitien, rial saoudien et dirham des Emirats Arabes Unis.

(2) Cours au 29 juin 1983.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Dahir n° 1-83-178 du 9 moharrem 1405 (5 octobre 1984) portant promulgation de la loi n° 01-82 complétant le dahir du 24 chaoual 1333 (4 septembre 1915) instituant un état civil.

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Hassan II)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne ;

Vu la Constitution, notamment son article 26,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — Est promulguée la loi n° 01-82 complétant le dahir du 24 chaoual 1333 (4 septembre 1915) instituant un état civil, adoptée par la Chambre des représentants le 5 chaabane 1403 correspondant au 18 mai 1983 et dont la teneur suit :

Loi n° 01-82 complétant le dahir du 24 chaoual 1333 (4 septembre 1915) instituant un état civil

ARTICLE UNIQUE. — Le dahir du 24 chaoual 1333 (4 septembre 1915) instituant un état civil est complété par un chapitre VI ainsi conçu :

« **Chapitre VI**

« FICHE INDIVIDUELLE ET FAMILIALE D'ETAT CIVIL

« *Article* 61. — Il est institué une fiche individuelle et « familiale d'état civil qui sera délivrée par l'officier de l'état « civil du lieu de résidence à toute personne résidant hors de « son lieu de naissance.

« La fiche prévue à l'alinéa ci-dessus est établie soit sur « présentation du livret familial d'état civil régulièrement tenu « à jour, soit, à défaut, de l'extrait d'acte de naissance dont « l'intéressé désire obtenir la reproduction.

« Elle tient lieu d'extrait d'acte de naissance et a la même « force probante que ce dernier, pour toute formalité officielle « ou autre, sauf dans les cas suivants :

« — demande d'acquisition de la nationalité marocaine ou « de certificat attestant cette nationalité ;

« — preuve de l'état civil devant les instances judiciaires. »

ART. 2. — Le présent dahir sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Fès, le 9 moharrem 1405 (5 octobre 1984).

Pour contreseing :

Le Premier ministre,

MOHAMMED KARIM-LAMRANI.

Décret n° 2-83-742 du 20 rebia I 1405 (14 décembre 1984) pris pour l'application de l'article 61 du dahir du 24 chaoual 1333 (4 septembre 1915) instituant un état civil.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu l'article 61 du dahir du 24 chaoual 1333 (4 septembre 1915) instituant un état civil, ainsi qu'il a été complété par la loi n° 01-82, promulguée par le dahir n° 1-83-178 du 9 moharrem 1405 (5 octobre 1984) ;

Après examen par le conseil des ministres, réuni le 21 safar 1405 (15 novembre 1984),

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Les fiches individuelle et familiale d'état civil, indiquées dans l'article 61 du dahir du 24 chaoual 1333 (4 septembre 1915) doivent être conformes aux modèles joints au présent décret (1).

ART. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 20 rebia I 1405 (14 décembre 1984).

MOHAMMED KARIM-LAMRANI.

Pour contreseing :

Le ministre de l'intérieur,

DRISS BASRI.

(1) Voir ces modèles dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 3764 du 25 rebia I 1405 (19 décembre 1984) pages 1181 et 1182.

Arrêté du ministre de l'énergie et des mines n° 1192-84 du 15 safar 1405 (9 novembre 1984) relatif à la fixation des prix de vente des combustibles liquides et gazeux.

LE MINISTRE DE L'ÉNERGIE ET DES MINES,

Vu le décret n° 2-72-536 du 12 chaabane 1392 (21 septembre 1972) portant délégation de pouvoirs au ministre chargé des mines pour la fixation des prix des produits énergétiques ;

Vu le décret n° 2-83-969 du 7 rebia I 1404 (12 décembre 1983) portant délégation d'attributions et de pouvoirs au ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des affaires économiques ;

Vu l'arrêté du ministre de l'énergie et des mines n° 484-81 du 20 rejeb 1404 (25 mai 1981) relatif aux conditions d'utilisation de la marge spéciale pour le financement des stocks de sécurité en combustibles liquides et gazeux ;

Après avis de la commission centrale des prix,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les prix de vente de base maxima, au public, des combustibles liquides sont fixés comme suit :

Produits « blancs » :

Supercarburant	605,00 dirhams par hectolitre
Essence ordinaire	583,00 dirhams par hectolitre
Pétrole lampant	311,00 dirhams par hectolitre
Gasoil	345,00 dirhams par hectolitre.

Produits « noirs » :

Fuel n° 2	1.875,50 dirhams la tonne
Fuel n° 1	2.123,00 dirhams la tonne
Fuel n° 7	2.387,00 dirhams la tonne.

Ces prix incluent :

— tous les frais afférents à la distribution ;

— les marges de gros et de détail fixées respectivement comme suit :

	Marges de gros	*Marges de détail*
Supercarburant	7,50 DH/HL	13,50 DH/HL
Essence ordinaire	7,00 DH/HL	13,00 DH/HL
Pétrole lampant	6,00 DH/HL	7,00 DH/HL
Gasoil	6,00 DH/HL	7,00 DH/HL
Fuel	45,00 DH/T.	—

— une marge spéciale fixée respectivement à :

Supercarburant	4,00 DH/HL
Essence ordinaire	4,00 DH/HL
Pétrole lampant	4,00 DH/HL
Gasoil	4,00 DH/HL
Fuel	25,00 DH/T.

Cette marge spéciale est destinée au financement des stocks de sécurité en combustibles liquides, dans les conditions et sous les réserves prévues par l'arrêté du ministre de l'énergie et des mines n° 484-81 susvisé et par la convention y annexée.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Les prix maxima ci-dessus ne peuvent être majorés que des montants des différentiels de transport fixés, respectivement pour les produits blancs et les produits noirs, par les annexes « A » et « B » jointes au présent arrêté.

ART. 2. — Les prix de vente de base maxima, au détail, des combustibles gazeux livrés en conditionné sont fixés à 2.958,33 dirhams la tonne pour les charges supérieures à 5 kilogrammes et 3.050,00 dirhams la tonne pour les charges inférieures ou égales à 5 kilogrammes.

Ces prix incluent :

— les marges d'emplissage, de distribution en gros et de distribution au détail fixées comme suit :

	Charges supérieures à 5 kg	*Charges inférieures ou égales à 5 kg*
Marge d'emplissage	30 DH/T	30 DH/T
Marge de distribution en gros	65 DH/T	65 DH/T
Marge de distribution au détail	100 DH/T	150 DH/T

— tous les frais afférents au conditionnement et à la distribution du gaz ;

— la provision de transport, en vrac, fixée à 40 dirhams la tonne est destinée à la péréquation des coûts de transport du gaz en vrac entre les lieux d'importation ou de production et les centres emplisseurs.

Les remboursements s'effecuent selon des taux forfaitaires établis, en fonction des charges réelles de transport supportées par chaque centre emplisseur, par une commission comprenant un représentant de la direction de l'énergie et un représentant de la caisse de compensation ;

— une marge spéciale fixée à 30 dirhams la tonne, laquelle est destinée au financement des stocks de sécurité en combustibles gazeux, dans les conditions et sous les réserves prévues par l'arrêté du ministre de l'énergie et des mines n° 484-81 précité et par la convention y annexée.

Les prix maxima ci-dessus ne peuvent être majorés que du montant du différentiel de transport au détail, fixé par l'annexe « C » jointe au présent arrêté.

ART. 3. — Le prix de vente maximum des combustibles gazeux (butane et propane) livré en vrac est fixé à 2.800,00 dirhams la tonne. Ce prix inclut :

— les marges d'emplissage et de distribution en gros fixées respectivement à 30 et 40 dirhams la tonne ;

— tous les frais afférents au conditionnement et à la distribution ;

— une marge spéciale fixée à 30 dirhams la tonne laquelle est soumise aux mêmes conditions que celles prévues à l'article 2 ci-dessus.

Le prix maximum ci-dessus s'entend départ centre emplisseur pour livraison dans les citernes installées chez l'utilisateur, mais appartenant au distributeur. Il ne peut être majoré que des frais de transport.

ART. 4. — Est abrogé l'arrêté du ministre de l'énergie et des mines n° 995-83 du 22 chaoual 1403 (2 août 1983) relatif à la fixation des prix de vente des combustibles liquides et gazeux, tel qu'il a été modifié par les arrêtés n° 7-84 du 25 rebia I 1404 (30 décembre 1983) et n° 438-84 du 16 rejeb 1404 (18 avril 1984).

ART. 5. — Le présent arrêté entre en vigueur le 16 safar 1405 (10 novembre 1984).

Dans les dix jours qui suivent la mise en vigueur du présent arrêté, tous commerçants en combustibles liquides et tous dépositaires détenant les produits précités sont tenus d'adresser, par lettre recommandée à la direction de l'énergie à Rabat, un état arrêté au 16 safar 1405 (10 novembre 1984) à zéro heure, de leurs stocks dédouanés en supercarburant, essence ordinaire, pétrole lampant, gasoil, fuel.

Les quantités en stocks feront l'objet de la révision tarifaire prévue par le présent arrêté.

Rabat, le 15 safar 1405 (9 novembre 1984).

MOUSSA SAADI.

Le ministre délégué
auprès du Premier ministre
chargé des affaires économiques,
TAIEB BENCHEIKH.

* * *

ANNEXE A

Différentiel de transport des combustibles liquides, dits « produits blancs »

PRÉFECTURES OU PROVINCES	DIFFÉRENTIEL de transport toutes taxes comprises (DH/HL)
Préfectures de :	
Rabat	3,00
Salé	3,00
Skhirat-Temara	2,00
Casablanca-Anfa	1,00
Aïn Sebaâ—Hay Mohammadi	1,00
Aïn Chock—Hay Hassani	1,00
Ben M'Sick—Sidi Othmane	1,00
Mohammadia-Zenata	0,00
Provinces de :	
Agadir	9,00
Al Hoceima	9,00
Azilal	10,00
Beni-Mellal	7,00
Benslimane	2,00
Boulemane	6,00
Chefchaouèn	5,00
El-Jadida	4,00
El-Kelâa-des-Srarhna	7,00
Errachidia	12,00
Essaouira	12,00
Fès	3,00
Figuig	23,00
Guelmim	15,00
Ifrane	4,00
Kenitra	3,00
Khemissèt	3,00
Khenifra	6,00
Khouribga	4,00
Marrakech	7,00
Meknès	1,00
Nador	16,00
Ouarzazate	14,00
Oujda	11,00
Safi	9,00
Settat	3,00
Sidi-Kacem	0,00
Tanger	6,00
Tan-Tan	19,00
Taounate	6,00
Taroudannt	11,00
Tata	22,00
Taza	6,00
Tétouan	7,00
Tiznit	12,00

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Pour les préfectures ou provinces non mentionnées ci-dessus, le différentiel de transport sera fixé par le ministère chargé de l'énergie, compte tenu du mode d'approvisionnement de la préfecture ou province considérée et des formules ci-après :

— pour les transports par route : T = 0,0309 × D

— Pour les transports par rail : T = 0,0216 × D + 1,094

où T est le différentiel de transport, exprimé en dirhams par hectolitre, toutes taxes comprises ; et D la distance en kilomètres entre la raffinerie la plus proche et le chef-lieu de la préfecture ou province considérée.

***

ANNEXE B

Différentiel de transport des combustibles liquides dits « produits noirs »

LOCALITÉS	DIFFÉRENTIEL de transport toutes taxes comprises (DH/TM)
Agadir	115,00
Al Hoceima	147,10
Asilah	56,55
Asni	108,15
Azilal	125,50
Azrou	43,65
Beenguerir	68,70
Beni-Mellal	92,65
Beni Tajjit	188,05
Benslimane	20,45
Berkane	163,85
Berrechid	20,10
Bouanane	210,05
Bouknadel	37,85
Bouznika	10,80
Casablanca	11,60
Chefchaouèn	64,10
El Ayoune (Orientale)	122,60
El-Jadida	49,80
El-Kelâa-des-Srarhna	90,75
Errachidia	151,35
Essaouira	147,10
Fès	40,95
Fkih-ben-Salah	80,70
Guelmim	191,85
Guenfouda	151,50
Guercif	93,75
Larache	51,75
Machra-bel-Ksiri	18,15
Marrakech	90,00
Meknès	17,75
Midelt	93,80
Mohammedia-Zenata	0,00
M'Zoudia	108,15
Nador	194,70
Naïma	128,25
Ouarzazate	168,75
Oued-el-Heimer	145,50
Oued-Zem	62,15
Oujda	140,65
Oulmès	75,30
Rabat-Salé	32,05
Safi	108,85
Sefrou	51,35
Settat	31,65
Sidi-Ayachi	27,05
Sidi-Bennour	77,20
Sidi-Kacem	0,00
Sidi-Slimane	8,50
Sidi-Yahya	22,40
Skhirat	20,85
Souk-El-Arbaâ	23,55
Souk-Sebt-des-Guerdane	140,50
Ifni	215,00
Ifrane	50,20
Imini	154,45
Imouzzer-du-Kandar	54,85
Jerrada	154,15
Kelâa M'Gouna	203,90
Kenitra	46,85
Ketama	102,70
Khemisset	39,75
Khemis Oulad-Ayad	86,50
Khemis Zmamra	80,70
Khenifra	75,30
Khouribga	60,05
Ksar-El-Kebir	37,85
Tadla	79,55
Tanger	70,30
Tan-Tan—Plage	249,75
Taourirt	107,80
Targuist	109,65
Taroudannt	146,25
Taza	77,85
Temara	26,25
Tétouan	91,50
Tiddas	58,70
Tiflèt	49,40
Tiznit	150,15
Youssoufia	84,30
Zaïo	179,30

pour les localités non mentionnées ci-dessus, le différentiel de transport sera fixé par le ministère chargé de l'énergie compte tenu du mode d'approvisionnement de la localité considérée et des formules ci-après :

— pour les transports par route : T = 0,3861 X D

— pour les transports par rail : T = 0,2696 X D + 13,685

où T est le différentiel de transport exprimé en dirhams par tonne toutes taxes comprises ;
et D la distance en kilomètres entre la raffinerie la plus proche et la localité considérée.

***

ANNEXE C

Différentiel de transport des combustibles gazeux (butane et propane)

Les différentiels de transport au détail des gaz de pétrole liquéfiés sont fixés comme suit :

1° Dans la zone Casablanca-Mohammedia ainsi que dans les localités où existe un centre d'emplissage, le différentiel de transport est nul (zone 0).

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

2° A l'intérieur de la zone définie ci-après (zone 1) :

Partie orientale :

Comprise entre la ligne passant par les localités de Nador, Zegangan, Tistoutine, Taourirte et Aïn-Beni-Mathar, qui en font d'ailleurs partie, la frontière avec l'Algérie et la côte méditerranéenne.

Partie occidentale :

Comprise entre la côte atlantique et la limite continentale passant par les localités suivantes qui en font d'ailleurs partie : Martil, Tétouan, Chefchaouèn, Bab-Taza, Tamesnite, Aïn Aïcha, Taza, Boulemane, Timehdite, Arhbala, Aït M'Hamed, Telouèt, Aoulouz, Tioulit, Tiznit, Sidi Moussa d'Aglou,
le différentiel de transport est égal à 85 dirhams la tonne.

3° Dans la zone 2, comprise entre les localités limitant la zone 1 mentionnées ci-dessus et la limite continentale passant par les localités précisées ci-après et qui font elles-mêmes partie de cette zone 2 : Foum-Assaka, El Abiar, Zriouila, Aït Moussa ou Daoud, Foum El Hassan, Akka, Afouzar, Bouazer, Agdz, Iknioun, Taghia, Touroug, Aoufouss, Boudnib, Bouanane, Aïn Chair, Mengoub, Bouarfa,
le différentiel de transport est égal à 250 dirhams la tonne.

4° Dans la zone constituée par le reste du territoire (zone 3), le différentiel de transport est égal à 280 dirhams la tonne.

Arrêté du ministre de l'énergie et des mines n° 1193-84 du 15 safar 1405 (9 novembre 1984) relatif à la fixation du prix de vente du gasoil destiné à la pêche côtière.

LE MINISTRE DE L'ÉNERGIE ET DES MINES,

Vu le décret n° 2-72-536 du 12 chaabane 1392 (21 septembre 1972) portant délégation de pouvoirs, au ministre chargé des mines, pour la fixation des prix des produits énergétiques ;

Vu le décret n° 2-83-969 du 7 rebia I 1404 (12 décembre 1983) portant délégation d'attribution et de pouvoirs au ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des affaires économiques ;

Vu l'arrêté n° 1192-84 du 15 safar 1405 (9 novembre 1984) relatif à la fixation des prix de vente des combustibles liquides et gazeux ;

Après avis de la commission centrale des prix,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Par dérogation aux dispositions de l'article premier de l'arrêté susvisé n° 1192-84 du 15 safar 1405 (9 novembre 1984) le prix de vente de base du gasoil destiné aux bateaux de pêche côtière à l'exception des navires de pêche hauturière est fixé à 187 dirhams l'hectolitre.

ART. 2. — Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 16 safar 1405 (10 novembre 1984).

Rabat le 15 safar 1405 (9 novembre 1984).

MOUSSA SAADI.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des affaires économiques,

TAIEB BENCHEIKH.

Arrêté du ministre du commerce, de l'industrie et du tourisme n° 1065-84 du 26 safar 1405 (20 novembre 1984) complétant la liste des pièces reconnues comme pièces de fabrication locale, destinées aux véhicules automobiles, annexée à l'arrêté n° 78-83 du 10 joumada II 1403 (25 mars 1983).

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DU TOURISME,

Vu l'arrêté n° 78-83 du 10 joumada II 1403 (25 mars 1983) fixant la liste des pièces reconnues comme pièces de fabrication locale, destinées aux véhicules automobiles,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La liste des pièces reconnues comme pièces de fabrication locale, destinées aux véhicules automobiles, est complétée conformément aux indications de la liste annexée au présent arrêté.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel.*

Rabat, le 26 safar 1405 (20 novembre 1984).

AZZEDDINE GUESSOUS.

* * *

ANNEXE

LISTE DES PIÈCES

1. — *Pièces de moteur et composants périphériques :*
— .....
— faisceau de câbles électriques,
— pistons.
2. — *Pièces de chassis et de carrosserie :*
— .....
— amortisseur,
— tapis de sol.
3. — *Sièges et garnitures :*
— .....
4. — *Divers :*
— .....
— masse d'équilibrage,
— allume-cigare.

Arrêté du ministre des finances n° 1129-84 du 4 rebia I 1405 (28 novembre 1984) fixant les conditions et modalités de l'émission par l'Office national de l'électricité d'un emprunt obligataire de soixante-treize millions de dirhams (73.000.000 de DH).

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le décret n° 2-83-28 du 28 rebia II 1403 (12 février 1983) accordant la garantie de l'Etat aux emprunts émis par l'Office national de l'électricité à concurrence d'un encours maximum de six cents millions de dirhams (600.000.000 de DH) et notamment son article 4,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Dans le cadre de la garantie de l'Etat accordée par le décret n° 2-83-28 du 28 rebia II 1403 (12 février 1983) susvisé, l'Office national d'électricité est autorisé à émettre un emprunt obligataire de soixante-treize millions de dirhams (73.000.000 de DH).

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Cet emprunt amortissable en quinze ans, portera intérêts au taux de 11,50% l'an.

ART. 2. — L'emprunt sera représenté par des obligations de 10.000 dirhams émises à 9,84 dirhams pour 10 dirhams ; elles porteront jouissance du 23 rebia I 1405 (17 décembre 1984) et seront soit remboursées à leur valeur nominale, soit rachetées en bourse.

ART. 3. — L'amortissement des obligations s'effectuera par voie de tirage au sort sur la base d'une annuité constante d'amortissement du capital ainsi qu'éventuellement par rachat en bourse au-dessous du pair, compte tenu de la fraction courue du coupon et, en épuisant, en tout état de cause, chaque année, pour le service de l'amortissement par remboursement ou rachat, au choix de l'Office national de l'électricité, la totalité de l'annuité d'amortissement prévue à cet effet.

Les tirages au sort seront effectués comme suit : un seul numéro sera tiré au sort ; ce numéro devra être celui d'un titre en circulation. Le numéro sorti appellera au remboursement non seulement l'obligation portant ledit numéro, mais aussi les obligations portant les numéros suivants, dans l'ordre numérique croissant, à concurrence du nombre d'obligations à rembourser d'après les conditions d'amortissement ci-dessus exposées. Pour l'application de cette disposition, les numéros portés par les obligations antérieurement amorties par remboursement ou rachats seront passés et les numéros un et suivants seront considérés comme succédant immédiatement au numéro le plus élevé de ceux portés par les obligations de l'emprunt.

Les obligations sorties aux tirages annuels seront remboursées à l'échéance d'intérêts le 17 décembre de chaque année et pour la première fois le 17 décembre 1985.

Les numéros des titres sortis aux tirages seront publiés au « Bulletin officiel » vingt jours au moins avant la date fixée pour leur remboursement.

Les obligations cesseront de porter intérêt à partir du jour où elles seront mises en remboursement et le montant des intérêts qui auraient été indûment payés sera retenu lors de ce remboursement ; toute obligation présentée au remboursement devra être munie de tous les coupons non échus à ladite date de mise en remboursement ; dans le cas où il en manquerait un ou plusieurs, le montant nominal du ou des coupons manquants serait déduit de la somme à payer au porteur du titre.

ART. 4. — L'Office national de l'électricité se réserve la faculté de procéder à toute époque à l'amortissement anticipé de tout ou partie de ces obligations, par remboursement au pair plus intérêts courus, moyennant un préavis de deux mois qui sera publié au « Bulletin officiel ». En cas de remboursement anticipé partiel, il sera procédé par voie de tirage au sort ; la date du tirage sera fixée dans le préavis.

L'Office national de l'électricité aura également la faculté à toute époque de racheter en bourse tout ou partie des obligations restant en circulation. Ces rachats s'effectueront au-dessous du pair, compte tenu de la fraction courue du coupon.

ART. 5. — L'émission de cet emprunt aura lieu du 16 au 20 rebia I 1405 (10 au 14 décembre 1984).

ART. 6. — Les sommes à consacrer aux frais d'émissions ainsi que les commissions de toute nature que l'Office national de l'électricité pourra avoir à verser ultérieurement à l'occasion du service financier de cet emprunt seront arrêtées après accord du ministre des finances.

Rabat, le 4 rebia I 1405 (28 novembre 1984).

ABDELLATIF JOUAHRI.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 3763 du 18 rebia I 1405 (12 décembre 1984).

Arrêté du ministre des finances n° 1128-84 du 16 rebia I 1405 (10 décembre 1984) fixant les conditions et modalités de l'émission par la Société de l'industrie cotonnière d'Oued-Zem d'un emprunt obligataire de vingt millions de dirhams (20.000.000 de DH).

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le décret n° 2-82-575 du 19 chaoual 1402 (9 août 1982) accordant la garantie de l'Etat aux emprunts à émettre par la Société de l'industrie cotonnière d'Oued-Zem à concurrence d'un encours maximum de vingt millions de dirhams,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Dans le cadre de la garantie accordée par le décret n° 2-82-575 du 19 chaoual 1402 (9 août 1982) susvisé, la Société de l'industrie cotonnière d'Oued-Zem est autorisée à émettre un emprunt obligataire de vingt millions de dirhams (20.000.000 de DH).

Cet emprunt, amortissable en quinze ans, portera intérêts au taux de 11,50% l'an.

ART. 2. — L'emprunt sera représenté par des obligations de 10.000 dirhams émises à 9,84 dirhams pour 10 dirhams ; elles porteront jouissance du 30 rebia I 1405 (24 décembre 1984) et seront soit remboursées à leur valeur nominale, soit rachetées en bourse.

ART. 3. — L'amortissement des obligations s'effectuera par voie de tirage au sort sur la base d'une annuité constante d'amortissement du capital ainsi qu'éventuellement par rachat en bourse au-dessous du pair, compte tenu de la fraction courue du coupon et, en épuisant, en tout état de cause, chaque année, pour le service de l'amortissement par remboursement ou rachat, au choix de la Société de l'industrie cotonnière d'Oued-Zem, la totalité de l'annuité d'amortissement prévue à cet effet.

Les tirages au sort seront effectués comme suit : un seul numéro sera tiré au sort ; ce numéro devra être celui d'un titre en circulation. Le numéro sorti appellera au remboursement non seulement l'obligation portant ledit numéro, mais aussi les obligations portant les numéros suivants, dans l'ordre numérique croissant, à concurrence du nombre d'obligations à rembourser d'après les conditions d'amortissement ci-dessus exposées. Pour l'application de cette disposition, les numéros portés par les obligations antérieurement amorties par remboursement ou rachats seront passés et les numéros un et suivants seront considérés comme succédant immédiatement au numéro le plus élevé de ceux portés par les obligations de l'emprunt.

Les obligations sorties aux tirages annuels seront remboursées à l'échéance d'intérêts le 24 décembre de chaque année et pour la première fois le 24 décembre 1985.

Les numéros des titres sortis aux tirages seront publiés au « Bulletin officiel » vingt jours au moins avant la date fixée pour leur remboursement.

Les obligations cesseront de porter intérêt à partir du jour où elles seront mises en remboursement et le montant des intérêts qui auraient été indûment payés sera retenu lors de ce remboursement ; toute obligation présentée au remboursement devra être munie de tous les coupons non échus à ladite date de mise en remboursement ; dans le cas où il en manquerait un ou plusieurs, le montant nominal du ou des coupons manquants serait déduit de la somme à payer au porteur du titre.

ART. 4. — L'émission de cet emprunt aura lieu du 23 au 27 rebia I 1405 (17 au 21 décembre 1984).

ART. 5. — Les sommes à consacrer aux frais d'émission ainsi que les commissions de toute nature que la Société de l'industrie cotonnière d'Oued-Zem pourra avoir à verser ultérieurement à l'occasion du service financier de cet emprunt seront arrêtées après accord du ministre des finances.

Rabat, le 16 rebia I 1405 (10 décembre 1984).

ABDELLATIF JOUAHRI.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 3763 du 18 rebia I 1405 (12 décembre 1984).

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Arrêté du ministre des finances n° 1134-84 du 19 rebia I 1405 (13 décembre 1984) fixant les conditions et modalités de l'émission par le Crédit immobilier et hôtelier d'un emprunt obligataire de cent cinquante millions de dirhams (150.000.000 de DH).

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le décret n° 2-84-184 du 5 joumada II 1404 (7 mars 1984) accordant la garantie de l'Etat aux emprunts à émettre par le Crédit immobilier et hôtelier à concurrence d'un encours maximum de 600 millions de dirhams,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Dans le cadre de la garantie accordée par le décret n° 2-84-184 du 5 joumada II 1404 (7 mars 1984) susvisé, le Crédit immobilier et hôtelier est autorisé à émettre un emprunt obligataire de cent cinquante millions de dirhams (150.000.000 de DH).

Cet emprunt amortissable en 15 ans, portera intérêts au taux de 11,50% l'an.

ART. 2. — L'emprunt sera représenté par des obligations de 10.000 dirhams émises à 9,84 dirhams pour 10 dirhams ; elles porteront jouissance du 26 rebia I 1405 (20 décembre 1984) et seront soit remboursées à leur valeur nominale, soit rachetées en bourse.

ART. 3. — L'amortissement des obligations s'effectuera par voie de tirage au sort, sur la base d'une annuité constante d'amortissement du capital ainsi qu'éventuellement par rachat en bourse au-dessous du pair, compte tenu de la fraction courue du coupon et en épuisant, en tout état de cause chaque année pour le service de l'amortissement par remboursement ou rachat, au choix du Crédit immobilier et hôtelier la totalité de l'annuité d'amortissement prévue à cet effet.

Les tirages au sort seront effectués comme suit : un seul numéro sera tiré ; ce numéro devra être celui d'un titre en circulation. Le numéro sorti appellera au remboursement non seulement l'obligation portant ledit numéro mais aussi les obligations portant les numéros suivants, dans l'ordre numérique croissant, à concurrence du nombre d'obligations à rembourser d'après les conditions d'amortissement ci-dessus exposées. Pour l'application de cette disposition, les numéros portés par les obligations antérieurement amorties par remboursement ou rachat seront passés et les numéros un et suivants seront considérés comme succédant immédiatement au numéro le plus élevé de ceux portés par les obligations de l'emprunt.

Les obligations sorties aux tirages annuels seront remboursées à l'échéance d'intérêts le 20 décembre de chaque année et pour la première fois le 20 décembre 1985.

Les numéros des titres sortis aux tirages seront publiés au « Bulletin officiel » vingt jours au moins avant la date fixée pour leur remboursement.

Les obligations cesseront de porter intérêt à partir du jour où elles seront mises en remboursement et le montant des intérêts qui auraient été indûment payés, sera retenu lors de ce remboursement. Toute obligation présentée au remboursement devra être munie de tous les coupons non échus à ladite date de mise en remboursement ; dans le cas où il en manquerait un ou plusieurs le montant du ou des coupons manquants serait déduit de la somme à payer au porteur du titre.

ART. 4. — L'émission de cet emprunt aura lieu le 26 rebia I 1405 (20 décembre 1984).

ART. 5. — Les sommes à consacrer aux frais d'émission ainsi que les commissions de toute nature que le Crédit immobilier et hôtelier pourra avoir à verser ultérieurement à l'occasion du service financier de cet emprunt seront arrêtées après accord du ministre des finances.

Rabat, le 19 rebia I 1405 (13 décembre 1984).

ABDELLATIF JOUAHRI.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES COMMUNS

Dahir n° 1-83-229 du 9 moharrem 1405 (5 octobre 1984) portant promulgation de la loi n° 3-82 modifiant la loi n° 012-71 du 12 kaada 1391 (30 décembre 1971) fixant la limite d'âge des fonctionnaires et agents de l'Etat, des municipalités et des établissements publics affiliés au régime des pensions civiles, et la loi n° 015-71 du 12 kaada 1391 (20 décembre 1971) fixant les limites d'âge des officiers et des militaires non officiers des Forces armées royales affiliés au régime des pensions militaires.

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Hassan II)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne ;

Vu la Constitution, notamment son article 26,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — Est promulguée la loi n° 3-82 modifiant la loi n° 012-71 du 12 kaada 1391 (30 décembre 1971) fixant la limite d'âge des fonctionnaires et agents de l'Etat, des municipalités et des établissements publics affiliés au régime des pensions civiles, et la loi n° 015-71 du 12 kaada 1391 (30 décembre 1971) fixant les limites d'âge des officiers et des militaires non officiers des Forces armées royales, affiliés au régime des pensions militaires, adoptée par la Chambre des représentants le 10 ramadan 1403 correspondant au 22 juin 1983 et dont la teneur suit :

Loi n° 3-82 modifiant la loi n° 012-71
du 12 kaada 1391 (30 décembre 1971)
fixant la limite d'âge des fonctionnaires et agents de l'Etat,
des municipalités et des établissements publics
affiliés au régime des pensions civiles, et la loi n° 015-71
du 12 kaada 1391 (30 décembre 1971)
fixant les limites d'âge des officiers et des militaires non officiers
des Forces armées royales
affiliés au régime des pensions militaires

ARTICLE PREMIER. — L'article 2 de la loi n° 012-71 du 12 kaada 1391 (30 décembre 1971) fixant la limite d'âge des fonctionnaires et agents de l'Etat, des municipalités et des établissements publics, affiliés au régime des pensions civiles, est modifié ainsi qu'il suit :

« *Article* 2. — Nonobstant toutes dispositions législatives ou « réglementaires contraires, ne sont opposables aux administra- « tions de l'Etat, des collectivités locales et des organismes « publics, pour la détermination de l'âge des fonctionnaires et « agents ou de leurs ayants droit, que les actes de naissance « ou les documents en tenant lieu, produits au moment du « recrutement ou de la survenance d'enfant et conservés dans les « dossiers d'affiliation. »

ART. 2. — L'article 4 de la loi n° 015-71 du 12 kaada 1391 (30 décembre 1971) fixant la limite d'âge des officiers et des militaires non officiers des Forces armées royales, affiliés au régime des pensions militaires est modifié ainsi qu'il suit :

« *Article* 4. — Nonobstant toutes dispositions législatives ou « réglementaires contraires, ne sont opposables à l'administra- « tion pour la détermination de l'âge des officiers ou des militaires « non officiers des Forces armées royales ou de leurs ayants droit, « que les actes de naissance ou les documents en tenant lieu, « produits au moment du recrutement ou de la survenance « d'enfant et conservés dans les dossiers de postes des intéressés « ou les dossiers d'affiliation. »

ART. 3. — La présente loi prend effet à compter de sa publication au « Bulletin officiel ».

ART. 2. — Le présent dahir sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Fès, le 9 moharrem 1405 (5 octobre 1984).

Pour contreseing :

Le Premier ministre,

MOHAMMED KARIM-LAMRANI.

Dahir n° 1-83-230 du 9 moharrem 1405 (5 octobre 1984) portant promulgation de la loi n° 12-81 relative aux retenues sur les traitements des fonctionnaires et agents de l'Etat et des collectivités locales qui s'absentent de leur service de manière irrégulière.

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Hassan II)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne ;

Vu la Constitution, notamment son article 26,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — Est promulguée la loi n° 12-81 relative aux retenues sur les traitements des fonctionnaires et agents de l'Etat et des collectivités locales qui s'absentent de leur service de manière irrégulière, adoptée par la Chambre des représentants le 10 ramadan 1403 correspondant au 22 juin 1983 et dont la teneur suit :

Loi n° 12-81 relative aux retenues
sur les traitements des fonctionnaires et agents
de l'Etat et des collectivités locales qui s'absentent
de leur service de manière irrégulière

ARTICLE UNIQUE. — Sans préjudice des sanctions disciplinaires prévues par le dahir n° 1-58-008 du 4 chaabane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la fonction publique, tout fonctionnaire ou agent de l'Etat ou des collectivités locales qui s'absente, sans autorisation, de son service pendant une fraction quelconque de la journée est passible d'une retenue sur son traitement dont les modalités et les conditions sont fixées par voie réglementaire.

ART. 2. — Le présent dahir sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Fès, le 9 moharrem 1405 (5 octobre 1984).

Pour contreseing :

Le Premier ministre,

MOHAMMED KARIM-LAMRANI.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Dahir n° 1-83-272 du 9 moharrem 1405 (5 octobre 1984) portant promulgation de la loi n° 28-83 relative à la titularisation de certains agents de l'administration dans les cadres des fonctionnaires.

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Hassan II)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne ;

Vu la Constitution, notamment son article 26,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — Est promulguée la loi n° 28-83 relative à la titularisation de certains agents de l'administration dans les cadres des fonctionnaires adoptée par la Chambre des représentants le 10 ramadan 1403 correspondant au 22 juin 1983 et dont la teneur suit :

Loi n° 28-83 relative à la titularisation de certains agents de l'administration dans les cadres des fonctionnaires

ARTICLE PREMIER. — Nonobstant toutes dispositions législatives et réglementaires contraires, il est procédé à la titularisation, dans les cadres des fonctionnaires des administrations publiques, des agents temporaires, journaliers et occasionnels qui occupent un emploi public, et réunissent sept années de services publics dans l'administration marocaine, accomplies depuis l'âge de dix-huit ans.

ART. 2. — Ces agents ne peuvent être nommés que dans un emploi correspondant à leurs fonctions et relevant soit des cadres rangés sur les échelles de rémunérations du n° 1 à 5 inclus instituées par le décret n° 2-62-344 du 15 safar 1383 (8 juillet 1963), soit du cadre des agents publics.

Les intéressés doivent réunir, à la date d'effet de leur titularisation, au moins sept ans de services publics dans l'administration marocaine, accomplis depuis l'âge de dix-huit ans.

ART. 3. — Les agents sont titularisés sans examen probatoire, après avis de la commission administrative paritaire compétente, et classés après une reconstitution de carrière, celle-ci s'effectuera compte tenu de la durée des services accomplis dans un emploi comparable et sur la base de l'avancement à l'ancienneté, le reliquat d'ancienneté non utilisé étant maintenu pour moitié.

Il ne peut toutefois en aucun cas être tenu compte de services accomplis par un agent avant qu'il n'ait atteint l'âge minimum fixé statutairement pour l'accès au cadre dans lequel il est titularisé.

L'ancienneté totale prise en compte est dans tous les cas diminuée d'une période fixée à trois ans, y compris la durée du stage.

ART. 4. — Les agents exerçant leurs fonctions à la date de publication de la présente loi et qui remplissent les conditions prévues à l'article premier ci-dessus, sont titularisés dans une période qui ne peut excéder quatre ans.

ART. 5. — Sont exclus du bénéfice de la présente loi les agents qui, à la date de leur titularisation, auraient atteint la limite d'âge d'admission à la retraite fixée par la législation en vigueur pour les fonctionnaires.

ART. 6. — La présente loi abroge et remplace les dispositions du décret royal n° 736-67 du 10 chaabane 1387 (13 novembre 1967) portant loi relatif à la titularisation de certains agents de l'administration dans les cadres des fonctionnaires.

La présente loi entrera en vigueur à compter de sa date de publication au « Bulletin officiel ».

ART. 2. — Le présent dahir sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Fès, le 9 moharrem 1405 (5 octobre 1984).

Pour contreseing :
Le Premier ministre,
MOHAMMED KARIM-LAMRANI.

TEXTES PARTICULIERS

SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Arrêté du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des affaires administratives n° 1008-84 du 11 kaada 1404 (9 août 1984) fixant le nombre des postes téléphoniques des catégories B et C nécessaires à la bonne marche des services relevant du ministère des transports.

LE SECRÉTAIRE D'ETAT AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE CHARGÉ DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES,

Vu le décret n° 2-70-378 du 21 rejeb 1390 (22 septembre 1970) fixant les conditions dans lesquelles un poste téléphonique peut être installé pour les besoins du service au domicile de hautes personnalités et de certains fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le décret n° 2-82-36 du 20 joumada II 1403 (4 avril 1983) fixant les attributions et l'organisation du ministère des transports ;

Sur proposition du ministre des transports,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Le nombre des postes téléphoniques relevant des catégories B et C, soumis au régime prévu par l'article premier du décret n° 2-70-378 du 21 rejeb 1390 (22 septembre 1970) susvisé est fixé conformément au tableau suivant pour le ministère des transports :

RÉGIME DE L'INSTALLATION TÉLÉPHONIQUE	NOMBRE
Catégorie B :	
— Directeurs d'administration centrale	7
— Directeur de cabinet	1
Catégorie C :	
— Chauffeur du ministre	1

Le bénéfice de ces installations n'est accordé qu'aux fonctionnaires et agents régulièrement nommés aux emplois et grades susvisés.

Rabat, le 11 kaada 1404 (9 août 1984).
MOHAMED TOUGANI.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.